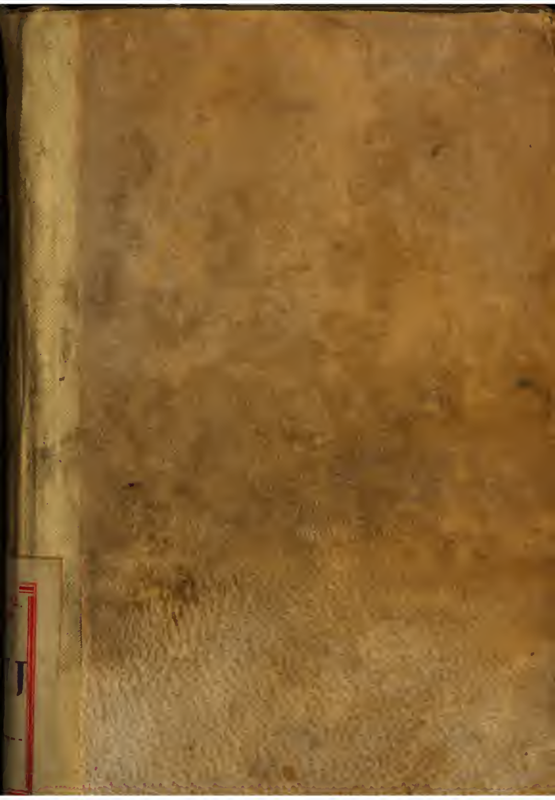


APOLOGIE
POUR
HERODOTE.
OU
TRAITÉ de la CONFORMITÉ
DES
MERVEILLES
ANCIENNES avec les MODERNES.
PAR
HENRI ESTIENE.

Nouvelle Edition: faite ſur la premiere: augmentée de tout ce que les poſterieures ont de curieux,

ET DE

REMARQUES: par Mr. LE DUCHAT.

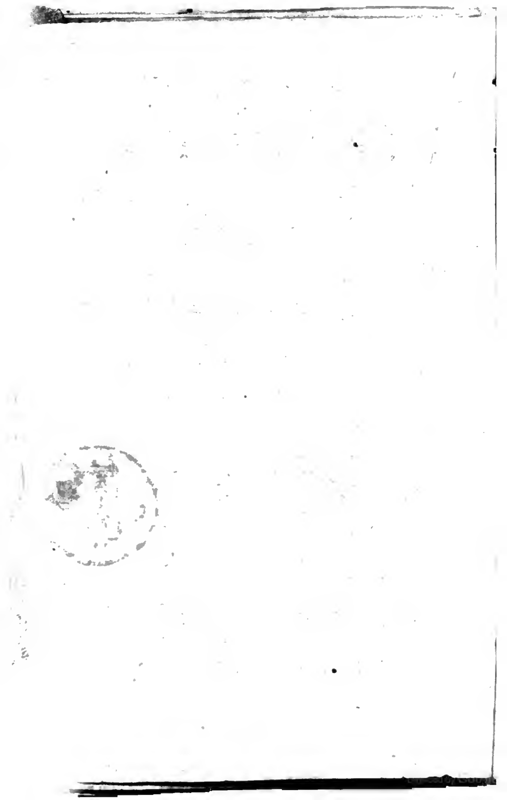
Avec une

TABLE Alphabetique des MATIERES.

TOME PREMIER.



A LA HAYE,
Chez HENRI SCHEURLEER.
M. DCC. XXXV.



AVERTISSEMENT

Sur cette nouvelle

ÉDITION.

ON ne s'atend pas, sans doute, que nous parlions fort au long de l'Apologie pour Hérodote. Cet ouvrage est au jour depuis plus d'un siécle. Il y en a eu plusieurs éditions, & celle que nous publions présentement est la trézième. Nous supofons que les éditions précédentes sont conues; c'est pourquoi nous n'en dirons rien ici. Nous nous contenterons de renvoier les curieux aux Mémoires de Litérature de Mr. de Sallengre (*a*). On y verra un détail historique & circonstancié de ce qu'on peut souhaiter sur l'Apologie pour Hérodote, tant pour ce qui concerne l'origine de cet ouvrage, que son sujet, &

(*a*) Mémoires de Littérature. A la Haye chés H. du Sauzet 1715. Tome I. page 38.

& la maniere dont H. Etienne l'a traité. Il nous paroit dailleurs peu nécessaire de parler de toutes les éditions précédentes, puisqu'elles deviennent come inutiles par la préférence que nous croions que la notre mérite & que les Curieux & les persones de bon goût ne manqueront pas de lui acorder. Voici les raisons qui nous engagent à parler de la sorte.

Au premier coup d'œil qu'on j'étera sur notre édition, on reconoitra que le papier, le caractere, l'encre &c. en sont d'un chois excellent, & que toutes ces diférentes parties s'acordent & s'unissent si parfaitement, qu'elles font come un point de vue des plus agréables, de l'aveu même de plusieurs conoisseurs d'un goût assés dificile.

Un avantage qui rendra notre édition recommandable au dessus de celles qui l'ont précédé, c'est qu'on y a rassemblé plusieurs morceaux, qui, quoi qu'imprimés dans quelques-unes de celles cy, se trouvent néanmoins omis dans quelques autres. Il ne nous est pas possible de rendre raison de ces omissions, & nous somes d'autant plus surpris qu'on

qu'on les ait faites, que les morceaux omis ne cédent en rien à tout le reste de l'Apologie. On y voit ce génie plus que critique dont Henri Etienne étoit animé dans le cours de tout son ouvrage. On y voit cette mordacité qui lui étoit si naturelle dans tous ses Ecrits, & dont il a sur tout doné des marques dans l'Apologie pour Hérodote.

On a donc consulté, autant qu'il a été possible, les diverses éditions de l'Apologie. On en a recueilli toutes les diférences, s'il est permis de parler de la sorte, & nous avons inséré chaque partie ou dans le texte, ou en forme de Note, suivant que le bon ordre ou la disposition des matiéres ont paru l'exiger. On sera aisément convaincu de la vérité de ce que nous avançons en consultant le Chapitre XV. On l'a augmenté du paragrafe XXV. qui contient un bon nombre d'histoires. La prémiére qui est d'un Prêtre & assés plaizante, est tirée des Croniques de Jean Stumpte. La seconde & la troizième sont encore d'un Prêtre & font voir, aussi bien que la prémiére,

ce que l'on doit croire de l'aparition des Spectres: celles cy sont tirées du vintdeuziéme livre des épitres d'Erasme. Ce paragrafe est enfin terminé par d'autres histoires tirées de l'ouvrage de Buchanan, intitulé *le Cordelier*. Le héros de la prémiére est un moine nommé Langius, & la séne est en Ecosse. Le héros de la seconde est un Jésuite qui en 1569. voulut contrefaire le diable à Ausbourg, mais son entreprise ne lui réussit pas: elle comença par le comique, & se termina dès le premier acte par le tragique. Céte farce, ou céte histoire, come l'apéle H. Etienne, a été écrite en vers alemans.

La seconde addition qui est tres considérable se trouve dans le second tome, chapitre XXXIX. depuis la page 368. jusqu'à la page 416. On y voit d'abord l'histoire du fameux Robert Bisson, apélé comunément le Prêtre de Bellouet en Normandie à quatre lieues de Caen. „ Quand tous les siécles précédens, dit H. Etienne, nous „ aurons amené chacun la meilleure, „ la plus subtile & plus recommanda-
„ ble

„ ble invention qu'il leur ſera poſſi-
„ ble : quand tout le colége des ſaints
„ & ſaintes nous auront raporté la plus
„ mémorable choſe qui ait iamais été
„ pratiquée entr'eux, voire tous enſem-
„ ble : quand le pape nous produira
„ le plus bel acte qu'il ait iamais fait
„ ou exercé quel qu'il puiſſe être. Ce
„ ne ſera encore rien à parangonner à
„ l'admirable, voire preſque incro-
„ yable reſuerie, qui eſt entree au
„ cerueau d'un poure ſimple homme
„ preſtre, en ces derniers temps, du-
„ rant les troubles derniers. . . . Voila
en propres termes le jugement que H. Etienne porta, en ſon tems, de l'hiſtoire du Prêtre de Bellouet : on peut voir la ſuite à l'endroit que nous avons indiqué. Nous nous contenterons de dire que ce Prêtre ſe mêloit de faire marcher droit les boiteux, de rendre la vue aux aveugles &c. Et qu'il réuſſiſſoit tellement dans ſes opérations, ou plutôt, que le peuple ſe laiſſoit tellement étourdir par le bruit de céte nouveauté, que de toutes nations, pour me ſervir encore des termes de H. Etienne, accouroyent à lui tous

impotens, boiteux, aueugles, furieux, & toutes ſortes de gens malades, à grandes charretées. Aillent les ſaints, continue t-il, ſe chauffer au ſoleil, car voici leur maitre, rien ne lui eſt impoſſible (*b*). Saint Michel peut bien vendre ſes coquilles. à d'autres. Le Breton quite là ſon ſaint Main. Saint Maturin peut bien devenir ſage. Saint Claude dîe ſes potenotres tout ſeul. Saint Coſme & ſaint Damien ſerrent leurs boîtes hardiment. Bref il eſt queſtion que les ſaints s'aillent jouer: car voici qui en fera plus en un coup qu'ils n'ont tous fait en leur vie.

Céte avanture, ou ſi l'on veut céte hiſtoire, eſt entremêlée de pluſieurs incidens qui pouront faire plaiſir à beaucoup de lecteurs. La plupart même ſe trouve en rimes françoiſes (*c*) qui ont été miſes en chant, & dont les nouriſſes du pais bercent encore aujourdhui leurs enfans.

L'hiſtoire du Prêtre de Bellouet eſt ſuivie

(*b*) H. Etienne fait ici alluzion à ce qu'il a dit de ces ſaints. Tome II. page 341.

(*c*) Voiés Tome II. page 296.

ſuivie page 402. d'un dialogue latin traduit en françois par H. Etienne. On y voit l'hiſtoire d'un home agité de l'eſprit malin, tirée des Oeuvres de Jean Fernel, Médecin de Henri II. roi de France. On trouve enſuite celle d'un Laquais d'un grand Seigneur, qui aiant perdu tout ſon argent au jeu, ſe done au diable pour le ravoir: on n'y voit pas qu'il ait réuſſi. Céte hiſtoire, ſelon M. de Sallengre, (*d*) fut alors imprimée à Paris.

Enfin on y voit page 414. l'hiſtoire d'un certain ſaint Célérin de Caen, qui guériſſoit le vertige des femmes: quelle entrepriſe! Come ſon hiſtoire eſt fort courte, il y a aparance que ſon regne ne fut pas de longue durée. Outre cela on a ajouté à la fin de cet Avertiſſement la Proſopopée de l'Idole aux pélerins qui comence ainſi

Malheureux pélerin qui voiages ſans ceſſe

Ce ſont là les morceaux de l'Apologie que nous devons à l'examen qu'en a fait

(*d*) A l'endroit cité cideſſus.

fait M. de Sallengre dans l'extrait qu'il en a publié & que nous avons déja cité. Mais il y en a encore d'autres dont il a négligé de parler, ou peut être, qui ont échapé à sa sagacité. Quoiqu'il en soit nous en avons fait usage, & nous nous flatons qu'ils ne seront point de trop dans notre édition.

Le prémier de ces morceaux est en forme de note dans le tome prémier page 494. Nous l'avons tiré de la seconde édition de l'Apologie où on l'avoit substitué à ce qu'on lit dans la notre page 492. ligne 7. jusqu'à la fin de la page 494. On trouve dans céte addition un décret du prémier concile de Toléde par lequel on peut voir que le concubinage n'étoit rien moins que condané du tems des Empereurs Honorius & Arcadius: sous l'Empire desquels on croit que ce concile fut assemblé. Ensuite du décret du concile de Toléde, viennent quelques autres passages d'Ecrivains dont l'ortodoxie ne doit point être suspecte. On y voit, come dans le prémier, que le concubinage a été permis dans les prémiers tems de l'Eglise, & que depuis

peu

peu à peu, ſelon H. Etienne, les preſtres concluans que puiſque cela étoit permis au commun des Chrétiens, eux qui faiſoyent les autres Chrétiens, ce ſont ſes termes, avoient quelques priviléges dauantage, ont quité le mariage du tout comme une regle trop étroite, & ont eu la liberté d'entretenir des concubines moiennant un tribut de peu de conſéquence qu'ils paioient à leurs Evêques.

La ſeconde de nos additions eſt encore dans le chapitre XXI. page 500. ligne 25. elle comence par ces mots *Quelques années après....* & finit par ceux cy *& rédigé en cendres.* Qui ſont à la page 502. ligne 14. Il s'y agit d'un Cordelier de Venize, lequel par charité mena une jeune fille dans ſon couvent, & l'y entretint ſécrétement pendant pluſieurs années. Que l'on croie que la charité fût le ſeul motif qui engageât le Cordelier à en agir de la ſorte, c'eſt ce que nous n'exigeons point de nos lecteurs, d'autant qu'au raport de H. Etienne, la fille étoit de corps aſſés gentil, & de beauté non à mépriſer; auſſi cette préten-

due charité fut elle tres mal récompensée. Les curieux verront de quelle maniere, en jétant les yeux sur l'article même.

Nous n'avons pas été tellement portés à augmenter notre édition, que nous y aions rassemblé indiféramment toutes les variantes que nous avons remarquées dans les éditions précédentes. Nous ne cacherons point que nous avons rejété quelques articles, mais nous avons cru être autorizés à agir de la sorte par l'exemple même de H. Etienne. Expliquons nous.

On a ajouté dans la sétiéme édition de l'Apologie qui fut faite en 1572. chés Guill. des Marescs un article à la page 526. Il comence par ces mots; *Je dirai seulement*.... Il s'y agit de quelques aparitions d'Esprits, d'une conversation de Saint Benoît avec le Diable, & de quelques autres réveries semblables; mais come on en raporte un grand nombre de même nature dans tout le chapitre qui est le XXXVIII. nous avons craint d'abuzer de la patience des Lecteurs en raportant celui dont nous parlons: d'autant plus que H. Etienne met lui-même

me fin à ces ſortes de récits, pource que, dit il, la plu-part des Lecteurs pourra ia auoir les oreilles batues de pluſieurs contes touchant les eſprits retournans la nuit, & du tintamarre qu'ils faiſoient autour principalement de ceux qui étoient en leur lit, & des folies qui s'en ſont enſuivies.

Nous avons parlé des nouveaus articles que nous avons admis dans notre édition, & nous avons allégué les motifs qui nous ont engagé à les admetre. Nous avons auſſi fait mention de ceux que nous avons rejétés, en rendant en même tems conte des motifs qui nous ont fait garder une telle conduite. Il y en a d'une troiziéme eſpèce dont nous n'avons point fait uſage ; mais dont nous avouons ſincérement que nous ne pouvons rendre raiſon. Car ſeroit-ce aujourd'hui une raiſon à doner à des gens ſenſés, que la négligence d'un copiſte, ou celle d'un commiſſionaire ? On a ſi ſouvent abuzé de ces ſortes de raiſons que, quoiqu'elles puſſent etre valables à notre égard, nous ne les alléguerions cependant qu'avec quelque ſorte de crainte: nous aimons mieux laiſ-

laiſſer au Lecteur la liberté de penſer tout ce qu'il voudra de céte omiſſion. On nous perméctra ſeulement d'inſérer ici les articles dont il s'agit. Nous indiquerons en mème tems les chapitres auſquels on peut les joindre.

Le prémier eſt tiré de la ſétiéme édition & apartient au tome II. de la nôtre, chapitre XXXVI. Si on veut garder l'ordre que nous avons obſervé, on doit le placer page 167. ligne 9. immédiatement après ces mots, *& beytia le te rendi.* Il s'y agit d'une ſimplicité d'un bon curé, qui prêchant ſes paroiſſiens adreſſa dans céte ocaſion la parole aux femmes. Voici les termes de l'original.

Et pource qu'auons parlé de la curioſité des curez enuers leurs parroiſſiens, il m'a ſemblé bon aiouſter l'hiſtoire que s'enſuit. Il y auoit vn curé (duquel le nom eſt aſſez cogneu) lequel vn certain iour eſtant en chaire apres pluſieurs exhortations à ſes parroiſſiens, adreſſant principalement ſa parole aux femmes ſes paroiciennes, dit, qu'elles eſtoyent fort pareſſeuſes

à

à ouir le ſermon : & meſme qu'elles oyoyent aſſez ſouuent ledit ſermon : mais elles ne tenoyent conte d'y aſſiſter : ains eſtant couchées en leurs licts mollement, l'vne eſtendoit ſon bras, & l'autre ſa cuiſſe, adiouſtant ces mots. Hà que ne ſuis-ie là auec mon fouet, ie leur ferois bien leuer le cul.

Un autre article qui a eu le même ſort que celui dont nous venons de faire mention apartient encore au même tome, & au même chapitre. Il doit être placé page 175. à la fin du paragrafe XIV. On y voit pluſieurs hiſtoires. La prémiére eſt d'un Minime, qui prêchant à Paris en la paroiſſe de ſaint Gervais, fait entr'autres le portrait de Joſeph d'Arimathie; il fait conoitre la maniére dont il étoit vêtu, lui, & la mule ſur laquelle il étoit monté lorſqu'il ala détacher de la croix le corps de J. C.

Il y a auſſi une hiſtoire d'un prieur des Jacobins de Blois, qui étant acuſé d'ajoûter à l'Ecriture Sainte, s'écria en chaire, qu'il ne ſavoit ce que c'étoit que d'ajoûter, ſi ce n'étoit en mêlant de l'eau dans de bon vin, ſurquoi il apela à té-

témoin un de ſes auditeurs. Ce Moine raporte le moien dont ſe ſervit François prémier pour faire acorder deux orloges de la ville de Rouen qui varioient tellement que l'une ſonant huit heures, l'autre en ſonoit neuf: d'où notre prêcheur conclut qu'il falloit agir de la même maniére pour faire acorder les Téologiens du fameux colloque de Poiſſy: mais il faut voir ces hiſtoires ou plutôt ces facéties, avec toutes leurs circonſtances & dans les propres termes de H. Etienne. Les voici.

D'vn minime preſchant à Paris en la paroice de ſaint Geruais (le vendredi que l'on appelle ſaint) la paſſion, ſon propos eſtoit, que Ieſus Chriſt eſtant en la croix, voyant ſa mere qui pleuroit amerement, & eſtant en merueilleuſe angoiſſe, iuſques a en auoir des tranchees au ventre, dit à ſaint Iean, mon neueu, mon neueu, ie vous recommande ma mere: & mettant ſa main ſur ſa poitrine, dit, foy de gentilhomme ſi vous luy faillez ie ne vous faudray pas. Et continuant ſon propos, parlant de Ioſeph abarimathie qui al-

alla pour descendre le corps de nostre Seigneur Iesus Christ, ce n'estoit pas (dit-il) vn petit compagnon : mais vn Iurisconsulte, homme honorable, vestu d'vne longue robe, monté sur vne mule qui estoit couuerte de drap noir, depuis l'oreille iusques au pied.

D'vn prieur des Iacobins de Blois vn iour preschant en son conuent, & ayant pris son theme contre les calomnies des huguenots, ils disent (dit-il) que nous aioustons à la parole de Dieu: par ma foy, ma foy ie ne say que c'est que d'aiouster. Ie say bien que de mesler de l'eau auec de bon vin, que cela est aiouster, & i'en croy monsieur de la Cistiere que voila present. Et lors les auditeurs se prindrent à rire de telle façon, que ledit beaupere fut contraint de dire, c'est assez ri: & faisant semblant de sortir de chaire leur dit, par ma foy si vous ne cessez de rire ie m'en iray. Apres auoir reprins halene, continuant ces propos, dit, Messieurs i'ay souuenance que ce grand roy François estant en sa bonne ville de Rouen, il y eut vn de ses gentilshommes

mes

mes qui ſe plaignoit à ſa maieſté, de ce qu'il y auoit deux orloges en ladite ville fort diſcordantes, entant que l'vne ſonnant huit heures, l'autre ſonnoit neuf: & que cela prouenoit de la faute de ceux qui en auoyent le gouuernement : qui fut occaſion que le roy ayant mandé leſdits orlogiers, les fit boire enſemble, & deslors les orloges furent bien acordantes. Auſſi meſſieurs ſi l'on euſt du temps du colloque de Poiſſi fait boire les miniſtres des huguenots & nous, ie croy, par ma foy, que nous fuſſions maintenant d'accord : choſe qui appreſta encore mieux à rire au peuple que deuant.

Il nous reſte à parler des notes qui acompagnent notre édition, & qui la rendent ſans contredit beaucoup plus recommandable que toutes les précédentes. Il ſufit preſque de dire qu'elles ſont de Mr. le Duchat, pour qu'on en porte un jugement fort avantageux. M. le Duchat eſt conu par ſon goût particulier pour ces ſortes d'ouvrages à l'antique, qu'on excuſe ce terme: les notes qu'il a faites ſur la *Confeſſion*

de

de Sanci, (*e*) ſur le *Catholicon d'Eſpagne*, (*f*) ſur *Rabelais*, (*g*) ſur les *Quinze Joyes du mariage*, (*h*) &c. prouvent la vérité de ce que nous avançons. Celles qu'il vient de publier ſur l'Apologie pour Hérodote ſont hiſtoriques, ſouvent critiques. On y trouve des conjectures fort hureuſes ſur certaines étimologies : c'eſt ce qu'on peut voir tome I. page 25. ſur l'origine du proverbe *le Roi n'eſt pas ſon couſin:* page 61. ſur l'étimologie de la *Croix du Tiroir:* page 285. ſur celle de *Conards* ou *Cornards* &c.

Mr. le Duchat ne ſera peut-être pas fâché que nous ajoûtions à ſa remarque ſur les Cornards ou Fous de Rouën qu'il y a à leur ſujet dans le Mercure de France deux piéces auſſi curieuſes qu'agréables. L'une a pour titre *Explication d'un terme bizare de la baſſe latinité, qui concerne un uſage ſingulier &c. Lé-*

(*e*) A Amſterdam chés H. Desbordes. 1693. in. 8. Autre édition à Bruſſelles chés Foppens. 1699. in 12. 2. voll.

(*f*) A Amſterdam chés Desbordes. 1696. in 8. & à Bruſſelles 1699. in 12. &c.

(*g*) Ibid. 1711. in 8.

(*h*) A la Haye chés Rogiſſart. 1726. in 12.

Létre écrite d'Evreux le 8. Février 1725. par M. le C. D. V. D. à M. D. L. R. (*i*).

Le terme bizare dont il s'agit dans cette létre & qu'on ne trouvoit point alors dans le Gloſſaire de Ducange, regarde l'Abé des Cornards, *Abbas Conardorum*. C'eſt ainſi, dit l'Auteur de la létre, qu'on apeloit ce perſonage à Evreux, où la facécieuze compagnie à laquelle il préſidoit s'eſt diſtinguée autant & plus qu'ailleurs.

Cette létre a dôné ocaſion à une autre écrite d'Auxerre le 12. Juin ſuivant, ſous le titre de *Létre écrite à M.... ſur l'explication d'un terme de la baſſe latinité.* (*k*) L'illuſtre & infatigable Abé à qui nous en ſomes redevables, ſe détermine d'abord pour le terme de *Cornardorum* au lieu de celui de *Conardorum*, qu'on ſembloit préférer dans la prémiére létre. Il entre enſuite dans des détails hiſtoriques au ſujet de ces ſortes de *Sociétés de Fous*, dont on voit encore-

(*i*) Voiés le Mercure de France. Avril. 1725. page 724.

(*k*) Voiés Mercure de France. Juillet. 1725. page 1593.

re quelques vestiges dans plusieurs villes de France. Nous n'en dirons pas davantage de ces deux piéces: come on les peut voir dans le Mercure de France, il nous paroît plus que sufisant de les indiquer. Nous nous ferions un vrai plaisir d'en faire conaitre ici les auteurs; mais tous deux, come de concert, nous imposent silence. Ils seront peut-être moins scrupuleux dans une autre ocasion.

Outre cès deux létres sur les *Fous* en général, & en particulier sur ceux d'Evreux dont parle la prémiére: sur ceux de Lisieux, d'Autun, &c. dont il est fait mention dans la seconde, il y en a encore deux autres à peu-près sur le même sujet. L'une, sous le nom d'un Gentilhome de Bourgogne, est adressée à Mr. Moreau de Mautour. (*l*) Elle regarde la *Mere Folle* de Dijon, qui fut abolie sous de grosses peines en 1630. par le Parlement de la même ville. Enfin la derniére qui est encore écrite d'Auxerre le 5. Février 1726, (*m*) contient l'expli-

(*l*) Mercure de France. Janv. 1724. page 60.
(*m*) Voiés le Mercure de France année 1726.

plication du mot *Pilota*, qui a échapé à Ducange, & à l'ocasion duquel, l'Abé L. B. nous fait l'histoire de certains exercices corporels ausquels les Eclésiastiques du païs d'Auxerre s'adonoient encore en 1538. mais qui furent abolis le 7. Juin de la même année.

Il nous paroît inutile d'avertir les Lecteurs que pour rendre notre édition compléte, on y a joint une table des matiéres. L'énonciation qui en est faite à la tête nous paroît plus que sufisante pour nous dispenser d'en parler une seconde fois. Nous ajoûterons seulement que nous la croions exacte & métodique.

Il ne nous paroît pas plus nécessaire d'avertir que les chapitres sont indiqués au haut des pages, & que l'on a eu soin de les diviser en paragrafes, on s'en aperçoit assés en ouvrant le livre. Nous suivrons donc le conseil du célébre Despreaux qui dit :

Ne vous chargés jamais d'un détail inutile,
Tout ce qu'on dit de trop est fade & rebutant.

8. Mars 735.

PROSOPOPEE DE L'IDOLE
AVX PELERINS.

MAlheureus Pelerin, qui voyages ſans ceſſe
Et par terre & par mer, ie te pry di moy, qu'eſt-ce
Que tu pretens ici, quel eſt le but certain
Qui te fait entreprendre vn chemin ſi lointain?
Il n'y a DIEV quelconque en la preſente image,
Et nous ne ſommes rien (à qui fais tu hommage?)
Que pierre & bois pourri, & en toute ſaiſon
Des teignes & des vers la viande & maiſon.
Vray opprobre du ciel, vray iouët de la terre,
Vn ſi petit logis fait de bois & de pierre,
Ouurage des humains, ne peut comprendre DIEV.
Ce ſaint Eſprit ſi grand n'a point de certain lieu:
Le ciel meſme & la terre, & la mer ſpatieuſe

Ne comprendront iamais ſa vertu glorieuſe.
Pour bien rencontrer Dieu, pour trouuer Ieſus Chriſt
Il te faut fueilleter ton cœur & ton eſprit,
Ou lire inceſſamment les liures des Prophetes,
Ou regarder au monde à tant d'œuures parfaites,
Voila voila pour vray la maiſon & le lieu,
Où il faut bien cercher, où il faut trouuer Dieu.
Mais les baiſeurs de bois qui lechent la peinture
Des caillous ſaffranez de force pourriture,
Periront à bon droit, comme ceus qui à tort
Ont adoré viuans les pourtrais de la mort,
Et qui ont mal fondé l'eſperance de vie
Sur la fragilité de la terre ſeruie.
Et ſi tu prens plaiſir aux peintures ſi fort,
Laiſſe les troncs moyſis, mets pluſtoſt ton effort
A peindre ton eſprit de ces couleurs exquiſes,
Où la ſimplicité & vertu ſont empriſes.
Par ainſi tu pourras trouuer dans ta maiſon
Ce que tu fais par tout voyageant ſans raiſon.

AVIS

AVIS
DU
LIBRAIRE.

L'Apologie pour Hérodote doit ſa naiſſance à une cauſe aſſés ſinguliére. Je vais la raporter ici d'après un Ecrivain qui me la fournit: (a) *j'y joindrai en même tems le ſujet qui m'a excité à doner une nouvelle édition de cet ouvrage.*

Henri Etiene, nous dit Mr. de Sallengre, avoit imprimé à grands frais l'Hiſtoire d'Hérodote. Ses ennemis.... qui ne cherchoient que l'occaſion de le ruiner, décriérent par tout cette hiſtoire, diſant qu'elle étoit remplie de fables & de contes à dormir de bout. Henri Etiene pour prévenir l'éfet d'une telle accuſation entreprit de ſe juſtifier.... en publiant l'Apologie.

Je me trouve dans des conjonctures toutes ſemblables à celles où étoit Henri Etiene

(a) *Mem. de Littérature; par Mr. de Sallengre: tome prémier: pag.* 38.

tiene lorſqu'on entreprit de décrier les hiſtoires d'Hérodote. Je viens d'imprimer également à grands frais *l'Hiſtoire des Papes depuis Saint Pierre juſqu'à Benoit xiij. incluſivement, en cinq volumes in* 4. *Cette Hiſtoire eſt écrite d'une maniére impartiale. On y fait conoître tout le bien dont les Souverains Pontifes ont été capables. Mais en même tems on n'y cache point les imperfections & même les déreglemens auſquels ils ont été ſujets: l'Auteur déclare* (b) *qu'il a écrit pour avoir la ſatisfaction de découvrir & de dire la vérité: ce qui eſt odieux aux enfans de ténébres. Il a écrit pour les perſones ſavantes, judicieuſes, & impartiales de toutes les communions: il n'a pas écrit, ajoute-t-il, pour les Fanatiques: ces gens là veulent qu'on flate leurs préjugés* (c) *& ces ménage-*

(b) *Lettre de l'Auteur de la nouvelle Hiſtoire des Papes où l'on éclaircit divers endroits du prémier tome de cette hiſtoire, cenſurés mal à propos par un Anonime. Cette lettre eſt au comencement du tome troiziéme de l'Hiſtoire des Papes. On y verra que les Auteurs de la Bibliotéque Françoiſe, tome XVII. Partie II. ont ſû rendre juſtice à l'Hiſtorien en faiſant conoître que ſon ouvrage eſt un des meilleurs qui ait paru juſqu'ici, en ce genre.*

(c) *J'ajoûte à cette occaſion une Remarque qui me*

nagemens ne conviennent point à la vérité de l'histoire.

Il

me paroît venir fort à propos pour ces sortes de gens. Ils y verront l'anonce d'un Ouvrage qui poura leur mieux convenir. Ainsi ils n'ont qu'à en faire emplette: car j'ose les assurer, en qualité de Libraire, qu'il ne sera jamais réimprimé ici, ni en aucun autre païs où le bon sens regne.

Extrait d'une Lettre de Rome du 30. *Avril* 1735. „ *Le Père d'Evora*, Franciscain, *chargé* „ *des affaires du Roi de* Portugal *près du St.* „ Siége, *à voulu donner un témoignage public* „ *de sa haute considération pour le* Séraphique „ Ordre de St. François d'Assise. *Il a fait* „ *composer des Annales de cet Institut & les a* „ *fait imprimer avec tout le soin possible, en dou-* „ *ze volumes* in folio. *Il a été chez tous les* „ *Ambassadeurs, Ministres & autres représen-* „ *tans des Princes souverains, leur presenter à* „ *chacun, deux exemplaires de cet Ouvrage. L'un* „ *en grand papier, relié magnifiquement, doré* „ *sur tranche, avec les armes du Prince, impri-* „ *mées en or sur la couverture & avec d'autres* „ *ornemens, est destiné pour le Souverain que le* „ *Ministre représente. L'autre en papier ordinai-* „ *re, relié aussi superbement, mais en argent,* „ *avec les armes du Ministre sur la couverture,* „ *est destiné pour chacun d'eux. Les personnes* „ *qui ont vû ce livre & qui ont une idée convena-* „ *ble de l'importance des annales de cet Ordre,* „ *avouënt, qu'on ne peut rien voir qui surpasse* „ *la beauté de l'impression, & la magnificence de* „ *la rélûre.*

Il semble que cette manière d'écrire une Histoire deût être goûtée & aprouvée de tout le monde. Cependant il s'est trouvé des Journalistes qui aiant oublié les loix de la justice & de la raison, ont traité cette Histoire des Papes d'une manière impitoiable. Ils y ont trouvé des faits hors de toute vraisemblance, ils y en ont trouvé d'entiérement fabuleux &c. & ils ont publié, en conséquence de leurs préjugés, une critique des plus amères.

La grande conformité que j'ai cru entrevoir dans les accusations contre l'Histoire d'Hérodote, & celles qu'on a formées contre l'Histoire des Papes, m'a fait trouver de la nécessité à publier de nouveau l'Apologie, & c'est un des motifs qui m'ont porté à la réimprimer. Je m'y suis déterminé d'autant plus volontiers que j'ai eu l'occasion d'y joindre un grand nombre de curieuses Remarques de M. le Duchat. Tout le monde conoît le Rabelais comenté de sa façon, & plusieurs autres ouvrages de même goût: mais sur lesquels je n'entrerai pas dans le détail, on l'a fait dans l'Avertissement précédent. J'aime mieux dire un mot au sujet de l'Apologie, & qui a raport au motif qui m'engage à la publier.

Hen-

Henri Etiene y ſoutient que l'on ne doit pas regarder come des fables, les choſes qu'Hérodote a raporté dans ſon Hiſtoire, par la raiſon qu'elles ſont peu vraiſemblables, & il le prouve en faiſant voir qu'il étoit arivé dans ces derniers tems des choſes, qui, quoi qu'infiniment plus éloignées de la vraiſemblance que tout ce que Hérodote avoit jamais écrit, ne pouvoient néanmoins être révoquées en doute. Voila véritablement le cas où je me trouve, ou plutôt le cas où ſe trouve l'Hiſtoire des Papes dont je viens de parler. On ataque la bonne foi de l'Auteur, on ſemble douter de la vérité, de la poſſibilité même de certains Faits, & on ne veut pas faire atention que l'Hiſtorien n'en avance aucun que d'après des Ecrivains dignes de foi & ſouvent contemporains: n'eſt-ce donc pas s'aveugler de propos délibéré que de les révoquer en doute.

En publiant l'Apologie pour Hérodote, je publie des Faits des plus extraordinaires. En ſont ils moins réels? Henri Etiene, ne les a t-il pas vus, pour ainſi dire, de ſes propres yeux? J'ai donc cru qu'ils pouroient ſervir, par conformité, à

rendre ceux qu'on raporte dans l'Histoire des Papes, non seulement vraisemblables; mais encore à les mettre à couvert de toute contestation. J'ai cru d'ailleurs que le Public verroit avec plaisir l'Apologie en l'état que je la publie, je me flate qu'il sera content de mon entreprise, & que j'aurai lieu de l'être avec lui.

Tant d'actes merueilleux en cest œuure lirez,
Que de nul autre apres esmerueillé serez.
Et pourrez vous savans du plaisir ici prendre,
Vous non savans pourrez en riant y apprendre. *

J'espere donc que toutes les critiques du Journaliste ne feront pas plus de tort à l'Histoire des Papes, que les invectives des ennemis de Henri Etiene en ont fait à Hé-

(*) *Ces vers se trouvent sur le titre des anciennes éditions de l'Apologie : ce qui n'estant plus d'usage à present, on les place ici pour ne rien perdre.*

Hérodote. On ſait en quelle eſtime les Hiſtoires de ce dernier ſont aujourd'hui, & avec quelle avidité elles ſont recherchées des conoiſſeurs: c'en ſera de même infailliblement de la dernière Hiſtoire des Papes. On peut en être perſuadé par un exemple récent. Je veux parler du Conte du Tonneau *par le Docteur Swift, que j'imprimai il y a quatorze ans, pour la premiere fois, & contre lequel un autre Journaliſte s'eſt déchainé d'une manière outrée. Mais ſes traits envenimés ont été impuiſſans. Le Public équitable a rendu juſtice au Docteur Swift & pour peu qu'une perſone ait de bon ſens, elle veut avoir ſon Ouvrage & elle ne peut enſuite s'empêcher d'en admirer l'excellence. Tant il eſt vrai, qu'il y a quelquesfois peu de fond à faire ſur le Jugement de certains Journaliſtes.*

Mais pour m'épargner la peine de plaider ma propre cauſe, entendons parler des perſones tout-à-fait impartiales ſur ce ſujet, leſquelles, entre pluſieurs autres choſes, m'ont écrit les lettres ſuivantes.

Copie

Copie d'une Lettre de DELFT, *du* 20. *Aoust* 1732.

JE ne ſçai, MONSIEUR, ſi ce ſont deux ou bien trois ſouſcriptions de l'Hiſtoire des Papes que j'ai envoié en . . . . mais je ne doute pas qu'on ne vous les remette bien-tôt pour en retirer les Exemplaires.

Tous les honnêtes gens vous ſauront gré du ſoin que vous prennez de l'édition de cet Ouvrage, & il me paroît par la lecture que j'en ai commencée, que l'Auteur eſt conſommé dans l'étude de l'Hiſtoire Ecléſiaſtique, & un excelent critique, qui achevant cette Hiſtoire comme elle eſt commencée, en reçevra une loüange immortelle, n'y aiant point d'éloge qu'il ne mérite pour l'ardeur qu'il témoigne pour la vérité; écrivant avec beaucoup d'ordre & de ſolidité, & levant le maſque à bien des ſortes de perſonnes, parmi leſquelles il s'en trouve un grand nombre de pareils, actuellement ſur la ſéne, qu'il répréſente dans un naturel, qui ne leur eſt

est pas avantageux, & dont il a à craindre le ressentiment. Je suis &c.

*Extrait d'une Lettre d'*AMSTERDAM, *du* 10. *Decembre* 1732.

MONSIEUR,

JE vous dirai pour nouvelle qu'il y aura dans le volume de la *Bibliotheque Françoise*, qui paroîtra sur la fin de ce mois, un Extrait du Tome I. de l'Histoire des Papes, qu'on tâche mal à propos de décrier, en disant, sans fondement, que cet Ouvrage est de la façon de gens peu capables de faire quelque chose de bon. Pour moi qui l'ai lû tout entier, je proteste que je ne connois personne dans ce païs capable de rien faire d'aussi bon en ce genre. Il vous importe que le mérite de l'Ouvrage soit connu, puisque l'Auteur est obligé de se cacher, & c'est à quoi il est à esperer que Mrs. les Journalistes auront égard, en jugeant équitablement de cet Ouvrage. ---

Ex-

Extrait d'une Lettre de BERLIN, *du 22. Avril* 1733.

---- Paſſons à d'autres choſes, je parlerois de l'Hiſtoire des Papes, qui à été imprimée en Hollande depuis peu, *in quarto*, ſans nom d'Auteur. Ce que l'on peut voir par la lettre à l'Editeur qui y ſert de préface, c'eſt que l'Auteur eſt en France, Catholique Romain, mais très raiſonable & ſincére; je dirois à cet homme-là, qu'il n'eſt pas loin du Roiaume des Cieux. Les Proteſtants ne pouroient pas vérifier tout ce qu'il avance, car ces Mrs. ont en main les preuves qui nous manquent. C'eſt un livre qui m'attache: je me ménage le plaiſir de le lire, pour ne pas en interrompre la lecture. N'en aiant que deux tomes, l'on nous promet que les autres viendront bien-tôt, & c'eſt-là ce que j'eſpére très fortement.......

Voila le jugement qu'ont porté de l'Hiſtoire des Papes, des perſones équitables & déſintéreſſées, & qui ne l'ont porté qu'après avoir lu l'ouvrage avec atention: j'ai ex-

exposé leurs ſentimens dans les propres termes de leurs létres, dont je garde les Originaux en cas de béſoin.

*Diſons encore un mot de l'Apologie. On trouvera quelque diférence entre le titre des anciennes éditions & le titre de la mienne ; mais je prie qu'on ne s'en éfarouche point : ce n'a nullement été pour en impoſer au public que j'ai agi de la ſorte : celui des anciennes éditions eſt excellent : j'ai cru cependant que les petits changemens que j'y ai fait ſeroient du goût de notre ſiécle, où l'on n'entend demander cet ouvrage que ſous le titre ſimple d'*APOLOGIE POUR HERODOTE. *On doit être perſuadé dailleurs qu'on n'a touché en aucune maniére au texte, dont on a religieuſement ſuivi juſqu'à l'ortographe.*

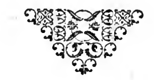


TABLE
DES
PIECES ET CHAPITRES
Coutenus dans le

TOME PREMIER.

CHAP.

HENRI

TABLE DES MATIERES.

Le Chifre romain désigne les Tomes I. II. *les autres chifres marquent les Pages.*

A.

C.

CATA

Ecroul-

F.

FEMMES

Fo-

HEN-

Hu-

K.

L.

M.

N.

O.

mot

Q.

R.

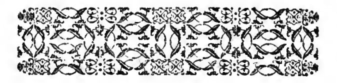
S.

SOU-

T.

URI-

Fin de la Table des Matiéres.



HENRI ESTIENE
AV LECTEVR.

THUCYDIDE en la preface de son histoire dit vn propos qui merite bien d'estre remarqué & pezé, pour nous apprendre à condamner en nous-mesmes ce que nous voyons estre par luy condamné és anciens Grecs : à sçauoir qu'ils parloyent à credit de plusieurs choses aduenues deuant leur temps, & fondoyent leur creance sur le bruit incertain qui couroit, sans prendre la peine de s'enquester plus auant : ce qui estoit cause que souuent le mensonge en leur endroit gangnoit la place de verité. Par cest exemple (di-ie) nous deurions estre enseignez de tenir la bride à nostre legereté toutes & quantesfois qu'il est question de croire quelque chose à credit, & principalement si elle est d'importance. Mais ce mal est si fort enraciné en plusieurs, que pour leur oster, ie crain qu'il ne fust besoing de les refondre,

comme on dit en commun prouerbe. Toutes fois les cauſes d'iceluy ſont differentes : car ce qui fait aucuns croire de leger, eſt qu'ils ne ſont capables de diſcourir en leur entendement ſur les propos qu'ils oyent: les autres croyent de leger pour ce qu'ils ne prennent garde aux paroles qu'on dit, mais à la perſonne (*a*) qui les dit, ſelon ce qu'a eſcrit Euripide.

Si du poure & du riche vn meſme mot tu oys,
En ton endroit pourtant il n'eſt de meſme poids.

Laquelle ſentence nous oyons ſouuent verifier par ceux qui diſent, Ie croy telle choſe, pource que ie la tien d'vn tel monſieur, ou d'vn tel ſeigneur, d'vn qui eſt en reputation (pour exprimer le propre terme d'Euripide.) Or comme ainſi ſoit que ceſte trop grande credulité reçoiue & approuue egalement toutes ſortes de propos ſans aucune diſcretion, s'il falloit alleguer des exemples de chacune, ce ſeroit vne choſe non ſeulement longue, mais infinie, & qui n'apporteroit ni

(*a*) *Mais à la perſonne* &c.) C'eſt ce que Mrs. de Port-Roial appelent *Sophiſme d'Autorité*. Voiez leur Logique, part 3. chap. 19. page 364 & ſuiv. de la 2 edition.

ni grand proufit ni grand plaisir aux lecteurs : & pourtant ie me contenteray d'amener de ceux d'vne sorte, qui pourront comme acheminer l'argument que i'ay entrepris de traiter ici.

II. Ie di donc que comme la temerité des hommes est plus grande aujourd'huy qu'elle ne fut onques à iuger des escrits des anciens auteurs, ainsi la temerité de croire à ceux qui en iugent, ne fut iamais telle. Et quant à ces iuges, les vns, qui sont retenus de quelque modestie, prononcent leur sentence entre leurs amis seulement, en leurs deuis familiers: les autres, ausquels la presomption & la vaine gloire commandent, se laissans conduire à icelles, donnent leur sentence par escrit, pour estre leuë publiquement. De quoi nous auons vn exemple en vn Italien (*a*), qui a tellement iugé de quelques poetes Latins, que si ce qu'il dit est vray, luy seul a veu clair entre tous les hommes studieux de poesie qui ont esté depuis plusieurs centaines d'ans, tous les autres ont esté aueugles. Et ladessus que disent ces gentils croyeurs desquels il est question? Ie croy qu'vn tel poete ne soit pas bon poete. Pourquoy? Pource qu'vn tel qui est

(*a*) *Exemple en un Italien.*) LILIUS GYRALDUS, apparamment, dans les Dialogues de son Histoire des Poetes.

eſt ſçauant homme & fort eſtimé, en a ainſi prononcé. Ainſi auons-nous veu des iugemens eſtranges qui ont eſté faicts depuis quelques ans touchant les auteurs Latins, quand les vns ne donnoyent leurs voix qu'à trois (en matiere de bon & pur language) les autres qu'à vn. Car les vns vouloyent faire vn triumuirat de Terence, Ciceron, Ceſar : les autres donnoyent la monarchie du language Latin à Ciceron. Et alors Dieu ſçait les beaux IE CROY qu'on oyoit de ceux qui pour toute raiſon n'alleguoyent que ces gentils iuges. Par deſpit deſquels il y eut quelcun qui condamna Cicero (*a*) à eſtre banni perpetuellement, lui & tout ſon Latin : mais il fut incontinent rappelé par vn autre qui auoit plus de credit. Voila comment ces bons auteurs de la langue Latine ont eſté pourmenez par ces dangereuſement outrecuidez iuges. Et les Grecs quoy ? ſont-ils exempts de la cenſure de tels critiques ? Non certes : car celuy duquel i'ay tantoſt parlé, n'a eſpargné non plus les poetes Grecs que

(*a*) *Quelcun qui condamna Cicéro* &c.) ORTENSIO LANDO, Milanois, dans un Dialogue imprimé en 1534. ſous le titre de *Cicero relegatus.* Peu après parut ſous le titre de *Cicero revocatus* un autre Dialogue, qu'ici H. Etienne attribue à un autre ; mais, que M. des Maizeaux donne au même *Ortenſio Lando.* Voiez dans le Dictionaire Critique la Rem. E de l'Art. de celui-ci.

que les Latins. Et nous ſçauons outreplus comment ce tant venerable perſonnage Ariſtote auec toute ſa philoſophie a eſté fouetté par vn regent de Paris (*a*).

III. MAIS, pour approcher peu à peu de l'auteur duquel i'ay entrepris de parler, à ſçauoir Herodote, ie viendray aux hiſtoriens tant Grecs que Latins, comme eſtans ceux entre tous, qui ſont plus maniez de toutes ſortes de gens par le moyen des traductions. Qui eſt doncques auiourd'huy l'hiſtorien auquel ces iuges faicts à la haſte ne donnent quelque attache & quelque coup de bec? Herodote ne fait que mentir: Thucydide ſçait bien eſcrire des concions, & puis c'eſt tout. Xenophon n'eſt point ſemblable à ſoy-meſme en ſon hiſtoire. Mais aucuns ſe monſtrent encore plus ridicules, quand ils veulent aſſeoir iugement du ſtyle d'vn hiſtorien ſur la traduction qu'ils en ont: comme quand (pour exemple) ils diſent, Ie croy que Thucydide n'a point vn ſtyle ſi graue & ſi exquis qu'on dit: car on n'en apperçoit rien en la traduction Latine, ni en la Françoiſe, ni es autres (*b*). Leſquels me ſemblent par-

(*a*) *Par un regent de Paris.*) PIERRE RAMUS. Voiez le Catalogue de ſes Ouvrages donné par Ant. Teiſſier, dans ſes Additions aux Eloges tirez de l'Hiſtoire de M. de Thou.

(*b*) *Thucydide..... en la trad. Latine, ni en la Fran-çoiſe*

parler avec aussi grande raison que celui qui voyant vne personne malade, laquelle auroit le bruit d'auoir esté fort belle, & mesmement auoir eu les iouës vermeilles comme deux roses (ainsi qu'on parle communement, pour exprimer vn beau tint) diroit, Ie croy que le bruit qui a couru touchant la beauté de ceste personne, a esté faux, & principalement quant au beau tint; car elle l'auroit encores, ou pour le moins vne partie. Et pourquoy ay-ie vsé de ceste comparaison? Pource que ie n'en trouue point de plus propre. Car ie di & maintien que la plus part des auteurs qui se portent fort bien en Grece, & ont beau visage & bien couloré, sont fort malades, & par consequent sont fort defaicts voire desfigurez en France, en Italie, en Espagne, & és autres pays, pour le mauuais traitement qu'on leur fait par le chemin. C'est à dire (pour parler clairement & sans allegorie) que plusieurs auteurs, & principalement les Grecs, qui estans leus en leur langage naturel par ceux qui en ont congnoissance suffisante, ont la meilleure grace du monde, & donnent contement

çoise, ni et autres.) Je ne connois pas toutes ces *autres* traductions de Thucydide. La Françoise est de Claude de Seyssel, qui la fit sur le Latin de Laurent Valle. Baillet, Jugemens des Savans &c. *Paris* 1722. Tom. 3. page 107.

ment non seulement à l'oreille, mais aussi à l'esprit, sont traduits si pietrement en François, en Italien, en Espagnol, qu'il y a autant de difference de lire leurs liures Grecs, ou telles traductions d'iceux, qu'il y auroit de voir le visage d'vne mesme personne, quand elle seroit en tres-bonne disposition, ou quand apres fort longue maladie elle commenceroit à rendre les derniers souspirs. Et dont procede ce mal ? De ce que ceux qui les ont traduits en ces langues vulgaires, ont esté traducteurs des traducteurs, c'est à dire ont traduict en ces langues les traductions qui en auoyent ia esté faites en Latin : & n'ayans aucune congnoissance du Grec, non seulement ils ont retenu toutes les fautes de ces traducteurs, mais leur estant avenu souuent de ne les entendre point, sont aussi tombez en plusieurs autres encore plus lourdes & plus vilaines. De quoi i'ay donné des exemples en mon Thucydide : où i'ay monstré comment Laurent Valle auoit deuiné que vouloit dire Thucydide, & puis le traducteur François, Claude de Seyssel, euesque de Marseille, auoit deuiné qu'avoit voulu dire Laurent Valle : mais comme Laurent Valle auoit mal deuiné quell'auoit esté la conception de Thucydide, ainsi Claude de Seyssel auoit esté mauuais deuin quant à la conception de Laurent Valle. Et d'autant plus grand nous voyons estre le

nombre des auteurs ausquels ce tort a esté faict (il est vray qu'à Thucydide & Herodote plus qu'à nuls autres) d'autant plus est obligé Plutarque aux deux personnages (*a*), qui pour le faire François ne lui ont changé que la robbe, au lieu que tels traducteurs que ceux dont ie vien de parler, changent aux auteurs non seulement la robbe, mais aussi le moule de la robbe.

IV. MAIS, il faut retourner à ceux qui ne iugent pas des auteurs par la traduction qu'ils en voyent, ains par quelque congnoissance qu'ils ont du language naturel d'iceux. Tels personnages (à dire la verité) meritent vn peu mieux d'estre escoutez, n'estans pour le moins si impudens que les autres : ni que fut rabbi Beda, quand pour destourner le roy François premier de ce nom, de sa tresnoble & tresvertueuse deliberation touchant l'establissement des professeurs des langues, il luy allegua contre la Greque, en presence de feu monsieur Budé (qui au contraire par tous moyens à luy pos-

sibles

(*a*) *Aux deux personnages &c.*) Avant AMYOT, qui a traduit tout Plutarque, un *Etienne Pâquier*, autre que l'Auteur des *Recherches* &c. en avoit traduit quelque chose. Voiez *la Croix du Maine*. Du reste, le témoignage que rend ici H. Etienne au Plutarque d'Amyot, est bien different du jugement qu'en a fait Méziriac.

fibles encourageoit le Roy à ceste entreprise) qu'elle estoit la source des heresies. Mais, quand on trouua que Beda condamnoit vn langage duquel à grande peine congnoissoit-il la premiere lettre, Beda fut declaré bedier (*a*). Ceux-là (di-ie)

(*a*) *Beda fut déclaré* bedier.) H. Etienne use du mot de *bedier* encore au Chap. 29. & il faut que ce mot fût autrefois bien commun dans notre Langue, puisqu'il entroit même dans nos Dictons.

> *Deniers avancent les* bediers,
> *Et des premiers font les derniers*,

dit à propos de la venalité des Charges, un vieux Proverbe, pag. 70. du Recueil de Gabr. Meurier. *Lyon*, *in* 16. 1577. Un ami de Marot à Sagon, dans le Marot commenté tom. IV. pag. 553. de l'edition *in* 4.

> *Tu eusses eu des plus gorriers*
> *Coups de foüet pour ton chapeau*,
> *Qu'onque* bedier *eut sur sa peau*:
> *Et lors on t'eust monstré au doigt*,
> *Voilà* l'asne *qui tant mordoit*.

Ce même mot, aussi dans la signification d'*Asne* ou d'*Ignorant*, a été pareillement emploié par Innocent Gentillet, dans son Anti-Machiavel, part. 3. Max. 32. pag. 731. de l'edit. *in* 16. 1577; & il n'est pas jusqu'au Verbe *beder*, fait de *bedier*, qu'on n'ait dit pour *reduire à recommencer*, *renvoier d'où l'on est venu*. Les Vigiles du Roi Charles VII. tom. I. pag. 149. de la nouvelle édition, parlant d'une sortie de la garnison Angloise de la Bastille, pour empêcher les Parisiens de livrer leur ville à ce Prince :

ie) qui se fient à quelque congnoissance qu'ils ont du language, ne sont si impudens que les autres : mais si le sont-ils beaucoup, en ce qu'ils iugent de tout vn liure pource qu'ils en entendent quelque partie. Mais pour ne nous esmerueiller beaucoup de ceste temerité, il nous faut auoir memoire d'vne fort belle sentence du susdit Thucydide, que les moins entendus en quelque affaire, sont les plus hardis à l'entreprendre. La raison est evidente : c'est qu'ils ne preuoyent pas les difficultez d'icelle comme ceux qui l'ont

Depuis s'en vindrent par la ville,
Pour François cuider suborner,
Mais l'on les fist sur pié sur bille
Bien-tost bedez *& retourner.*

Et cependant, le petit Dictionnaire François-Anglois de Claude Desainliens, qui, dans ce Livre, imprimé *in* 4. à *Londres* en 1593. s'est surnommé *Holyband*, en Anglois, comme qui diroit *Saint-lien*; ce petit livre, dis-je, est le seul Dictionnaire où j'aie trouvé le mot de *bedier*. Voici, sous la lettre B, les termes de l'Auteur : *Ce n'est qu'un* BEDIER. *He is but a great calfe.* C'est à dire, *Ce n'est qu'un grand veau.* Il n'est donc pas surprennant que personne n'ait encore cherché l'origine d'un mot à peu près oublié depuis long-tems. Mais, comme par tous les passages ci-dessus rapportez, on voit ce que signifie ce vieux mot, je crois pouvoir à coup sûr le dériver par aphérése & par syncope d'*abecedarius*, qui se trouve dans Du-Cange. *Abecedarius*, *becedarius*, *Bedarius*, bedier.

l'ont fondee bien auant. Certainement ceste sentence qui est dite generalement auiourd'huy aussi se trouue veritable en toutes sortes d'entrepreneurs, mais en ceux principalement qui entreprennent ainsi de censurer les auteurs, chose autant hazardeuse qu'odieuse. Et de faict on voit que ceux qui pour esgard de leur suffisance en pourroyent le mieux venir à leur honneur, sont ceux qui moins s'en veulent entremettre.

V. OR (pour descendre du general au particulier) si le commun prouerbe, De faux iuge brefue sentence, fut iamais verifié en auteur Grec ou Latin, nous pouuons dire que ç'a esté en Herodote. Car il est mis sur les rangs non seulement par ceux qui l'ont leu en langue estrange, & non en la sienne, mais par ceux aussi qui ne leurent onques vne seule syllabe de son histoire, voire à grand' pene sçauent le nom d'icelle. Et comment donc en parlent-ils? Apres des autres, qui peutestre n'en sçauent aussi que par ouir dire. Mais laissant tels iuges, ie m'adresseray à ceux qui n'en parlent point à credit, ains semblent auoir de quoy payer. Ie leur demande doncques, quant aux histoires qu'il escrit, quelle raison ils ont de les condamner comme fabuleuses? Oseroyent-ils dire qu'ils en sçauent des nouuelles plus certaines que luy? Il ne leur reste pas si peu de honte. Qui les leur fait

fait donc tenir suspectes ? C'est qu'elles ne sont point vray-semblables.

Or considerons lecteur, ie vous prie, s'ils parlent categoriquement, quand ils inferent que ces histoires ne sont vrayes, pource qu'elles ne sont vray-semblables.

VI. Mais il y a bien d'auantage : c'est que ie leur nie tout à plat ce qu'ils tiennent pour tout confessé & prouué, à sçauoir qu'elles ne sont vray-semblables. Et qu'ainsi soit, sur quelles raisons fondent-ils leur iugement ? Sur deux raisons : car premierement la desmesurée meschanceté qui se voit en quelques actes descrits par Herodote, & la desmesurée sottise qui se voit en quelques autres, passe la mesure de leur creance. Secondement, voyans qu'vne grand' part de ce que nous y lisons, ne se rapporte aucunement aux coustumes & façons de faire qui sont aujourd'huy, & n'ha aucune conueuance avec icelles, ils estiment les anciennes histoires estre autant eslongnees de verité, que ce qu'ils y lisent est eslongné de ce qu'ils ont accoustumé de voir & ouir. Quant à la premiere raison, qui consiste en deux points, i'y pense auoir assez suffisamment respondu en ce liure ; car ie n'ay point peur qu'entre les meschancetez desquelles on ne veut pas croire Herodote, on en trouue de si grandes que plusieurs ici racontees, desquelles il nous a esté force de croire à

nos

nos yeux propres. Autant en di-ie de la sottise: car au lieu qu'elle sembloit si incroyablement grande, i'ay bonne esperance que si on la confere auec celle de nos prochains predecesseurs, on la trouuera aussi petite qu'vn nain sembleroit petit aupres d'vn geant. Car ie sçay bien que les poures Egyptiens d'Herodote sont fort moquez quant à leur religion (si religion doit estre appelee) & ne nie pas que ce ne soit à bon droict : car on y voit de grans badinages. Mais si nous venons aux philomesses (*a*) qui ont esté il y a enuiron soixante ans, & espluchons toute leur cabale, nous serons en danger de confesser qu'à comparaison il n'y a qu'honneur en la religion des Egyptiens. Notez bien lecteur, ie vous prie, que ie di, A comparaison : comme voulant de deux maux declarer le moindre. Toutesfois, afin qu'on ne die que ie parle des neiges d'antan, parlons de ce que voyent encores auiourd'huy tous ceux qui ont des yeux. O les grands fols qu'estoyent ces Egyptiens d'Herodote (dira quelcun) en ce qu'ils adoroyent les bestes! Grands fols estoyent-ils, cela ie confesse : mais c'est à la charge qu'on me confessera que ceux qui adorent vne chose morte sont plus fols que ceux qui adorent vne chose viuante. Ce que m'ayant esté confessé,

(*a*) Amateurs de Messes.

sé, le proces des philomesses est tout faict. Car ils adorent, & ce où il-y-a-eu vie, mais n'y en a plus, & ce où il n'y en eut iamais. Et entre les choses qui n'ont eu jamais vie ni aucun sentiment, ils n'adorent pas seulement celles qui sont le plus en estime, mais aussi les choses viles & abiectes: c'est à sçauoir, non seulement l'or & l'argent, mais aussi la pierre & le bois. Car encore s'ils ne se prosternoyent que deuant l'or & l'argent, leur adoration seroit vn peu plus honorable (comme aussi nous sçauons que les payens, quand ils vouloyent avoir vn dieu qui eust quelque majesté, ils le faisoyent forger de l'vn de ces deux metaux.) Et puis ils pourroyent alleguer que Iupiter s'est bien changé quelquefois en or: en outre, que de tout temps, és pays mesmement où les images n'estoyent en vsage, les avaricieux n'ont laissé d'auoir ces deux metaux pour leurs dieux, lesquelles choses on ne peut dire ni du bois ni de la pierre. Et toutesfois nous trouuons en ce mesme auteur vn'histoire qui monstre en quel deshonneur peuuent tomber les adorateurs de l'or & de l'argent, aussi bien que les adorateurs du bois & de la pierre. Car nous lisons qu'Amasis, d'vn bassin d'or qui auoit tousiours serui à lauer les pieds, fit faire l'image d'vn dieu. Et qui empeschoit Amasis de faire vn bassin ou vn

pot

pot de chambre de ce dieu, aussi bien que de bassin il auoit esté faict dieu? Or ie vous laisse penser quel creuecœur doit estre à vn homme, & combien il doit estre honteux, quand il voit ce deuant quoy il s'est prosterné, estre appliqué à des vsages si ors & si sales qu'on a honte de les nommer. Surquoi les Egyptiens ne faudroyent pas d'alleguer, que leur adoration (entant qu'ils adoroyent principalement les choses ayans vie, encore qu'ils eussent aussi des simulachres) n'estoit suiette au danger d'vn tel deshonneur & telle infamie. Ie laisse les raisons que le sens commun nous apprend quant à preferer vne chose viue, quelle qu'elle soit, à vne chose qui n'a plus de vie, ou qui n'en eut iamais; & viens à l'autre point, c'est que puisque les Egyptiens estoyent moins fols en leur adoration, aussi estoyent-ils moins fols en ce qu'ils la soustenoyent. Et pourtant l'acte que raconte Diodore Sicilien, des Alexandrins qui ne voulurent point pardonner au Romain qui auoit tué vn de leurs chats, est plus excusable & supportable que les actes des philomesses que nous auons souuentesfois veus de nostre temps, quand ils ont fait cruellement mourir ceux qui auoyent mutilé leurs images. Car la beste vivante mutilee en quelque membre, est empeschee de l'action naturelle dont ce membre luy estoit instru-

ſtrument: mais celuy qui coupe les iambes à vn' image, la priue-il de l'action de cheminer? celui qui luy creue les yeux, (s'il faut ainſi parler d'vn'image) la priue-il de l'action de la veuë? Et toutesfois iamais les Egyptiens n'ont fait ſi cruelle vengeance du meurtre commis en leurs chats, qu'on a veu faire de noſtre temps de ceux qui auoyent ainſi mutilé quelque marmouſet ou quelque marionnette.

VII. MAIS, puiſqu'il faut faire comparaiſon de la folie des vns auec la folie des autres, & que tous les philomeſſes n'adorent pas les images, parlons de ce qu'adorent tous vniuerſellement qui font profeſſion de ceſte religion, & qui eſt le principal point, & comme le fondement d'icelle, & lequel ſe maintient par tant de glaiues & de feux. Conſiderons donc ſans paſſion, que nous dirions, ſi Herodote ou quelque autre hiſtorien ancien nous racontoit qu'en quelque pays les hommes feroyent theophages (c'eſt à dire mangedieux) auſſi bien qu'ils racontent de quelques anthropophages, elephantophages, acridophages, phthirophages (a), & autres: dirions-nous pas ceſte theophagie eſtre incroyable, & que ces hiſtoriens au-

(a) *Acridophages, Phthirophages.*) Mangeurs de Sauterelles, mangeurs de Poux. De ceux-ci parle Strabon liv. XI. de ſa Geographie.

auroyent controuué cela de ces hommes, encore qu'au demeurant ils fussent barbarissimes ? Et toutesfois nous auons tous les iours certaines nouuelles des theophages, & (qui pis est) des theochezes. Que di-ie certaines nouuelles? nous demeurons en mesme pays, en mesmes villes, en mesmes maisons, auec eux. Quant aux autres mysteres morologiques & hyperbadinomorologiques, qui accompagnent ceste theophagie, ie les laisse au iugement du lecteur auquel Dieu aura faict la grace de luy oster le bandeau de deuant les yeux: me tenant pour asseuré que quand il les aura bien considerez, il m'accordera ce que i'ay tantost dict, qu'à comparaison d'iceux il n'y a qu'honneur en la religion des Egyptiens: c'est à dire es ceremonies ausquelles les Egyptiens donnoyent le nom de religion.

VIII. Ie vien à la seconde raison pour laquelle on n'adiouste foy à Herodote, c'est pource qu'vne grand' part de ce que nous y lisons, ne s'accorde point avec les façons de faire qui sont auiourd'huy en vsage. Car (comme i'ay dict ci-dessus) aucuns, sans auoir esgard au grand changement qui est presque en toutes choses entre ce temps-là & le nostre, veulent que le naturel & la maniere de viure des hommes d'alors se rapporte tellement aux nostres, qu'ils n'auoyent pris plaisir qu'à ce qui nous plaist.

Et ne se contentans de ceci veulent trouuer conuenance entre l'estat des republiques & des royaumes d'alors, & autres gouuernemens des peuples, auec ceux que nous voyons auiourd'huy. Voire passent aucuns encore bien plus auant en lisant les anciennes histoires, jusques à vouloir mesurer le climat des pays lointains par le nostre : tant ils y vont à la bonne foy. Et pour conclusion, plusieurs alleguent plusieurs raisons pour lesquelles ils ne trouuent point vray-semblables maintes choses racontees par Herodote. Mais, posons le cas qu'elles ne soyent point vraysemblables : quelle dialectique nous apprend vn tel ergo ? Ceci n'est point vraysemblable : il n'est donc point vray. Si cest argument auoit lieu, iamais nous ne verrions ni n'orrions rien qui deust estre appelé merueilleux. Car dequoy auons-nous accoustumé de nous esmerueiller ? De ce qui auient contre ce que nous eussions pensé. C'est à dire, de ce que nous trouuons estre vray, & toutesfois ne nous eust semblé vraysemblable, pour estre hors de coustume ou vsage, ou pour estre contraire à nostre ratiocination, c'est à dire, à nostre discours fondé sur telles ou telles raisons. Or cependant considerons si ce n'est pas vouloir exercer vne tyrannie sur les historiens, que de les vouloir assuiettir à ne nous raconter que ce que nous pourrions trou-

trouuer vrayſemblable, ſur peine d'eſtre eſtimez & declarez menſongers, fabuleux, & reſueurs.

IX. Toutesfois le plus expedient ſera (ce me ſemble) de venir aux exemples. Herodote donc raconte des choſort merueilleuſes & fort eſtranges. Cela ie confeſſe : & di qu'il-y-en a de deux ſortes ; car en quelques hiſtoires nous nous eſmerueillons des faicts de nature, en quelques autres des faicts des hommes. Et ne nous en eſmerueillons pas ſimplement, mais iuſques à les iuger incroyables. Premierement donc, quant aux faicts de nature, nous ne deurions rien trouuer incroyable d'elle, ſi nous conſiderions que celuy qui a la gouuerne eſt tout-puiſſant. Ce ſeroit bien auiourd'huy pour nous rendre eſtonnez, ſi le Soleil s'arreſtoit tout court, & n'y auroit celuy qui ne diſt cela eſtre totalement contre nature : & toutesfois nous auons teſmoignage ſi authentique d'vn tel cas, que nous n'en pouuons douter. Ie di ſemblablement qu'il eſt vray que nature ne produit point auiourd'huy des geans ni des pigmees: mais s'enſuit-il qu'elle n'en ait point produit? Quant aux geans, cela auſſi nous eſt authentiquement teſmoigné par le meſme liure, à ſçauoir par la bible: ioint que les oſſemens qui ſe voyent encore tous les iours nous contraignent de le croire. Quant aux pigmees, ainſi qu'ils ſont deſ-

crits, ils n'estoyent pas fort differens des nains que nous voyons iournellement. Nature n'entretient point auiourd'huy les hommes en vie plus de quatre-vints (quant à l'ordinaire) ou quatre-vints & dix ans : & toutesfois nous n'oserions nier que la vie de quelques anciens (sans comter Mathusalé) n'ait esté six voire sept fois plus longue. Et outre ceux dont la bible fait mention, nous trouuons vn grand nombre de ceux qui ont esté long temps depuis, auoir vescu si longuement (& toutesfois moins longuement que ceux dont il est parlé en la bible) qu'il n'y a aucune comparaison entre leur aage & l'aage des hommes de nostre siecle. Nature ne laisse auiourd'huy le fruict au ventre de la femme plus de neuf mois : & pourtant Herodote doit estre renuoyé bien loin avec ses dix mois. Voila qui ne couste gueres à dire à ceux qui tiennent cest auteur pour mensonger, adioustans foy au bruit commun : mais voyons à combien d'autres auteurs ils s'attachent quant à ce mesme point. Si Herodote ne doit point estre ouy quant à ce terme de dix mois, aussi ne le doiuent estre, ni Hippocrat, ni Galien, ni Plutarque, ni Pline, ni plusieurs iurisconsultes : ni vne grand part des poetes, & entr'autres, Theocrite, Cecile, Virgile, Properce. Mais ceux qui condamnent Herodote en cela, il est certain qu'ils ne l'ont leu ou n'ont me-

memoire de l'auoir leu en ces autres auteurs: & eſtans preoccupez de ceſte opinion, que luy ne fait pas grande conſcience de mentir, ne daignent prendre la peine de s'informer plus auant. Laquelle s'ils vouloyent prendre, ils trouueroyent, ſans encores aller ſi loin, exemples de telle choſe, voire de beaucoup plus grandes & plus eſmerueillables que toutes celles qui ſont racontees par Herodote, quant aux faicts extraordinaires de nature.

X. I'AIOVSTERAY vn' autre ſorte d'obiection qui appartient à ce point. Ce que raconte Herodote du territoire Babylonien, (qu'il eſtoit ſi fertile en blé, que couſtumierement vn grain en rapportoit deux cents, & par fois trois cents,) ſurpaſſe ſans comparaiſon la fertilité que nature donne à nos terres : & pourtant cela n'eſt pas vray-ſemblable, & ne faut douter qu'Herodote en ceci n'ait beaucoup paſſé les limites de verité. Reſpondez-moy, vous qui faites vn argument ſi cornu, Nature peut-elle produire d'elle meſme, non plus que le couſteau couper de ſoy meſme? Vous m'accorderez que non : cela ſçay-ie bien. Ie vous demande donc quelle eſt ceſte main qui conduit. Vous n'oſeriez nier qu'elle ne ſoit tout-puiſſante : & ſi vous le confeſſez, pourquoy eſtimez-vous luy eſtre impoſſible ce qui vous eſt là recité par Herodote?

rodote ? Si vous m'alleguez que luy & autres historiens nous disent merueilles de la fertilité de quelques terroirs qui ne sont auiourd'huy fertiles que de disette, de misere, & de poureté, & si cela le vous fait accuser de menterie, ie vous auerti que si vous le prenez là, vous enveloperez les sainctes escritures en ceste accusation, sans y penser. Car elles attribuent fertilité à quelques lieux de laquelle auiourd'huy il n'y ha nulle apparence. Mais, si nous considerons ceste main qui s'estend quelquesfois, & quelquesfois se retire, qui en vn temps donne sa benediction, en vn autre sa malediction, à vn mesme pays: bref, si nous reduisons en memoire ce que dit David en son pseaume 104. si, di-ie, nous rapportons là vn tel changement, nous trouuerons la vraye solution d'vne telle obiection. Or, ceux qui pour la raison susdicte ne veulent croire ce que dit Herodote de la fertilité du territoire Babylonien, pour semblable raison ne croiront point ceste ville de Babylon auoir esté si grande qu'il raconte, à sçavoir que ceux qui demeuroyent aux bouts de la ville estoyent pris auant que ceux qui demeuroyent au milieu en sceussent les nouuelles. Car si nous mesurons la grandeur de ceste ville par la grandeur des nostres, cela ne pourra estre trouué vraysemblable.

XI. Ie vien à l'autre partie qui consiste

ſiſte es faicts des hommes : & premierement à propos de Babylon , comme Herodote eſt ſuſpect en ce qu'il raconte de Babylon , qu'elle eſtoit ſi belle , ſi grande , ſi riche , & en vn ſi bon territoire ; auſſi l'eſt-il en ce qu'il eſcrit de la puiſſance des rois de Perſe , qui eſtoyent ſeigneurs de ceſte ville. Car combien y-a-il de lecteurs qui puiſſent perſuader qu'vn roy de Perſe ait mené vne telle armee qu'ell'ait beu toute l'eau de quelques riuieres, iuſques à les tarir ? Ie di riuieres mediocres, leſquelles ſont par luy nommees. Il eſt certain que tous ceux qui en liſant ceci n'auront eſgard qu'à la puiſſance des rois qui ſont maintenant , & voudront calculer ſelon icelle , tiendront Herodote pour le plus grand donneur de bourdes qui fut iamais. Mais faire ceſte comparaiſon , c'eſt demander (comme l'autre) ſi la mer eſt plus grande que le lac de Neufchaſtel ; c'eſt parler auec auſſi bon iugement que celuy qui diſoit (ainſi qu'on raconte) Se le rey de Franſe ſe fuſſe bin gouuerna, è fuſſe maiſtre d'hoſta de noſtrou ſeignou. C'eſt (di-ie) compaſſer les puiſſances au compas de celuy qui diſoit, Mo, l'e pur matto 'ſto rè, à volerſe zuffar con ſan Marco. L'è perſo, che i ſignori ha deliberato di mettere in terra cinquecento cauai ſottili. Car autant que ceux-ci abbaiſſoyent ce roy par tels propos , procedans d'ignorance , au-

tant abbaiſſent vn roy de Perſe ceux qui veulent faire la comparaiſon que i'ay dicte. Mais comme celuy qui demandoit ſi la mer eſtoit plus grande que le lac de Neufchaſtel, n'euſt pas faict ceſte queſtion s'il euſt veu vn Danube, ou vn Nil, mais euſt bien penſé (pour le moins euſt deu penſer) que ſi ces fleuues meſmement ſont ſans comparaiſon plus grans que ce lac, la mer, dedans laquelle entrent tous les fleuues, doit eſtre eſtrangement grande & ſpacieuſe: pareillement celuy qui ſeulement aura leu quelles forces aſſembla vn certain Tamberlan vn peu deuant noſtre temps, qui de ſon premier meſtier eſtoit bouuier, il eſt certain que s'il ha vn ſeul quart d'once de iugement, il congnoiſtra que les forces des roys de Perſe ſurpaſſent celles des rois de noſtre temps ſans aucune comparaiſon. Car nous liſons que ce Tamberlan auoit ſix cents mille hommes à pied & quatre cents mille à cheual, quand il combatit Paiazet empereur des Turcs: & lui ayant desfaict deux cens mille hommes, l'emmena priſonnier, lié de chaiſnes d'or. Si Tamberlan auoit tant faict par ſes bœufs, qu'il eſtoit monté en vne telle grandeur, en quel dégré deuons-nous penſer qu'eſtoyent montez les rois de Perſe, qui deſia du ventre de leurs meres apportoyent vne puiſſance infiniment grande, & toutesfois entrans au tombeau la laiſſoyent de beaucoup

coup augmentee ? Or comme ainſi ſoit qu'on puiſſe donner beaucoup de bonnes enſeignes d'icelle, neantmoins ie me contenteray de celles-ci, priſes des hiſtoriens: c'eſt qu'vn d'eux nommé Xerxes fit vn preſent à Themiſtocles de cinq bonnes villes, la premiere pour ſon pain, la deuxieme pour ſon vin, la troiſieme pour ſa pitance, la quatrieme pour ſon veſtir, la cinquieme pour ſon coucher. Et qu'eſtoit cela à ce roy de Perſe ? Non plus que feroit maintenant à vn roy de donner vn ou deux petis villages.

XII. Ils diſent auſſi qu'il n'eſt vrayſemblable, que quelques rois ayent commis tels actes que raconte Herodote, eſtans indignes, non de leur perſonne ſeulement, mais de quiconque porte le nom d'homme. A quoi ie reſpon, que ſi c'eſtoit vne choſe nouuelle de voir faire aux rois des actes indignes d'eux, nous aurions quelque raiſon de tenir ſuſpect ce qu'en recite Herodote: mais ſi c'eſt choſe dont les petis enfans meſmement tiennent leurs propos, pourquoi n'aiouſtera-on foy à Herodote? Et comment donc? Eſt-il croyable qu'vn roy ſe ſoit tant oublié que de faire voir ſa femme nue à vn ſien ſeruiteur, comme Herodote l'eſcrit du roy Candaules ? Si nous trouuions que ce Candaules euſt eſté le premier & le dernier roy qui auroit faict ce tour, encore nous pourrions-nous aucunement

difpenfer de ne croire cefte hiftoire (combien que leurs autres tours auffi vilains nous aideroyent bien à le croire ;) mais quand nous lifons en quelques autres hiftoriens qu'on eftime veritables, aucuns rois auoir faict le mefme que recite Herodote, pourquoy fon tefmoignage ne doit-il eftre receu ? Voire non feulement nous en trouuons qui ont commis le mefme acte, mais qui ont encore bien paffé plus outre. Il eft vray que pour ceft'heure ma memoire ne me fournit que de deux exemples, l'vn de celuy qui a faict le mefme, l'autre de celuy qui a faict pis. Quant au premier donc, voici que raconte Suetone en la vie de Caligula, parlant de ce que fit ce roy (dict empereur felon la façon de parler des Romains) à fa femme nommee Cefonia, *Vt fæpe chlamyde peltàque & galea armatam, & iuxta adequitantem, militibus oftenderit, amicis verò etiam nudam.* Si vous me repliquez que Caligula eftoit vn homme desbordé à toute vilanie, & dea pourquoy ne voulez-vous pas que Candaules pareillement ait efté vn vilain ? Toutesfois efcoutez (qui fera le fecond exemple) comment vn roy, qu'on n'enregiftre point entre ceux qui ont commis des infametez, a faict encore bien pis que monftrer fa femme nue. Voici qu'efcrit Baptifte Fulgofe : Henri roy de Caftille, fils de Iean, ne pouuant faire d'enfans à fa femme, luy en fit faire

re vn par vn beau ieune homme du pays, nommé Beltramus Cueua. Et qui ne me voudra croire, lise ledict Fulgose au chapitre III. du liure IX. Il-y-a bien vn autre point à noter, c'est que ce roy ne fit point ceci à la chaude, mais auec longue & meure deliberation, ayant esleué premierement ce ieune homme de bas lieu en grans honneurs, iusques à luy donner vne duché, pour enfin tirer de luy vn tel service, en recompense de tant de bienfaicts. Que s'il estoit question de parler de personnes priuees, ie pourrois alleguer des exemples de plusieurs autres qui ont eu la mesme humeur de ce roy, & ont esté cousins germains de celuy qui est rendu fameux par ce passage de Iuuenal, *doctus spectare lacunar*, *Doctus & ad culicem vigilanti stertere naso.*

XIII. ENTRE les histoires d'Herodote ausquelles plusieurs s'attachent, les mettans au nombre des mensonges ridicules, est aussi celle qu'il escrit au premier liure de ceux qui vindrent demander au roy Crœsus son fils pour leur aider à prendre vn sanglier desmesureement grand, qui gastoit le pays. Voila quelque chose de beau & qui est bien de croire (disent-ils) que le fils d'vn roy soit requis de faire tel office. Quant à moy, s'il faut que cest' histoire se rapporte à la façon de faire qui est auiourd'huy, ie di qu'ils ont raison; car, pour exemple, l'an 1548. qu'vn

qu'vn loupceruier, sorti de la forest d'Orleans, faisoit du mal infini au pays de Berri, (comme aussi auoit faict ailleurs vn' autre beste l'an 1546.) on n'auoit garde de venir demander au roy de France son fils (quand bien il eust esté en aage) pour aider à prendre ceste beste. Mais, si nous considerons ce qu'il faut considerer, àsçavoir que les rois d'alors estoyent totalement ialoux de cest honneur, de faire de plus beaux coups en la chasse, (& mesmement des plus furieuses bestes,) qu'aucuns de leurs suiets, nous n'auons occasion de trouuer cest'histoire estrange. Et comment sçauons-nous de ceste ialousie? En Ctesias, & en Xenophon, (& en Herodote aussi, si i'ay bonne memoire,) il nous est parlé des rois qui ont faict mourir quelques-vns de ceux qui leur faisoyent compagnie à la chasse, pource qu'ils auoyent donné le coup à la beste à laquelle on chassoit, & par ce moyen les auoyent frustrez de l'honneur qui leur appartenoit, selon leur iugement. Mais, sans aller plus loin, nous congnoissons par ceste mesme histoire comment ils desiroyent d'acquerir le renom de cest'habileté.

*XIV. Il me souuient aussi d'auoir ouy mettre au nombre des fabuleuses histoires celle du mage, qui feignit estre roy, & fut tenu pour tel l'espace de sept mois. Car comment est-il vraysemblable (disoyent-

ils)

ils) que ceste fausseté ne fust descouuerte en si long temps? Et toutesfois on trouue plusieurs exemples de mesme sorte d'imposture, lesquels i'ay alleguez en ma Preface Latine qui est deuant l'Herodote : aioustant aussi deux notables exemples d'imposture semblable; (à sçavoir de personnes qui ont semblablement ioui du nom & de la place d'autres comme estans celles-la mesmes,) mais laquelle par raison deuroit estre plus malaisee à croire; & toutesfois est si authentiquement verifiee, qu'on n'en peut douter. L'vn de la papesse Ieanne, qui fut tenue pour pape Iean, iusques à ce que de son ventre sortit vn papillon: l'autre est d'vn Arnaud du Tilh, qui trouua les moyens de se faire receuoir pour mari par vne qui estoit femme d'vn nommé Martin Guerre, pour lors absent : ie di de tenir la place de vray mari, par l'espace de trois ans, & plus, pendant lesquels il luy fit deux enfans ; sans qu'elle pensast aucunement auoir la compagnie d'autre que de son vray mari, ni aussi que les parens & amis d'elle eussent autre opinion. Enfin estant retourné le vray mari, mais n'estant point recongnu, intenta vn grand proces par deuant la cour de parlement de Tholouse contre cest Arnaud, qui le troubloit si lourdement en sa possession, lan 1559. comme on peut voir par la procedure, qui a esté imprimee.

XV.

XV. QUANT aux mœurs & diuerses complexions & façons de faire de diuers pays descrites par Herodote, ie trouve estrange qu'elles soyent trouuees si estranges qu'on ne les puisse croire : veu que si nous regardons quelle difference il-y-a entre les nostres & celles des peuples voisins, nous ne la trouuerons guere moindre en son endroit ; veu aussi qu'on voit le changement estre si grand es coustumes & manieres de faire d'vn mesme pays de siecle en siecle. Et s'il faut parler de la difference qui est entre nous & les peuples voisins, ne voyons-nous pas qu'en leur viure, en leurs habits, en leurs actions ordinaires, ils ne s'accordent point auec nous ? Si on voyoit en France vn homme de qualité habillé de verd, on penseroit qu'il eust le cerveau vn peu gaillard : au lieu qu'en plusieurs lieux d'Allemagne cest habit semble sentir son bien. Pareillement si on voyoit vne Françoise portant vne robbe bigarre de bandes larges, on penseroit qu'elle vousist iouer vne farce, ou que ce fust par gageure : au lieu qu'en ce mesme pays-là on trouue cest habit fort honneste. Nous sçauons aussi qu'en France, & en plusieurs autres pays, on auroit tresmauuaise opinion d'vne femme qui iroit par la ville ayant le sein descouuert iusques à la moitié des mammelles : au contraire qu'en quelques lieux d'Italie, & principa-

cipalement à Venise, il n'est pas iusques aux vieilles tettasses qu'on ne mette en parade. Et à ce mesme propos des femmes, nous sçauons qu'en France & ailleurs elles vont au marché acheter leurs prouisions: en Italie, les maris font cela, tenans leurs femmes comme en pension. Outre plus en France le baiser entre gentils-hommes & genti-femmes, & ceux & celles qui en portent le nom, est permis & est trouué honneste, soit qu'il y ait parenté, soit qu'il n'y en ait point: au-contraire, tel baiser seroit scandaleux & dangereux en Italie. Et pour recompense, les Italiennes ne font point conscience de se farder: si font bien les Françoises, au moins celles qui ne sont Italiannizees. Ie me contenteray de ce peu d'exemples pour maintenant, (qui peuuent estre comme vn eschantillon de la matiere qui sera quelque iour traitee plus amplement au plaisir de Dieu;) concluant que si entre peuples si voisins, & qui sont du mesme temps, les façons de faire sont si discordantes, nous ne deuons trouuer incroyable la difference entre nous & ceux dont parle Herodote, si eslongnez de nous, non seulement de distance de lieu, mais aussi de temps. Au demeurant, ie ne donne point d'exemples de la diuersité entre nos façons de faire & celles de nos predecesseurs, pource qu'on s'en peut facilement auiser.

XVI.

XVI. Mais voici qui eſt encores à noter quant aux façons de faire racontees par Herodote, qu'aucunes qui d'entree ſemblent ſottes & ridicules, & que pourtant on penſe eſtre controuuees, ſi on les conſidere de pres, ſe trouuent fondees ſur quelque bonne raiſon. Entre leſquelles façons de faire peut eſtre miſe ceſteci des Babyloniens, recitee au premier liure. En chacune bourgade (dit-il) vne fois l'an ils aſſembloyent toutes les filles à marier, & les amenoyent en vne place, où auſſi s'amaſſoit grand nombre d'hommes alentour d'elles. Là eſtoyent ces filles vendues au plus offrant par vn officier: mais la plus belle de toutes eſtoit criee la premiere: & elle ayant eſté achetee à bien haut pris, on crioit celle qui la ſecondoit en beauté, & puis ainſi les autres conſecutiuement; & les vendoit-on à la charge qu'on les eſpouſeroit & auroit pour femmes. Donc les plus riches de Babylone, qui eſtoyent à marier, achetoyent les plus belles, mettans l'enchere l'vn ſur l'autre: mais ceux du commun peuple, qui auſſi cerchoyent femmes, mais ſe pouuoyent bien paſſer d'auoir des belles, prenoyent des laides auec vne piece d'argent. Car quand l'officier auoit vendu toutes les belles, il venoit à la plus laide de toutes les autres, & meſmement à celle qui eſtoit borgne ou boiteuſe, ou auoit quelqu'autre telle imperfec-

fection : & crioit , Qui la veut espouser pour vne telle somme d'argent. Et en la fin ell'estoit deliuree à celuy qui se vouloit contenter de moindre somme que les autres , pour l'espouser. Et cest argent qu'on donnoit pour le mariage des laides , estoit celuy qui estoit prouenu de la vente des belles: & voila comment les belles marioyent les laides , & mesmement celles qui auoyent quelque imperfection en leur corps. Et n'estoit permis à aucun de bailler sa fille à qui bon luy sembloit, ni aussi à celuy qui l'auoit achetee , de l'emmener deuant que bailler respondant qu'il l'espouseroit. Cest' histoire de prime face semble fort estrange, voire fort ridicule : mais si nous mettons en consideration ce qui mouuoit les Babyloniens à ce faire, nous trouuerons qu'il y auoit plus de raison en ceste loy & moins de peché qu'en plusieurs qui ont esté forgees es cerueaux de ces grans philosophes Platon & Aristote.

XVII. Or comme Herodote recite des actes & façons de faire, partie où on voit vne meschanceté, partie où on voit vne sottise qui est trouuee incroyable, aussi recite-il des actes fort vertueux, & aucuns de si grande magnanimité & prouesse qu'on ha bien raison de s'en esbahir. Mais toutesfois il n'y a rien qui en cest endroit aussi ne soit de croire si nous li-

lisons les autres historiens escriuans de telles choses, & leur aioustons foy. Car en iceux nous trouuons des actes de prouesse plus esmerueillables sans comparaison. Et mesmement depuis que l'inuention des bastons à feu est venue, il a bien esté besoin que les hommes ayent comme redoublé leur hardiesse pour s'exposer à la furie d'iceux, comme nous voyons ordinairement. Et mesmes se font de iour en iour des actes qui nous contraignent de penser estre vray ce qu'auparauant nous eussions estimé auoir esté controuué. Comme (pour exemple) l'acte de Cocles qui de tout temps a esté trouué si estrange qu'on a eu grand' pene à le croire, fut confermé dernierement, à sçauoir l'an 1562, par vn Escoçois, qui estant poursuiui par des reystres dont il ne se pouuoit desuelopper, du Chef de Caux (qui est ioignant le Haure de Grace, dict Hable) se ietta en la mer, estant sur son cheual : & en reuint auec iceluy. Qui est vn'histoire confermee par vn'infinité de tesmoignages.

XVIII. Ie vous veux bien auertir aussi, lecteur, qu'aucunes siennes histoires qui semblent fort estranges, & qu'on pourroit penser estre du tout incroyables, se trouuent confermees par le tesmoignage d'auteurs non suspects, qui ont escrit

efcrit ou longtemps depuis, ou mefmes de noftre temps, ainfi que i'ay monftré en mon apologie Latine. Et de ce nombre eft celle des femmes de Thrace, qui s'entrebatoyent, quand leur mari eftoit mort, (car vn homme auoit plufieurs femmes) à qui mourroit auec luy par compagnie, pource que le mari eftant mort, chacune difoit qu'ell'auoit efté la mieux aimee, & mefmes il y auoit grand' brigue des parens & amis, afin qu'ell'euft ceft honneur de laccompagner. car celle qui l'emportoit, eftoit eftimee bien-heureufe : les autres en receuoyent grande infamie tout le refte de leur vie. Voici vn'hiftoire qui (à dire la verité) ne peut eftre confermee par aucun exemple des femmes de ces pays : dont celles qui plus aiment leurs maris, fe troueroyent fort eftonnees quand on leur demanderoit fi elles voudroyent faire le tour que fit Alceftis, de mourir en la place de fon mari, (qui eftoit vn acte fondé fur meilleure raifon que celuy des Thraciennes) & croy qu'elles voudroyent auoir tant de trois iours d'auis & tant de termes à refpondre, les vns apres les autres, que iamais on n'en verroit la fin. Mais eft-ce à dire pourtant que cela ait efté controuué de ces femmes de Thrace? De ma part, quand bien il n'y auroit autre qui racontaft cela qu'Hero-

rodote, ie ne le trouuerois point incroyable, veu ce qui est raconté par Iule Cesar (dequoy font aussi mention aucuns autres historiens plus anciens) de ceux qui mouroyent volontairement auec les rois d'Aquitaine. car il dit que celuy qui estoit roi de ce pays-la auoit six cens hommes auec soy, qui estoyent tellement entretenus de lui qu'ils participoyent à la iouïssance du royaume: mais c'estoit à la charge que quand le roy mourroit, ils mourroyent auec luy. Ce qu'aussi ils mettoyent en execution sans s'en faire aucunement prier. Ceste histoire (di-ie) me garderoit de iuger l'autre incroyable: mais sans en venir là, nous trouuons cela mesme qu'escrit Herodote des femmes de Thrace, recité par autres (que nous sçauons ne l'auoir pris de luy) & mesmes estre tesmoigné par aucuns qui disent l'auoir veu. Il est vray qu'ils l'attribuent aux Indiennes, & non aux Thraciennes.

XIX. Ie passe encore plus outre: car ie di que les autres historiographes, & ceux mesmement qui ont escrit les histoires modernes, racontent quelques choses plus estranges que tout ce qui a donné mauuais bruit aux escrits d'Herote: qui toutesfois ne sont point tenues suspectes, pource que les auteurs ne sont point suspects. Mais ceux specialement qui

qui efcrivent pour le iourd'huy les hiftoires des pays barbares, nous recitent aucunes merueilles defquelles n'approchent point celles d'Herodote : i'enten merueilles tant es faicts de nature qu'es faicts des hommes, & en leurs mœurs & complexions. Dequoy nous voyons des exemples en ceux qui ont efcrit de la Mofchouie, qu'on appeloit anciennement Scythie : & entr'autres en Sigifmundus Liber. (*a*) Ceftuy-ci (à propos des complexions eftranges) efcrit vne chofe entr'autres laquelle femble plus qu'incroya-

(*a*) *Sigifmundus Liber &c.*) *Sigifm.* L. B. *in Herberftein rerum Mofcoviticarum commentarii.* C'eft le titre de ce Livre dans l'édition de Bâle 1551. apparemment lorfque l'Auteur vivoit encore. Celle d'*Anvers in* 8. 1557. porte fimplement *Sigifmundo Libero authore*, d'une maniere à faire croire que *Liber* étoit le furnom de cet Auteur, au lieu que ce n'eft qu'une partie de fa qualité de Baron renduë en latin fur l'Aleman *Frey-here* par *Liber Baro*, qui répond à ce mot Aleman, & qui vaut autant que Seigueur dont la Terre eft franche de quelques fervices que ce foit. Voilà pour ce qui regarde le *Sigifmundus Liber*, que H. Etienne à pris fans doute dans l'édition d'Anvers. A l'égard du Fait qu'il raporte d'aprés l'Auteur qu'il cite, il eft bon de favoir que, dans la Traduction Alemande des Commentaires du Baron d'Herberftein, *Bâle in* fol. 1563. ce n'eft plus un Aleman, mais un Italien qui, pour avoir pouffé trop loin la complaifance, fait mourir fous le bâton fa pauvre femme Mofcovite.

croyable : & quand bien tous les hommes du monde la croiroyent, ie ne ſçay ſi vne ſeule femme la pourroit croire : & toutesfois il n'en parle qu'à bonnes enſeignes. C'eſt d'vne femme natiue d'vn pays voiſin à la Moſchouie, qui receuant de ſon mari tout le bon traitement qu'il eſtoit poſſible de ſouhaiter, ſe perſuada toutesfois qu'il ne l'aimoit point. Et le mari luy ayant demandé pourquoy elle ſe mettoit cela en la phantaſie, elle reſpondit que c'eſtoit pource qu'il ne luy monſtroit point le vray ſigne d'amour. Quand il falut venir à l'interpretation de ces mots, Comment (dict-elle) voulez-vous dire que vous m'aimez, veu que depuis le temps que nous ſommes enſemble, vous ne m'auez point batue ? Le mari eſtonné d'vn ſi extraordinaire appetit qui prenoit à ſa femme, luy promit de la raſſaſier de telle viande. Et l'eſſay eſtant faict, les deux parties commancerent à auoir plus grand contentement, que parauant. car elle ſe trouuoit bien d'eſtre batue, luy ſe trouuoit bien de la battre, pource qu'au lieu qu'on dit qu'au batre faut l'amour, au contraire au batre croiſſoit l'amour. Ainſi dura ce careſſement aſſez longtemps : mais en la fin vn iour vint qu'il la careſſa de coups ſi extraordinairement qu'au batre il luy fit faillir l'amour avec la vie.

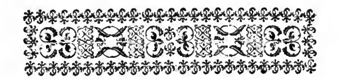
XX.

XX. ENCORE me reſtent quelques autres points touchant Herodote, leſquels ie me contenteray d'auoir declarez en mon apologie Latine: & ici prendray congé de vous, non toutesfois ſans vous auoir prié de m'excuſer en ce que vous apperceurez ſentir ſa beſongne faicte à la haſte. Pour le moins quant à mon ſtile, s'il n'eſt point limé, & meſmes ſi i'ay abuſé de quelques termes, outre ce que la grand' varieté de propos m'en doit excuſer (deſquels la ſeule liaiſon euſt bien requis plus grand loiſir) ma profeſſion auſſi me ſeruira d'excuſe, comme i'eſpere: laquelle me contraignoit de diſtraire mon eſprit, voire iuſques à faire part bien ſouuent d'vne meſme demie heure au language Grec, au Latin, & au François. Toutesfois ie ne veux pas nier d'autre part, que ie ne ſçay où deſormais on ſe pourra fournir de language François qui ſoit mettable partout, veu que de iour en iour les bons mots ſont deſcriez entre ceux qui s'eſcoutans pindarizer à la nouuelle mode, barbarizent aux oreilles de ceux qui ſuiuent l'ancienne. Il eſt bien vray que i'ay moymeſme vſé d'aucuns mots nouueaux en ce liure, mais ç'a eſté où les vieils defailloyent: & puis ils ſont tels qu'on voit bien que ie les ay forgez à

plaiſir, pour parler ridiculement des choſes ridicules, qui neantmoins par les poures abuſez ſont eſtimees fort ſerieuſes. Ie ſçay lecteur que i'oublie à faire quelques autres excuſes touchant ceſt' edition : deſquelles ie n'auray beſoin ſi Dieu me fait la grace d'y remettre la main: auquel ie vous recommade.



HEN-



HENRI ESTIENE

A VN SIEN AMI.

DONNANT le premier traict de plume à ce livre, auquel ie descri plusieurs actes merueilleux, i'ay bien pensé que ceste mienne entreprise seroit mise la premiere du conte des merueilles; par ceux qui sçauent en quelles occupations ie suis ordinairement emprisonné, dont le public (i'enten la communauté des amateurs des lettres) peut receuoir moins de plaisir, mais plus de proufit que de ceſt œuure. Et me tenant aſſeuré que vous feriez du nombre d'iceux, ie vous ay bien voulu oſter hors de pene, (ie di pene, entant que l'admiration ſelon les philoſophes eſt vne paſſion) & vous rendre ſatisfaict quant au motif de ceſte entrepriſe. Voici donc comme il en va. Ayant mis en lumiere Herodote de la traduction de Laurent Valle corrigee par moy, & ayant mis au deuant vne apolo-

gie pour Herodote, ie fu bien toſt apres auerti qu'on la vouloit traduire en François. Et ce qui me fit aiſeement adiouſter foy à tel aduertiſſement, & craindre que telle choſe n'aduinſt, fut la ſouuenance d'vn ſemblable tour qui me fut ioué d'vn mien petit liuret il y a enuiron huit ans. Car il ne fut pluſtoſt publié qu'il rencontra vn traducteur, lequel (comme ie penſe) beſongna tresbien à ſon gré & à ſon contentement, mais bien loin du mien, & vrayement auſſi loin qu'il s'eſtoit eſlongné de mes conceptions, leſquelles ie ne pouuois recognoiſtre en icelle. de ſorte qu'il me sembloit que i'auois bien occaſion de dire comme l'Italien, à ſçauoir qu'il n'avoit pas faict office de traduttore, mais de traditore. Ce que toutesfois ie luy ay pardonné, qui que ce ſoit (car il n'y a pas mis ſon nom) pource que ie ne doute point qu'en faiſant mal il n'ait faict du mieux qu'il a peu. Mais cependant craignant vne telle venue en ceſt autre liure, ie penſay qu'il ſeroit bon de me tenir ſur mes gardes: & en fin ne me peu auiſer de meilleur expedient, que de prevenir, & eſtre moymeſme mon trucheman: ſçachant que non ſeulement ie pourrois mieux entendre mes conceptions qu'vn autre, mais auſſi ie pourrois en mon interpretation vſer de liberté qui ne luy ſeroit ni ſeante ni permiſe.

II.

II. Toutesfois l'issue fut autre que ie ne pensois: car la traduction de mon liure que i'auois commencee, me despleut tellement que ie la quittay, & au lieu d'icelle, pour rendre mon esprit content, i'entrepri cest œuure, ou plustost quelque chose ressemblant à cest œuure. Car pour dire la verité, mon dessein n'estoit pas d'aller si auant : mais en ne voulant que costoyer le riuage, ie me trouuay incontinent porté en pleine mer : & alors me souuint du prouerbe Grec, qui dit qu'on doit bien penser à soy auant que s'embarquer, mais depuis qu'on a commencé à faire voile, il n'est plus temps de marchander le vent. Neantmoins ie suis en fin (Dieu merci) venu à port, sinon à celuy que ie voulois, au moins à vn duquel ie me contente. Et pour parler sans allegorie, au lieu que ma deliberation n'estoit point de passer outre les poincts traitez en la susdite apologie Latine, peu à peu i'entray en quelques autres propos, la suite desquels a esté plus longue que ie ne pensois, & telle que vous la voyez ici.

III. Or ay-ie esperance que cest œuure estant mis à chef apportera aux lecteurs du plaisir conioint auec proufit. Et non seulement ils tireront proufit de la lecture de chacune histoire en particulier (duquel ie parleray tantost) mais

aussi apprendront par iceluy à confronter les histoires aciennes auec les modernes, & à considerer la conformité d'icelles, & l'analogie, (si les oreilles Françoises peuuent porter ce mot.) Et par consequent ils apprendront à parler avec plus grand respect des historiographes anciens. Aussi par mesme moyen seront enseignez de ne laisser passer rien de notable par deuant leurs yeux ou à trauers leurs oreilles, sans estre remarqué, pour s'en seruir en temps & lieu. I'ay dict, Cest œuure estant mis à chef: pource que ceci n'est qu'vn introduction, & vn traicté preparatif, comme aussi ie l'ay intitulé: mais toutesfois ici mesmes on pourra voir desia quelque experience de ce que ie vien de dire. Qui a esté cause de le me faire appeler Traité preparatif de l'œuure, ou le premier liure de l'œuure.

IV. Mais qui vous meut premierement (me direz vous) de composer ceste apologie Latine sur laquelle vous fites vostre coup d'essay? Ie le vous diray, sans rien desguiser. Le grand plaisir que m'auoit donné la lecture de cest historien en le lisant en son language Grec, non seulement m'auoit fait oublier la peine que i'auois prise à rabiller plusieurs & presque infinis passages de l'interpretation Latine, mais encore me sembloit qu'il m'auoit tant obligé à soy par le grand con-

contentement qu'il auoit donné à mon esprit, que ie luy deuois seruir d'auocat contre ceux qui l'accusent d'auoir espargné la verité : & que la crainte de mon insuffisance deuoit estre repoussee par le courage que i'auois de monstrer ma bonne affection, en attendant qu'vn autre se presentast qui eust le pouuoir de ce dont i'auois eu le vouloir. Et pource que ie n'ay deliberé de vous rien celer quant à ce propos, ie confesse encore ceci, qu'entre autres choses qui m'ont faict prendre en amour ceste histoire Greque, y-en-a vne pour laquelle cest amour me doit estre commun auec tous autres François qui ont congnoissance de la langue Greque. C'est qu'outre ce que nostre language retient plus du Grec (*a*) generalement qu'aucun autre, (ainsi que i'ay monstré en mon liure de la conformité du language François avec le Grec) ie di & maintien que particulierement il n'y a auteur Grec de ceux qui sont iusques à present venus en lumiere, ni de ceux qui se trouuent és meilleures bibliotheques de toute la France & l'Italie, qui s'accorde si bien avec nostre

(*a*) *Retient plus du Grec &c.*) H. Etienne étoit de ces Savans que Ménage qualifie d'*Hellenistes*, & qu'il prétend s'être le plus souvent trompez dans leurs étymologies.

ſtre languäge, voire à l'intelligence duquel la congnoiſſance de noſtre language ſoit ſi proufitable.

V. Or comme i'ay voulu eſtre l'aduocat d'Herodote, ie vous prieray vouloir eſtre le mien contre ceux qui ne ſe contenteront de reprendre ce qui ſera digne de reprehenſion en ceſt œuure (car ie ne doute point que ie n'aye donné priſe ſur moy en pluſieurs endroits) mais encore s'efforceront de calomnier ce qu'ils ſçauront ne pouuoir eſtre iuſtement repris. Ie ſçay qu'on eſtimera que i'aye enrichi pluſieurs contes, mais vous pourrez teſmoigner que ie ſuis trop conſcientieux pour ce faire. Tant s'en faut que ie me ſois donné ceſte liberté, que meſmes où ie trouuois mes auteurs ne s'accorder (qui ont eſté pour la plus part gens de qualité) ie laiſſois toutes les circonſtances deſquelles ils n'eſtoyent d'accord, & me contentois de la ſuſtance du fait laquelle eſtoit hors de controuerſe. Auſſi pourrez aſſeurer ſur ma parole, que pourtant ſi ie n'ay (que peu ſouuent) nommé les perſonnes dont i'ay recité les actes, ce n'a eſté faute de ſauoir leurs noms, mais pource que ie congnoiſſois cela eſtre choſe odieuſe, & ſans laquelle la lecture de leurs actes ne laiſſeroit d'apporter auſſi grand proufit. Et quel eſt-il ? Quant à ceux que ie raconte

te en la premiere partie, ils nous feruent de miroirs efquels nous contemplons noftre naturelle peruerfité, & que c'eft que de nous quand nous n'auons la crainte de Dieu pour bride : (lefquels propos font plus amplement deduits es pages 93 & 94.) outre plus nous feruent d'aduertiffemens pour nous donner garde de plufieurs fortes de rufes & tromperies. Quant aux faicts ou dicts recitez en la feconde partie, ils nous monftrent de combien les hommes d'vn fiecle font plus lourds & groffiers que ceux d'vn autre : mais en particulier ils nous font autant de miroits de leur naturel aueuglement en ce qui concerne leur falut, & par confequent du befoin qu'ils ont d'eftre illuminez d'enhaut. Il eft vray que là font auffi declarees les mefchancetez de ceux qui s'entretiennent gros & gras en entretenant le poure monde en ceft aueuglement, & prophanent en toutes fortes cela mefmes que par abus ils font tenir pour religion : Aufquels i'ay fait le proces auec telle ardeur, que ie pourray m'eftre oublié en quelque endroit, recitant aucuns de leurs propos indignes d'autres oreilles que les leurs. Ce que ie fçay que ni vous ni tous ceux qui me cognoiffent n'interpreteront autrement : mais ie vous prie auffi de

de faire (entant qu'en vous sera) qu'il soit ainsi interpreté par les autres, entre lesquels vous vous trouuerez. Suyuant donc ceci (monsieur) ie vous recommandray ma cause, me recommandant aussi cependant à vostre bonne grace, & priant Dieu vous tenir en la sienne. De nostre Helicon, ce vj. de Nouembre.



L'IN-



L'INTRODVCTION AV TRAITÉ DE LA CONFORMITÉ

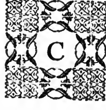
Des Merveilles Anciennes auec les Modernes.

OV

TRAITÉ PREPARATIF à l'Apologie pour Herodote.

Qui peut auſſi eſtre appelé I. liure de l'Apologie pour Herodote.

PREFACE DE LA I. PARTIE.



Omme on voit pluſieurs auoir l'honneur de l'antiquité en ſi grande recommendation & admiration, voire (s'il ſe peut dire) en eſtre tellement zelateurs, qu'ils ſemblent luy porter vne reuerence approchante fort

de superstition : aussi d'autre part voit-on plusieurs, à l'endroit desquels tant s'en faut qu'elle tienne le lieu & degré qu'elle merite, qu'au-contraire son honneur, entant qu'en eux est, non seulement est abbaissé, mais comme foulé aux pieds. Or qu'entre les anciens semblablement ces deux opinions, ou phantasies, ou humeurs ayent eu cours, i'en donneray bonnes enseignes. Et pour mieux monstrer sur quoy se sont fondez les vns & les autres, i'ay pensé qu'il ne seroit impertinent de faire vn discours general des vices & vertus de l'antiquité, la recerchant iusques au plus auant: pour, en la continuation d'ice-luy, venir à l'examen du prouerbe qui dit par maniere d'equiuoque, que le monde va tousiours à l'empire : & descendant par degrez, me seruir d'aucuns exemples des mutations auenues en nostre temps, ou bien peu deuant, comme d'entree au preparatif à l'Apologie pour Herodote.

IE commanceray donc par la description de l'estat du premier siecle: la prenant toutesfois non de la Bible, mais des poetes, lesquels generalement au regard de leur profession luy sont contraires, c'est à dire autant menteurs comme elle est veritable. Mais la raison pour laquelle ie m'adresseray premierement aux poetes, c'est que les hommes quasi tous & de tout temps se sont addonnez à la lecture

ture

ture des poëſies, allechez & amorcez par leurs plaiſantes menteries : leſquelles eſtans doucement coulees en leurs oreilles, par ſucceſſion de temps s'enfonçoyent bien auant en leurs entendemens, & iuſques à y prendre racine. Voila comment en laiſſant les menteries gangner ſur leurs eſprits, ils ſe ſont laiſſez perſuader pluſieurs choſes eſtranges, la memoire deſquelles a eſté conſeruee & entretenue de pere en fils. Au-contraire les ſainctes lettres ont eſté incognues à la plus grand' part des hommes, & par conſequent à pluſieurs tant de ces admirateurs & contempteurs exceſſifs, que de ce dont i'ay à parler. Et d'vn grand nombre de ceux qui en ont eu congnoiſſance, elles ont eſté reiettees comme plus fabuleuſes que les fables meſmes. Et qu'ainſi ſoit, nous voyons qu'aucunes fables des poëtes, ayans leur ſource de la verité deſcrite en la Bible (comme vn faict vray en ſoy peut eſtre deſguiſé en pluſieurs manieres) ont eu à l'endroit de pluſieurs plus d'apparence de verité, que n'a eu la propre verité qui eſt là contenue. Ce qui ſera monſtré par exemple au chapitre ſuyuant.

CHAP. I.

Description de l'estat du premier siecle, nommé siecle de Saturne, & siecle d'or, par les poëtes, (desquels aussi elle est tiree.) Comment les poëtes ont desguisé tant ceste description, qu'autres histoires prises de la Bible.

SI donc nous voulons adiouster foy aux poëtes Grecs & Latins, nous croirons que ce premier siecle, nommé par eux siecle d'or, a eu vne telle & aussi grande felicité qu'il est possible de souhaitter. Car la terre sans estre solicitee fournissoit toutes les commoditez de la vie humaine: lesquelles estoyent mises en commun, d'autant qu'on ne sçauoit que c'estoit à dire Mien & Tien. Et par consequent aussi ne sçauoit-on que c'estoit de hayr, ni de porter enuie, ni de desrobber: encores moins de faire guerre. Pourtant n'estoit besoin de s'armer contre les hommes, mais seulement (selon l'opinion d'aucuns d'eux) contre les bestes sauuages: & estoyent les murailles de bonne hauteur, pardessus lesquelles ces bestes ne pouuoyent passer: & assez fortes, celles qu'elles ne pouuoyent abbatre. Je di, selon

ſelon l'opinion d'aucuns d'eux : pource que les autres n'ont point mis ceſte exception , mais ont aſſeuré que les beſtes ſauuages eſtoyent lors plus douces aux hommes , que les priuees meſme ne leur ont eſté depuis. Auſſi que celles qui ont depuis monſtré par experience qu'elles eſtoyent venimeuſes , ne l'eſtoyent point alors. Mais leur laiſſant ceſte diſpute , & pourſuyuant ma deſcription quant aux poincts que tous d'vn commun accord tiennent pour reſolus , ie di que nous croirons d'auantage que comme il n'y auoit point de loy , auſſi n'en eſtoit-il point beſoin : d'autant qu'il ne prenoit enuie à perſonne de faire mal , ni n'en eſtoit ſollicité par aucune occaſion. Au demeurant on ne ſçavoit que c'eſtoit que maladie. Et comme ils eſtoyent riches de ſanté , pareillement ils l'eſtoyent de tous biens neceſſaires à la vie humaine : combien qu'on ne ſceuſt encores ſi l'or eſtoit verd ou gris , ni de quelle couleur eſtoit l'argent ou le cuyure , ou les autres metaux. Car la curioſité n'eſtoit point encore ſi grande , qu'on vouſiſt fendre la terre pour ſçauoir qu'elle auoit au ventre. Auſſi laiſſoit-on volontiers la mer pour telle qu'elle eſtoit : & ne vouloit-on point experimenter de quelle façon y ſouffloyent les vents. Meſmement chacun demeuroit au lieu de ſa naiſſance , ſans eſtre curieux de ſçauoir que faiſoyent

ſes prochains voiſins : non plus que le vieillard de Claudian, (*a*) qui demeurant à vn quart de lieuë de Veronne, ou enuiron, s'eſtoit paſſé toute ſa vie d'y aller : non plus auſſi que le gentil-homme Venitien, lequel approchant de quatre vingts & dix ans, n'eut iamais deſir de ſortir de Veniſe, ſinon que depuis qu'on luy eut baillé la ville pour priſon. Voici en ſubſtance ce que nous chantent les poëtes de la felicité de ce ſiecle, (car ie laiſſe les riuieres, les vnes de laict, les autres de miel, & choſes ſemblables) & de la preudhommie qui eſtoit lors, nonobſtant vne ſi grande fertilité : au contraire du prouerbe qui a eſté depuis & ia de long temps en vſage, entre les Grecs meſmement, & de long temps auſſi a eſté trouué veritable, Bonne terre, mauuaiſe gent.

II. OR que telle deſcription du premier ſiecle, quant à la felicité ne ſoit vraye en general (ſi nous conſiderons l'eſtat du genre humain auant le peché) la Bible ne nous en laiſſe point douter. I'enten vraye en general, ſans s'arreſter aux particularitez d'icelle. Mais les poëtes font bien durer plus long temps ceſte felicité que ne fait la Bible : laquelle incontinent apres la tranſgreſſion du premier homme, nous par-

(*a*) *Le Vieillard de Claudian.*) Epigr. *de Sene Veronenſi.*

parle (entr'autres choſes) de manger noſtre pain à la ſueur de noſtre viſage. De laquelle tranſgreſſion ces poetes auſſi ont faict mention : mais deſguiſans l'hiſtoire, ou (pour mieux dire) conuertiſſans l'hiſtoire en fable. Car premierement ayans dict que celuy qui tenoit le premier lieu entre les dieux auoit creé le monde d'vne groſſe maſſe appelee chaos (dedans laquelle les elemens eſtoyent peſlemeſle) & puis que Prometheus de terre deſtrempee en eau auoit creé les hommes à la ſemblance & figure des dieux: ils adiouſtent que par luy-meſme fut deſrobbé du feu au ciel & apporté en terre. Dequoy ce plus grand Dieu fut ſi fort offenſé (pource que l'inuention de tous arts, appelez meſtiers, eſtoit procedee aux hommes de ce feu) que pour punition il leur enuoya vne ieune fille, qui eſtoit de la facture de tous les dieux, d'autant que chacun y auoit mis ſa piece, les vns pour la rendre parfaicte en toute ſorte de beauté, les autres, pour la rendre mignarde, affettee, fine & ruſee, (Vulcain toutesfois ayant auparauant formé le corps d'argille, & puis ayant mis l'eſprit dedans) & l'adreſſa premierement à Prometheus: lequel eſtant bien-aduiſé n'eut guarde de la receuoir, ſe doutant de quelque trahiſon: mais ſon frere Epimetheus mal-aduiſé la receut volontiers, & luy feit grand recueil. Mais de ce recueil il porta la pei-

 ne

ne bien-toſt apres, auec tous les autres, & leur poſterité. Car ceſte fille ouurit incontinent vn vaiſſeau, duquel ſortirent toutes ſortes de maux qui ont touſiours depuis accompagné le monde. Voila les fables ſous leſquelles ſont deſguiſees les vrayes hiſtoires de la creation d'Adam & Eue, & de leur traſgreſſion : en prenant le premier homme forgé par Prometheus, pour Adam: & ceſte ieune fille, nommee Pandore, pour Eue: (laquelle amenee à Adam, fut cauſe de ſon mal) & en interpretant que ce feu deſrobbé du ciel, par le moyen duquel les hommes vindrent à la congnoiſſance des arts mechaniques, ſoit le fruict donnant à Adam & Eue congnoiſſance du bien & mal.

III. VRAY eſt que tous les poetes ne ſe ſont contentez de ceci, mais (comme la couſtume eſt d'enrichir les contes) ont aiouſté que Prometheus formant de terre le premier homme, y mit vn peu du naturel de chacune des beſtes (car elles eſtoyent ia creées) & entr'autres choſes mit vn morceau de la cholere du lion en l'eſtomach de ceſt homme. Quoy qu'il en ſoit, ce bon Prometheus n'a ſceu eſchapper les reprehenſions de pluſieurs d'entr'eux, comme ayant mal auiſé à tout ce qui eſtoit neceſſaire à vn corps humain: & entr'autres choſes de ce qu'il n'y auoit faict des petites feneſtres, pour veoir ſi ce qui ſeroit en ſa bou-

bouche, feroit auffi en fon cœur: d'autant que la plus part dit d'vn & penfe d'autre. Auffi au lieu que les vns ont efcrit que la premiere femme, fut cefte Pandore, de laquelle nous venons de parler: les autres ont maintenu que Prometheus forma quelque nombre de femmes, incontinent apres auoir formé des hommes. Et de ce fecond ouurage le blafment encore plus que du premier, difans qu'en formant les femmes il deuoit auoir plufieurs confiderations lefquelles il n'a pas eues: & entr'autres fautes alleguent cefte-ci, de leur auoir faict la langue auffi grande qu'aux hommes. Car (difent-ils) encores qu'elles n'euffent eu finon demie langue, elles n'euffent parlé que trop. Mais fi Prometheus me prenoit pour fon aduocat, il me femble que ie ne ferois pas defpourueu de refponce: & fans en eftre par luy requis, ie refpondray au moins ce petit mot, qu'il ne fçauoit pas que les femmes deuffent aimer à parler plus que les hommes: comme auffi il ne pouuoit pas deuiner que la bouche tant d'elles que de nous deuft dire d'vn, & le cœur penfer d'autre: & pourtant qu'il ne fe faut esbahir s'il n'a remedié à ces inconueniens, veu qu'il ne les preuoyoit point.

IV. MAIS pour retourner aux argumens que tous les poetes d'vn commun accord ont traictez, (les ayans tirez de la Bible) nous fçauons qu'ils ont auffi

parlé fort amplement des geans, qui estoyent apres à mettre les plus hautes montagnes les vnes sur les autres, pour leur seruir d'eschelles à monter au ciel: au lieu que la Bible nous raconte de ceux qui vouloyent edifier vne tour de laquelle le sommet touchast iusques au ciel. Toutesfois ceux-ci ne sont point appelez par la Bible geans, combien qu'elle face mention d'eux auparauant. Pareillement quant au deluge, ç'a esté aux poetes vne matiere fort commune: & mesme se sont accordez auec la Bible touchant la cause d'iceluy: à-sçauoir qu'il estoit enuoyé pour la punition des pechez du genre humain.

V. I'AY bien voulu, à propos de l'estat du siecle d'or, passer vn peu plus outre, iusques à ces autres fictions poetiques, pour monstrer (en attendant de m'en seruir en temps & lieu) que si les narrations mesme lesquelles sont fables qualifiees, qui portent le nom de fables, & sont receues pour telles, ont toutesfois quelque verité cachee, quand on les veut esplucher soigneusement: nous ne deuons legierement condamner les histoires anciennes (& celles mesmement ausquelles les autheurs anciens ont expressement apposé leur noms) comme n'ayans aucun traict de verité. Ce-pendant ie confesse bien que comme les poetes ont desguisé voire falsifié plusieurs histoires de la Bible, aussi ont faict aucuns hist-

hiſtoriens, comme nous voyons en Ioſephe, & en Euſebe en ſa Preparation euangelique. Il me ſouuient auſſi d'auoir leu en vne librairie d'Italie vn fragment de l'hiſtoire de Diodore Sicilien, auquel il accouſtre Moyſe de toutes façons. Et qu'ont dict pluſieurs de l'origine & de la religion des Iuifs? qu'ont-ils dict meſme de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt? Mais combien que ie confeſſe toutes ces faulſetez, ie ne confeſſeray iamais qu'il faille condamner vne hiſtoire (quelle qu'elle ſoit) par preſumption: ni qu'il ſoit raiſonnable que comme on dit les bons patir pour les mauuais, auſſi les veritables hiſtoires portent leur part de la peine des menſongeres. Ie reuient au ſiecle d'or.

CHAP. II.

Autre deſcription de l'eſtat du premier ſiecle (appelé par les poëtes ſiecle de Saturne, & ſiecle d'or) tel qu'il nous eſt repreſenté en la Bible, apres la tranſgreſſion du premier homme. Item, en quel ſens noſtre ſiecle peut auoir ces deux titres du premier ſiecle.

Les poëtes (comme i'ay tantoſt dict) donnent bien plus long terme à ceſte felicité & preud'hommie d'eſcripte au chapitre precedent, que ne fait la Bible:

ble : d'autant que l'homicide de Cain eſt ſans comparaiſon plus ancien que celuy de Romulus, & qu'aucun autre par eux mentionné. Toutesfois il nous faut confeſſer, ſi nous nous en rapportons à la Bible (comme de vray nous le deuons faire, ſi nous ſommes Chreſtiens) qu'apres la tranſgreſſion la ſimplicité ne laiſſa de continuer long temps, ſinon pareille, au moins beaucoup plus grande que depuis: & que les hommes ne furent ſi desbordez du premier coup: ains, quant à la malice, eſtoyent comme feroyent auiourd'huy les payſans, demeurans en leur naturel, à comparaiſon de ceux des villes. Tellement que l'homicide de Cain deuoit eſtre trouué pour lors eſtrange, au regard du temps, ne plus ne moins qu'encores pour le iourd'huy vn tel homicide commis par vn villageois feroit trouué plus eſtrange que s'il eſtoit commis par vn de la ville. Pour le moins il eſt certain que les desbordemens n'ont eſté tels à beaucoup pres en toutes ſortes d'excez & ſuperfluitez, (tant pour tant) au commencement de l'aage du monde, qu'on les a veus vers le milieu, & qu'on les veoit maintenant vers la fin. Ie di, vers la fin, ſelon l'apparence, & ſelon l'opinion de pluſieurs qui peuuent eſtre iuges plus competens de telles queſtions que moy: d'autant que Dieu les a rendus plus capables
de

de telles ſpeculations. Mais cependant, ſauf meilleur iugement, ie ietteray ce mot comme à la trauerſe, c'eſt qu'il me ſemble qu'il aduient à l'aage du monde ce qui aduient à l'aage des hommes. Car ſi on conſidere de pres les façons de faire d'auiourd'huy, qui ne dira que le monde radotte? s'il eſt licite d'ainſi parler. Or s'il radotte, en cela retient-il vrayement du ſiecle du bon vieillard Saturne, & ſe peut emparer de ce beau titre du regne Saturnicque. D'autre coſté il ſe peut attribuer le nom de ſiecle d'or, au meſme ſens qu'Ouide donnoit ce nom au ſien, chantant ainſi,

Aurea nunc verè ſunt ſecula: plurimus auro
Vænit honos, auro conciliatur amor.

C'eſt à dire,

Vrayement ce ſiecle-ci, ſiecle d'or ſe peut dire:
L'or donne honneurs, amis, & tout ce qu'on deſire.



CHAP.

CHAP. III.

Comment il nous appert qu'aucuns ont beaucoup & par trop deferé à l'antiquité, les autres au contraire l'ont euë en trop grand mespris.

VOYONS maintenant si par la description que nous auons faicte de l'estat du premier siecle, nous pourrons cognoistre sur quoy se sont fondez tant les trop grands admirateurs que les trop grands contempteurs de l'antiquité. Et premierement examinons les tesmoignages que les vns & les autres nous ont laissez de leurs opinions.

II. IE di donc que la trop grande reuerence qu'aucuns ont porté à l'antiquité, nous est tesmoignee par quelques façons de parler, desquelles est ceste-ci, *Nihil antiquius habui*, (c'est à dire, mot pour mot, Ie n'ay rien eu plus antique) au lieu de dire, Ie n'ay rien eu en plus grande recommandation. Ou, I'ay eu plus grand soing de cela que de toute autre chose. Et, *Nihil mihi est antiquius illa re*, Ie n'ay rien plus cher, Ie ne tien rien plus pretieux. Aussi Plaute voulant donner ce los à vn ieune homme d'estre bien

bien moriginé, dit qu'il ha les meurs antiques. Item, nous voyons que les Latins appellent la foy antique ce que nous disons la bonne foy. Et Cicero semble auoir appelé hommes antiques, qui auoyent vne simplicité antique, & comme nous dirions, qui y alloyent tout à la bonne foy. Or maintenant la question est sur quoy se sont fondez ceux qui par telles façons de parler ont faict si grand honneur à l'ancienneté. Ie di donc que quant à ceux qui ont esté autheurs de celles-ci, a-sçauoir d'appeler les bonnes meurs, meurs antiques: la bonne foy, foy antique: qu'il n'y a point de doute qu'ils n'ayent eu esgard à la description de l'estat du siecle d'or, contenue ci-dessus, au second chapitre: laquelle entr'autres choses lui rend tesmoignage d'vne grande preudhommie. Mais quant à ceux qui ont mis en vsage ceste façon de parler, *Nihil antiquius habui*, c'est à dire, Rien ne m'a esté plus antique, pour dire, Ie n'ay rien eu en plus grande recommendation, &c. il est certain qu'ils ont reguardé à autre chose. Aucuns disent qu'ils ont eu esguard à l'honneur qu'on portoit aux vieilles gens. Ce qui auroit bien plus d'apparence quant à l'origine du mot Grec Presbyteron, respondant au Latin en semblable maniere de parler. Car ce mot Grec se dit aussi des personnes: mais non pas le Latin Antiquus, au lieu de

de dire Vieillard. Pourtant mon opinion eſt (ſous correction) que ceſte phraſe la eſt priſe de l'eſtime qu'on faiſoit des ouvrages antiques, & principalement de ceux des peintres & ſculpteurs. Car quand on parloit d'vn tableau ou d'vne ſtatue d'ouurage antique, on entendoit d'vn ouurage exquis: & par conſequent qu'on tenoit fort cher, & qui eſtoit de grand pris. Et toutesfois ceci ne s'entendoit ſeulement des tableaux d'Apelles & de Zeuxis, & des ſtatues de Scopas, Myron, Praxiteles, & quelques autres de ce temps la (deſquels les ouurages eſtoyent encores en beaucoup plus grande eſtime que ne feroyent maintenant ceux de Durer, Raphael, Michel l'Ange) mais auſſi des ouurages de pluſieurs autres qui auoyent eſté long temps depuis. Or y auoit-il aucuns ſi curieux de telles choſes, qu'Horace parle d'vn nommé Damaſippe comme d'vn homme auquel l'ardeur de ceſte curioſité oſtoit le ſens & entendement. Ie vous laiſſe penſer qu'il diroit des acheteurs d'antiquailles deſquels le monde eſt plein auiourd'huy: aux deſpens deſquels maints trompeurs font grand' chere. Car tant s'en faut qu'ils ſçachent diſcerner l'antique du moderne, qu'à grand' peine entendent-ils le mot qui leur fait ſi ſouuent mettre la main à la bourſe: lequel, tel qu'il eſt, nous a eſté apporté il n'y a pas longtemps par

par quelque miſſer Fricaſſe. Et me ſemble que le Sauoyard n'eut pas mauuaiſe grace, lequel voulant donner la trouſſe à vn ſot & ſottement curieux de telles choſes, apres s'eſtre bien faict faire la cour, en la fin pour vne belle antiquaille luy monſtra ſa femme aagee de quatrevingts ans. Mais (pour retourner à mon propos) pluſieurs ont eu le temps paſſé ceſte meſme humeur en matiere de poëmes: dequoy nous liſons vne plainte au ſecond liure des Epigrammes Grecs. Horace pareillement s'en plaind fort, diſant entr'autres choſes,

Si meliora dies, vt vina, poëmata reddit,
Scire velim pretium chartis quotus arroget annus.
Scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter
Perfectos veteréſque referri debet, an inter
Viles atque nouos?

C'eſt à dire,

Si le long temps donne aux vers la bonté,
Ainſi qu'aux vins, quelle eſt la quantité
Qu'il leur faut d'ans pour eſtre en bonne eſtime?
A-ſçauoir-mon ſi bon poëte (*a*) on eſtime Ce-

(*a*) *A-ſçavoir-mon ſi bon poëte* &c.) Ainſi Régnier n'eſt pas le premier qui ait fait le mot de *poëte* de deux Syllabes ſeulement. Voiez la Rem. de M. Broſſette ſur le vers 48. de la 2. Satire de ce Poëte.

Celuy qui ia depuis cent ans eſt mort,
Ou rien de bon de ſa vene ne ſort?

III. Il fait beaucoup d'autres argumens ſur ce propos, leſquels on pourra veoir en la premiere Epiſtre du ſecond liure. Mais poſé le cas (dira quelqu'vn) que ceſte façon de parler, Ie n'ay rien eu plus antique, ſoit venue de la grande reputation en laquelle eſtoyent les ouurages antiques, ie demande qui les faiſoit eſtre tant eſtimez. A quoy ie reſpon (laiſſant les poëmes) qu'il ſemble que d'autant qu'anciennement il y auoit eu des excellens voire parfaicts ouuriers, on auoit opinion que ſelon que leurs ſucceſſeurs approcheroyent plus pres de leur temps, ils retiendroyent d'auantage de leur perfection. Mais auſſi pourroit-on bien peut-eſtre alleguer vne autre raiſon, concernant la preudhommie des anciens de laquelle nous auons parlé ci-deſſus: c'eſt qu'ils vſoyent de meilleure foy & de plus grande loyauté en leurs ouurages que n'ont vſé leurs ſucceſſeurs. Et ce qui m'a faict aduiſer de ceci, a eſté principalement la maſſonnerie antique: laquelle nous voyons eſtre du fer, voire de l'acier, à comparaiſon de la noſtre. Ie parle de ce qui eſt cimenté. Sur quoy ie ſçay qu'on aura la reſponſe toute preſte, aſçauoir que la façon de ce ciment eſt perdue. Mais auſſi ma replicque ſera

preſ-

preste : c'est que la nonchalance & le peu de souci qu'on a eu d'vser de bonne foy & loyauté és ouurages, la laissé perdre. Toutesfois qui ne voudra prendre ceste seconde raison en payement, pourra se tenir à la premiere : laquelle ie n'ay voulu alleguer quant aux poëmes, pource qu'elle ne seroit generale. Car quand on auroit dict que ce qui donnoit bruit aux anciens poëmes Grecs, estoit la reputation qu'auoit acquise Homere : pource qu'il sembloit que ceux qui approcheroyent le plus pres de son temps, retiendroyent le plus de ceste perfection : quand (di-ie) on auroit allegué ceste raison touchant les poëmes Grecs, on seroit bien empesché de la soustenir quant aux Latins: & n'y seroit-on empesché seulement, mais (comme on dit en commun prouerbe) on y perdroit son Latin. Car qui pourra nier que Virgile n'ait surmonté ceux qui auparauant auoyent escrit des vers heroicques? que Tibulle & Ouide n'ayent emporté le pris par dessus tous les poëtes elegiacques? qu'Horace n'ait osté le bruit aux autres lyricques? Et (s'il est licite de mesler l'exemple des poëtes de nostre temps) ne feroit-on pas tort aux poëtes François de la pleïade qui sont pour le iourd'huy, de preferer leurs ancestres à eux? Quant à moy, ie suis en ceste opinion, qu'autant grand tort leur feroit-on, comme eux

font à plusieurs autres de leur temps, en ce qu'ils se preferent à eux, pource seulement que les muses de ceux-la ne courent pas ainsi à bride aualee : comme aussi ne couroit pas celle de Ioachim du Bellay. Mais ceci soit dict comme par parenthese : & soit la conclusion de ce propos, que la raison que i'ay alleguee des ouurages de manifacture (*a*) antique, pourquoy ils estoyent tant prisez, ne seroit valable vniuersellement quant aux poëmes. Pourtant en faut-il trouuer vne autre : mais ie la laisseray cercher à ceux qui auront meilleure prouision de loisir.

IV. Ayans maintenant à parler de l'adverse partie des admirateurs de l'antiquité, sçauoir est, des mesprisеurs ou contempteurs d'icelle, ainsi que nous auons commencé le propos de ceux-la par la langue Latine, ainsi entrerons-nous en propos de ceux-ci par la Grecque. Car comme nous auons dict que quelques locutions Latines nous rendoyent bon tesmoignage de la reuerence qu'on fouloit porter à l'antiquité, aussi se trouue-il des mots Grecs qui tesmoignent le mespris auquel on l'auoit. Car ceux qui font

(*a*) *Manifacture.*) Quoique ce mot se trouve encore dans Oudin, on dit aujourd'hui *Manufacture* : & même c'étoit le mot de plus d'usage dès le tems de Nicot, bien que l'un & l'autre se trouvent dans Nicot même, & aussi dans Monet.

ſont profeſſion de ce language, ne peuuent, au moins ne doiuent ignorer que par *archæos* & *archaïcos* (qui proprement valent autant à dire que Antique ou Ancien) ils ſignifient vn homme par trop ſimple: voire meſmes appellent quelquesfois ainſi celuy qui eſt du tout niais. Or eſt-il fort aiſé d'entendre ſur quoy ceux-ci ſe ſont fondez. Car il n'y a point de doute que ils n'ayent appelé archæous (c'eſt à dire proprement antiques) ceux qui eſtoyent par trop ſimples, niais, groſſiers, lourds, pource qu'ils eſtimoyent que les plus anciens (& principalement ceux du premier ſiecle) auoyent eſté tels, à comparaiſon de leur poſterité. Nous voyons donc que l'antiquité a eſté en admiration aux vns & en meſpris aux autres pour diuers reſpects: comme encores il ſera declaré ci-apres

V. MAIS pour clorre ce chapitre, il me ſemble qu'il ne ſera pas mauuais d'examiner auſſi quelques façons de parler ordinaires en noſtre language, leſquelles ſeruent à mon propos. C'eſt que le plus ſouuent quand nous parlons d'vn ouurage faict à l'antique (qui vaut autant à dire qu'a la mode ou façon antique) nous le diſons par meſpris, tout au rebours des Latins: comme ſi nous diſions Faict lourdement, & (comme diſent aujourd'huy les nouueaux parleurs de François) goffement. Le vulgaire de Paris dit auſſi

Grosso modo. Toutesfois d'autre costé nous faisons honneur à l'antiquité quand nous l'appelons Le bon temps. Car quand nous parlons ainsi, Ceux qui ont esté du bon temps, n'ont pas veu les mondanitez que nous voyons auiourd'huy, il est certain que nous entendons les anciens. Ce mesme honneur faisons-nous aux vieilles personnes quand nous les appelons Bon homme, Bonne femme. Tellement que quelquefois nous oyons que celuy auquel on dira qu'il est bon homme, respondra, (faisant vne allusion à ceste seconde signification) Ie ne vay pas encores au baston. Aussi ay-ie dict parcideuant que ce que les Latins appellent l'antique foy, nous l'appelons la bonne foy. I'adiousteray encores vn mot: c'est que les Grecs signifient vne mesme chose par EVITHIS (c'est à dire proprement, Qui est de bonnes meurs) & par ARCHÆOS (c'est à dire Antique.) Car ils entendent tant par l'vn que par l'autre, Vn homme qui est trop simple. Et conuient fort bien cest Euithis à ce que nous disons, Qui va à la bonne foy, ou Qui va trop à la bonne foy. Dequoy nous voyons des exemples es villageois: (lesquels i'ay dict nous representer aucunement la simplicité du vieil temps) mais en vn besoin on en pourroit trouuer assez es villes, sans aller aux villages. Tesmoin l'ambassadeur Allemand enuoyé

uoyé au Pape par vn prince d'Allemagne: car en prenant congé, le Pape luy ayant vſé de ce language, (parlant Latin) Vous direz à noſtre treſcher fils, il entra en ſi grande cholere quil approcha vn dementir à deux doigts pres de ſa ſaincteté, luy diſant que ſon maiſtre n'eſtoit point fils d'vn preſtre, (entendant par conſequent, fils de putain.) Auſſi alloit a la bonne foy celuy qui ayant charge de porter vne lettre à la roine de Nauarre derniere defuncte, & de baiſer la lettre auant que la luy preſenter, pource qu'on luy auoit dict ambiguement, Portez luy ceſte lettre, & auant que la luy preſenter, baiſez la, pluſtoſt ne fut arriué qu'il donna vn baiſer à la roine, (qui ne ſe doutoit de telle choſe) & puis luy preſenta la lettre telle qu'elle ſortoit de ſa main. Nous appelons auſſi Aller à la bonne foy quand vne perſonne, ſans penſer à mal, vſe de propos qui ſeroit trouué mauuais d'vn autre: comme la damoiſelle qui dict au Roy François premier de ce nom, qu'en le voyant en tel habit, il luy ſembloit qu'elle voyoit vn des neuf lepreux, ſelon qu'on auoit accouſtumé de les peindre: penſant ſignifier preux par ce mot lepreux. On peut bien aiouſter l'exemple du poure Sauoyard, lequel ne prenant en gré la ſentence par laquelle on le condamnoit à eſtre pendu, diſoit, Hela meſſiour ze vo

prio per la parelie, fade me pleto coppa la teſta. Car en ce qu'il aiouſtoit Pour la pareille, il y alloit à la bonne foy. Il eſt aiſé de trouuer pluſieurs autres exemples de telle ſimplicité. Mais il faut faire diſtinction entre ceux qui font ou diſent vne ſottiſe, & ceux dont nous venons de parler, (combien qu'ils ſoyent couſins germains) ſi nous voulons auoir eſgard à ce que les Grecs ont regardé quand ils ont appelé ceux la antiques. Car tous ceux qui ſont ſots en leurs faicts ou en leurs dicts, il eſt certain qu'ils y vont à la bonne foy: mais on peut bien aller à la bonne foy ſans meriter d'eſtre appelé ſot: comme auſſi toute ruſticité ou inciuilité n'eſt pas ſottiſe, s'il n'y a de la lourderie: encore qu'elle ne ſoit ſi grande que de celle qui eſtant repriſe par ſa mere de ce qu'elle ne remercioit point ſon fiancé quand il buuoit à elle, pource que ſa mere luy auoit dict, Vn' autre fois dites, Ie l'aime de vous, groſſe beſte: penſant auoir bien appris ſa leçon, n'oublia pas, quand il but derechef à elle, de luy dire, Ie l'aime de vous, groſſe beſte. Auſſi n'alloit ſeulement à la bonne foy, mais faiſoit vn vray acte de maiſtre ſot, celuy qui mangea la recepte du medecin, c'eſt à dire le papier auquel elle eſtoit eſcrite: pource qu'il luy auoit dict, Prenez cela. Ie croy que i'auray bien congé de mettre en ce roolle vn certain

tain Suisse, (& pensé que ie ne luy feray point de tort) lequel à toute force demandoit recompense de la verole qu'il auoit gangnee au seruice du roy. Et si i'osois parler aussi des Escoçois (qui se font tous cousins du roy (*a*).) i'en mettrois volontiers vn de ceste confrairie, lequel n'ayant veu en son pays que les ieunes hommes des meilleures maisons apprendre le language François, s'estonnoit merueilleusement de voir en France les poures demander l'aumosne en François, & les petis enfans aussi parler ce language. Mais à fin qu'on ne die que i'espargne ceux de ma nation, faisant bon marché de l'honneur des autres, il faut que le poure Limosin vienne en ieu : lequel ayant veu vendre à Lyon vn fort petit chien quatre escus, s'en retourna tout court en son pays, pour amener des gros mastins qu'il y auoit laissez : faisant son calcul combien deuoit valoir vn chien de tel qualibre &

(*a*) *Escossois. . . . . tous cousins du Roy.*) De leur Roi, ou du Roi de France? L'orgueil & la fierté de la nation peuvent avoir donné lieu au Proverbe, à l'un & à l'autre égard. Un tems fut que la France se trouvoit fort bien du secours d'Ecosse contre les Anglois; & alors, à tout autant de Seigneurs où de Gentilshommes Ecossois à qui le Roi écrivoit, ou qui passoient la Mer pour le servir, il donnoit libéralement le titre de *Cousin*. Encore aujourd'hui, d'un homme fort vain, on dit qu'à l'en croire le Roi n'est pas son Cousin.

& de tel poids, ſi vn ſi petit ſe vendoit ſi cherement. Or faut-il vſer de grande diſcretion pour bien rapporter ſemblables faicts ou dicts à leurs titres. Car nous oyons tous les iours parler de pluſieurs actes qu'on rapporteroit de prime face au titre de ſottiſe, au lieu qu'ils doiuent eſtre rapportez au titre de folie : d'autant qu'ils paſſent plus outre. Car le fol eſt ſot quand & quand, mais tout ſot n'eſt pas fol. Ie di donc (pour exemple) que l'Eueſque eſtoit non ſeulement ſot mais fol, lequel ayant fort tourmenté par proces ſes chanoines, craignant qu'apres ſa mort ils ne piſſaſſent ſur ſa teſte par vengeance, ordonna par ſa derniere volonté que ſa tumbe fuſt eſleuee debout en l'egliſe. Auſſi eſtoit fol celuy qui faiſoit eſteindre la chandele, à fin que les puces ne le voyans point ne le puſſent mordre. Auſſi meritoit ce nom celuy (de quelque pays qu'il fuſt) qui ayant faict faire trop grand feu, & par conſequent ſe brulant, n'eut pas l'auiſement de ſe reculer, mais enuoya querir les maſſons pour reculer la cheminee. Lequel auſſi ayant veu cracher ſus du fer, pour eſſayer s'il eſtoit encore chaud, crachoit pareillement en ſon potage pour eſprouuer s'il éſtoit chaud. Ce meſme ayant receu vn coup de pierre par le dos, eſtant monté ſur ſa mule, mettoit a-ſus à ceſte poure beſte qu'elle luy auoit baillé vn coup

de

de pied. Ie ſçay qu'il eſt aiſé de trouuer pluſieurs autres exemples de telles gens, (dont il eſt plus qu'il ne ſeroit de beſoin, & à meilleur marché qu'on ne voudroit:) mais il me ſemble que ces exemples peuuent ſuffire pour monſtrer la diſtinction que ie fay & penſe deuoir eſtre faicte en ceci. Et eſtoit neceſſaire, pour la ſuite de mon propos, de venir iuſques à ce diſcours. Ie ne nie pas toutesfois qu'on ne ſe puiſſe trouuer bien empeſché en certains faicts, pour ſçauoir auquel de ces trois titres ou lieux communs on les doit rapporter, & principalement en quelques-vns qui ſemblent participer de la ſottiſe & de la bonne foy. (Ie pren touſiours la bonne foy en la façon que deſſus, & comme en ceſte maniere de parler, Il y va bien à la bonne foy.) Pourtant i'en laiſſeray le iugement aux lecteurs: adiouſtant ſeulement ce mot, a-ſçavoir que ie confeſſe bien eſtre plus grande iniure en François d'appeler ſot, que d'appeler fol (*a*), nonobſtant ce que i'ay dict ci-deſſus: mais il faut conſiderer qu'ordinairement, quand on dit à vn homme qu'il eſt vn ſot, on le dit à bon eſcient: quand on l'appelle fol, on le dit par ironie, ou en ſe ioüant: & voila dont vient que on ne le prend pas ſi mal. VI.

(*a*) *Sot*, *Fou.*) Un *Sot* l'eſt toujours. Un *Fou* a de bons intervalles. De là vient que l'un eſt plus offençant que l'autre.

VI. MAIS puiſque ie ſuis tombé ſur le propos de ceſte façon de parler Françoiſe, ie mettray en auant encore ceſte conſideration: que la langue Françoiſe ne pouuant appeler Fol autrement que Fol, (ſinon que ma memoire ſoit en ceſt endroit trop courte) au contraire ha grand nombre de termes pour exprimer vn Sot. Car les freres, ou pour le moins couſins germains de Sot, ſont, Niais (que le vieil François diſoit Nice) Fat, Badaut (que le vulgaire en quelques lieux appelle (*a*) Badlori) Nigaud, Badin, & pluſieurs autres. Nous vſons auſſi de quelques noms propres par deriſion, & pour exprimer la meſme choſe, comme quand nous diſons, C'eſt vn beneſt. (Car alors on le prononce ainſi, & non pas benoiſt). Quant à Ioannes, c'eſt vn peu autre choſe: car quand on dit, C'eſt vn Ioannes, cela vaut autant que ce que maintenant on appelle vn pedant. Et quand on dit Vn bon Iannain (que le vulgaire prononce Genin) cela s'entend proprement d'vn pitaut qui prend bien en patience que ſa femme luy face porter les cornes. Auſſi nous vſons de ce mot de Grue en ceſte meſme ſignifica-

(*a*) ***Badlori.***) Ou, comme on lit ce mot dans Oudin, *badelory*. C'eſt proprement un fantaſque qui pouſſe la ſingularité juſqu'à porter au lieu d'épée un *badelaire* ou coutelas Turc, pendant à deux longes de cuir, & qui lui bat contre le jarret. Voiez Mén. Orig. Fr. au mot *Badelaire*.

fication de Sot. Car C'eſt vne grue, vaut autant que C'eſt vn ſot, C'eſt vn niais. Il eſt vray que celuy qui eſtoit pourſuyui devant la Cour de parlement en matiere d'iniures, pour auoir dict, Tu es vn bel oyſeau, & puis vint à parler de grue, ſe guarda bien d'adiouſter l'expoſition, mais la laiſſa à la diſcretion des iuges. Car ſon aduerſe partie ſe plaignant de ce qu'en l'appelant bel oyſeau, il l'auoit tacitement appelé oiſon, comme le taxant d'eſtre coquu, Meſſieurs (reſpondit-il) ie confeſſe l'auoir appelé bel oiſeau : mais ie ne confeſſe pas auoir penſé à vn oiſon : comme auſſi il n'eſt vrayſemblable, veu qu'il y a tant d'autres oiſeaux beaucoup plus beaux qu'vn oiſon, par ſa confeſſion meſme : & ne fuſt-ce qu'vne grue. Surquoy les iuges ſe prindrent ſi fort à rire (voyans que en leur preſence il y alloit de ſi bonne grace, qu'il picquoit ſon aduerſe partie encore mieux que parauant, ſans qu'elle en ſentiſt rien) qu'il leur fut force de deſloger ſans pouuoir dire qui auoit perdu ou gangné. Voila quant à Sot. Quant à ce que i'ay dict de Fol, ie ſçay bien qu'on me repliquera que nous ſignifions vn homme eſtre fol, ſans vſer de ce mot, (& de faict ie confeſſe que pour dire honneſtement il tient du fol, on dit Il ha le cerueau gaillard, ou Il ha le cerueau vn peu gaillard : au lieu que aucuns diſent, Il n'ha pas le cerueau bien faict, ou Il n'ha

n'ha pas la teste bien faicte : ou, Il y a de la lune, ou il y a de l'humeur) mais i'enten de pouuoir rendre mot pour mot. Car Innocent (quand on dit C'est vn poure innocent) emporte moins: Transporté, Incensé, & autres tels, emportent plus, d'autant qu'ils approchent de la signification de fureur. Or dont vient que nous exprimons l'vne de ces imperfections en tant de sortes que nous voulons, l'autre en vne seule maniere, (au moins pour parler proprement) i'en laisse la question à d'autres: sinon que ce soit pource qu'il est plus de sots que de fols. Mais i'adiousteray encores vne obseruation touchant les premiers desquels nous auons parlé, c'est qu'il me semble auoir pris guarde que nous vsons de ce mot de Mouton par translation, non pas tant pour vn sot, que pour vn qui ha ceste simplicité antique, & y va à la bonne foy: & (comme on dit par prouerbe) Qui se laisse mener par le nez. Qui nous est vne façon de parler commune auec les Grecs: & de laquelle vse Lucian entr'autres: ormis qu'il dit Trainer, non pas Mener. Mais il y a d'auantage, c'est que cest autheur en mesme signification vse d'vn autre prouerbe, qui est comme qui diroit, Tu vas apres vn tel comme le mouton apres celuy qui luy monstre vn rameau. Ce qui est pour confermer l'vsage de ceste translation en nostre langue. Toutesfois

il

il n'eſt ia beſoin de s'aider de ceſte authorité de Lucian, attendu que Æſchyle (qui eſt quaſi des plus anciens poëtes Grecs) a vſé de la meſme tranſlation.

VII. Au demeurant outre la façon de parler alleguee ci-deſſus, laquelle nous monſtre euidemment vn meſpris de l'antiquité, nous en verrons ci-apres quelques vnes, quand nous viendrons ſur le propos de ceux qui, au contraire des autres, eſtimoyent que leur ſiecle leur eſtoit vne heureuſe rencontre; au pris que ſi leur fuſt eſcheu de naiſtre en vn autre temps. I'auois bien toutesfois deliberé d'adiouſter telles manieres de parler à la fin de ce chapitre: n'euſt eſté que ie voy qu'il paſſe deſia meſure. Mais i'ay mon eſcuſe toute preſte: c'eſt qu'on n'a iamais faict quand on s'attache à des ſots ou à des fols.

CHAP. IV.

Comment & pourquoy aucuns poëtes ont fort regretté le premier ſiecle.

Les poëtes (les eſcrits deſquels en pluſieurs endroits nous font comme miroirs des affections ou paſſions humaines) faiſans comparaiſon de la façon de viure de leur temps auec celle du premier ſiecle, ne ſe

ſe peuuent tenir de le regretter. Dequoy nous voyons vn exemple en Tibulle : car ayant faict vn recit de la felicité de ce ſiecle (lequel, entr'autres choſes, eſtoit exempt de guerre, comme nous auons dict) vient à s'eſcrier,

Tunc mihi vita foret, vulgi nec triſtia noſſem
Arma, nec audiſſem corde micante tubam.

C'eſt à dire,

Las pleuſt à Dieu que i'euſſe eſté né lors,
Sans eſſayer de Mars les durs efforts,
Et ſans ouyr la trompette ſonner,
Qui de frayeur me fait tout friſſonner.

Et ne ſe faut point esbahir de ce ſouhait que fait ici Tibulle, veu que Heſiode, qui a veſcu tant de centaines d'ans deuant luy, en gemiſſant dit ainſi,

Μηκέτ' ἔπειτ' ὤφειλον ἐγὼ πέμπτοισι μετεῖναι
Ανδράσιν, ἀλλ' ἢ πρόσθε θανεῖν ἢ ἔπειτα γενέσθαι.

C'eſt à dire,

Las quel malheur ce m'eſt de viure au cinquieme aage :
Naiſtre apres ou deuant, m'eſtoit grand auantage.

Mais

Mais le poure homme ſe trompe fort en ce qu'il eſtime que ſon malheur euſt eſté moindre s'il euſt veſcu au ſiecle ſuyuant le ſien. Car ce n'eſt pas d'auiourd'huy qu'on commence à dire (en equiuocquant ſur le mot de pire) que le monde va touſiours à l'empire. Teſmoin vn autre poëte Grec, nommé Arat, qui au meſme poëme duquel ſainct Paul allegue quelque paſſage, chante les deux vers qui s'enſuyuent,

Οἵην χρύσειοι πατέρες γενεὴν ἐλίποντο
Χειροτέρην ὑμεῖς δὲ κακώτερα τεξείεσθε.

C'eſt à dire,

Depuis le ſiecle d'or, helas quel changement:
Mais encor vos enfans viuront plus meſchamment.

A l'imitation duquel ſemble que Horace ait eſcrit.

Ætas parentum peior auis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitioſiorem.

C'eſt à dire,

De nos peres iadis fut la meſchanceté
Plus grande que des leurs n'avoit oncques eſté:

Et nous , dignes eſtans de plus grand
vitupere,
Laiſſerons des enfans pires que nous
derriere.

Mais dont vient ceci (dira quelqu'vn) que nos peres eſtoyent pires que leurs peres & ayeulx, ces ayeulx ſemblablement pires que leurs peres, & ainſi touſiours en montant par degrez : nous pareillement paſſons nos peres en meſchanceté, & tous nos anceſtres : & toutesfois encores valons-nous mieux que ne vaudront nos enfans ? Il me ſemble que la cauſe de ce malheur eſt euidente. Car comme il eſt neceſſaire par raiſon que l'heritier vniverſel d'vn homme riche, ou de pluſieurs, auquel, outre ceſte ſucceſſion, viennent encores des biens d'ailleurs, ſoit en la fin plus riche que celuy ou ceux deſquels il eſt heritier : auſſi ne ſe peut-il faire que ceux qui ſont heritiers de tous les vices de leurs predeceſſeurs, depuis le plus petit iuſques au plus grand, & outre ceuxla en acquierent de iour en iour de nouueaux, ne ſoyent en la fin plus vicieux que ceux auſquels ils ſuccedent. Si donc il ſe trouue par les hiſtoires certaines que entr'autres vices & pechez, ceux meſmes contre leſquels nous auons les menaces expreſſes de Dieu, eſtoyent communs & ordinaires dés le premier ſiecle, & ſi depuis on a touſiours augmenté le nombre,

bre, ſe faut-il eſmerueiller de les veoir auiourd'huy eſtre innumerables ? Ie di, dés le premier ſiecle, ſuyuant la Bible, laquelle (comme i'ay dict ci-deuant) ne fait durer ſi long temps la felicité & preudhommie de laquelle nous auons parlé, que font les autheurs profanes : mais ſeulement autant que le premier homme demeura en l'eſtat auquel Dieu l'auoit creé. Et entre ceux-ci meſme les vns luy donnent vn terme beaucoup plus court que les autres : comme nous oyons que Iuuenal dit,

Antiquum & vetus eſt alienum Poſthume lectum
Concutere, atque ſacri genium contemnere fulcri.
Omne aliud crimen mox ferrea protulit ætas,
Viderunt primos argentea ſæcula mœchos.

C'eſt à dire,

Ia du vieil temps c'eſtoit vn ordinaire,
Faire coquus tous ceux qu'on pouuoit faire.
D'autres pechez le grand nombre & amas
Iuſques au temps de fer ne ſortit pas:
Mais dés le temps d'argent vint la miſere
De s'addonner à commettre adultere.

II. MAIS qui pourroit croire cela ? que

dés le ſiecle d'argent les hommes euſſent commencé à commettre adultere, & neantmoins que tout autre vice euſt tardé de venir iuſques au ſiecle de fer? quand meſme nous n'aurions point le teſmoignage de la Bible au contraire, en ce que elle nous parle de l'homicide de Cain? Ie penſe donc que ce poëte a ainſi parlé, pour monſtrer que la paillardiſe, & meſmement l'adultere, eſt d'entre tous les vices celuy auquel de tout temps les hommes ont eſté plus enclins. Et comment les payens euſſent-ils faict grande conſcience de commettre tels actes, quand encores aujourd'huy pluſieurs Chreſtiens n'en font point de ſcrupule? Ie ne parle de ceux qui ſont entachez auſſi bien d'autres vices, & qui y ſont addonnez, mais de ceux qui au demeurant ſont quaſi irreprehenſibles deuant les hommes.

III. TOUTESFOIS, comment qu'il en ſoit, il eſt certain que ce n'a eſté ſans raiſon qu'on a regretté le premier ſiecle. Car quelque corruption qu'il y peuſt auoir, il eſt vray-ſemblable qu'elle eſtoit petite à comparaiſon de celle qui eſt enſuyuie, veu que touſiours depuis elle a monté comme par degrez. Il eſt bien vray que comme nous, conſiderans la corruption qui eſt auiourd'huy, ne croyons point qu'elle puiſſe croiſtre, ainſi ont iugé nos predeceſſeurs de celle de leur temps. Car deſia Iuuenal parlant de ſon ſiecle, dit qu'il

qu'il eſt tant depraué, qu'il n'eſt plus queſtion de le penſer nommer du nom de quelque metal: comme voulant ſignifier qu'on luy feroit trop d'honneur de l'appeler ſiecle de fer, ſi on fait comparaiſon de la meſchanceté de l'vn auec la meſchanceté de l'autre. Pareillement quand Ouide parle de l'auarice de ſon temps, Ie ne ſçay, dit-il, comment il ſera poſſible qu'elle aille plus auant. Mais ſi Ouide s'abuſoit bien en ce qu'il penſoit que la meſchanceté de ſon temps fuſt montee iuſques au plus haut degré, encore plus s'abuſoit Heſiode, qui a veſcu pluſieurs ſiecles deuant. Mais la corruption eſtoit deſia ſi grande, qu'il penſe qu'il fuſt eſchappé à meilleur marché s'il euſt eſté né ou deuant ou apres le cinquieme ſiecle : comme iugeant que tant s'en falloit qu'il en peuſt venir vn pire, que meſme il n'eſtoit poſſible qu'il en veint vn autre qui le ſecondaſt en meſchanceté. Tout-ainſi doncques que nonobſtant les louanges du premier ſiecle qui nous ſont chantees par les poetes, nous ne deuons pas eſtimer qu'il ne ſe ſoit ſenti de la corruption: auſſi d'autre coſté, nonobſtant les grandes plaintes qu'ils font de l'eſtat depraué & peruerti des ſiecles d'apres, nous ne deuons pas douter que quelques ſcintilles du premier n'y fuſſent demourees, ſinon par tout, au moins en quelques lieux. Comme (pour exemple) nous voyons que ce qui nous eſt raconté

té par Iuuenal entre les louanges du fiecle d'or, afçauoir que on euft eftimé vn crime CAPITAL, fi vn ieune homme, quelque riche qu'il fuft, ne fe fuft leué de fa place deuant vn vieil, nonobftant qu'il fuft poure : a efté pratiqué long temps apres par les Lacedemoniens, puniffans vne telle faute si non de mort, au moins de grieue punition. Auffi lifons-nous en Valere du refpect & de l'honneur que les Romains fouloyent anciennement porter à vielleffe.

CHAP. V.

Que tout ce que les poëtes ont dict de la peruerfité de leur fiecle, fe pouuoit defia dire du fiecle prochain au noftre.

COMBIEN que la couftume des poëtes foit d'vfer de telles amplifications qu'il femble quelquesfois qu'ils vueillent faire d'vne moufche vn elephant, & pourtant leur tefmoignage puiffe eftre fufpect, ie di toutesfois que quant aux defcriptions qu'ils nous ont laiffees de la peruerfité de leurs fiecles, ils n'ont rien dict que nous deuions tenir fufpect, fi nous venons à faire comparaifon auec le noftre. Or fi les poëtes ne nous doiuent eftre fufpects en ceft endroit, encores-moins les hifto-

riens,

riens, lesquels n'vsent de si grande liberté, & toutesfois nous descriuent aussi des actes si execrables qu'ils semblent incroyables. Comme nous en lisons en Thucydide, ou il descrit bien au long la pestilence qui emporta vn nombre infini de personnes en Athenes. On trouuera là (à dire la verité) des desbordemens enragez d'aucuns, lesquels se seruoyent de ce tant horrible fleau comme d'vne occasion d'exercer leurs meschancetez. Mais qui ne les pourra croire, s'informe de ce qui a esté faict à la derniere peste qui a esté à Lion (ville de Chrestiens, & non de payens, comme Athenes) principalement par les soldats de la citadelle: & alors non seulement il adioustera foy aux actes que Thucydide raconte, mais les iugera estre quasi pardonnables au pris de ces autres-la. Et (pour le faire court) à quelle meschanceté pensons-nous que ne se soyent desbordez ceux qui faisoyent vn ordinaire d'aller violer les filles & les femmes pestiferees, mesmes alors qu'elles estoyent sur le poinct de rendre l'esprit? Se trouuera-il en aucune langue (non pas mesmes en la Grecque, qui est la plus riche & la plus abondante de toutes celles qui ont esté & qui sont) vn mot suffisant pour exprimer vne si brutale, si desesperee, si enragee meschanceté? Doutons-nous que si les Turcs auoyent ouy parler de telle chose, ils

n'en euſſent horreur, (*a*) plus que de choſe qu'ils ayent iamais ouye? & qu'ils ne redoublaſſent la haine & inimitié qu'ils nous portent à cauſe de noſtre religion?

II. MAIS il ſera expedient à mon aduis, auant qu'entrer plus auant en ce propos, & diſcourir plus amplement du train de noſtre ſiecle, s'informer de quel pied marchoyent nos predeceſſeurs, ie di ceux qui eſtoyent il y a ſoixante ou quatre vingt ans : (en quoy faiſant ie donneray vn peu plus court terme à ce mot de ſiecle, qu'on ne luy donne ordinairement) puiſque comme nous auons entendu parcideuant, la nature du monde eſt d'aller touſiours de mal pis. A qui donc nous adreſſerons-nous pour faire telle enqueſte? Aux preſcheurs qui eſtoyent lors, & entr'autres, pour la France, à frere Oliuier Maillard & frere Michel Menot: pour l'Italie, à frere Michel Barelete, ou ſoit de Bareleta. Leſquels combien qu'ils ayent falſifié la doctrine Chreſtienne par toutes ſortes de ſonges & de reſueries, & par pluſieurs meſchans propos, les vns procedans d'ignorance, les autres de pure malice, ſi eſt-ce toutesfois qu'ils ſe ſont aſſez vaillamment eſcarmouchez contre les vices d'alors, com-

(*a*) *Ils n'en euſſent horreur* &c.) Les Turcs n'évitent point les peſtiférez.

comme on pourra congnoiſtre par ce qui s'enſuit. Ie commenceray donc chacun propos (quand l'occaſion ſe preſentera) par Oliuier Maillard, pource qu'il eſt plus ancien que Menot: puis viendray à Barelete (*a*) qui eſt d'vne autre nation. Or le premier propos ſera ceſtuy-ci, (s'accordant fort bien auec ce que i'ay tantoſt dict) que chacun d'eux trouve la meſchanceté de ſon ſiecle ſi deſmeſuree qu'il eſtime qu'elle ſurpaſſe ſans comparaiſon celle de tous les autres ſiecles. Voici donc les mots d'Oliuier Maillard, Fueillet 96. col. 3. *Audeo tamen aſſerere quòd multi ſunt peiores in quarto anno nunc quàm alias in ſeptimo: & nunc in ſeptimo quàm alias in ætate perfecta.* Et auparauant, aſçauoir au Fueillet 81. col. 2. *Et quum nunquam fuerint maiores luxuriæ, iniuſti-*

(*a*) *Maillard, Menot, Barelete.*) A voir tant de paſſages latins qui vont ſuivre, comme tirez des Sermons de ces trois Prêcheurs, on pourroit croire que ces Sermons auroient été prononcez tels que l'impreſſion les repreſente; mais on ſe tromperoit. Les Sermons que nous avons de Maillard, de Menot, & de Barelete, ne ſont qu'un précis de ces mêmes Sermons qu'ils faiſoient au peuple en leur langue maternelle, & dans une plus grande étendue. Je tiens cela de feu l'illuſtre M. de la Monnoye, & il auroit pû ajouter qu'on n'a mis & publié en Latin le précis de ces Sermons, que pour en rendre la lecture utile à plus d'une Nation.

iuſtitiæ & rapinæ, quàm nunc, ideo &c. Pareillement au Fueillet 217. *O Deus meus, credo quòd ab incarnatione Domini noſtri Jeſu Chriſti non regnauerunt tot luxurioſi in toto mundo, ſicut nunc Parbiſiis.* Autant en dit Menot (qui a eſté quelques ans apres) vſant de ces mots, *Legatis hiſtorias & non inuenietis quòd mundus fuerit ita deprauatus ſicut nunc eſt.* Et il me ſemble qu'outre les autres propos de Maillard que ie vien d'alleguer, s'accordans à ceſtuy-ci, il s'en trouue vn non ſeulement ayant le meſme ſens, mais auſſi les meſmes termes. Ce meſme Menot en vn autre paſſage reproche à ſes auditeurs qu'ils vont touſiours en empirant. Venons à Barelete. *Nunquam* (dit-il, Fueillet 261. col. 1.) *mundus fuit tam malus vt nunc, neque tam ſeparatus à Dei amore & proximi, vt nunc eſt.* Voila comment tous trois comme d'vn commun accord & d'vn conſentement, en diuers pays font vne meſme plainte de la meſchanceté de leur ſiecle, comme outrepaſſant tout le desbordement & toute la corruption des ſiecles precedents. Voyons maintenant comment auſſi tous trois font vn meſme reproche aux Chreſtiens de ce que les Turcs & autres infideles ne ſont point ſi meſchans en leur vie à beaucoup pres. Maillard doncques ayant raconté qu'à Tours, du temps du roy Louys huitieme, les Iuifs reprindrent

drent des Chreſtiens, de ce que diſans Ieſus Chriſt eſtre mort pour eux, toutesfois ils le blaſphemoyent, vient à dire, *Audeo dicere quod plures inſolentiæ fiunt in eccleſia Chriſtianorum quàm Iudæorum.* Et au fueillet 147. col. 2. il dit auoir frequenté auec les Maures, mais les auoir trouuez beaucoup plus gens de bien que les Chreſtiens qui eſtoyent pour lors au royaume de France. Or n'en dit pas moins frere Michel Menot, *Sunt Iudæi* (dit-il) *in Auinione, & ſunt pagani in patria ſua: ſed firmiter credo quòd ſeciuſo lumine fidei perfectius moraliùſque viuunt quàm hodie plures Chriſtiani, nec tantæ miſeria fiunt inter eos ſicut inter nos. Neſcio de quo vobis ſeruiat nomen Chriſtianitatis, & fides Chriſti quam recepiſtis in baptiſmo.* Oyons maintenant ce que dit Barelete aux Italiens ſur ce meſme propos, fueillet 24. col. 1. *Non eſt plus erubeſcentia tenere publicè concubinas, accipere ſacramenta falſa, & omnia illicita perpetrare. A Saracenis, ab Agarenis, ab Arabis, ab Idumæis, à Mahometanis, à Barbaris, à Iudæis, ab infidelibus ô falſe Chriſtiane hæc accepiſti.*



CHAP.

CHAP. VI.

Comment le ſiecle prochain au noſtre a eſté repris par les ſuſdicts preſcheurs de vices quaſi de toutes ſortes.

IL nous faut voir maintenant comment les ſuſdicts preſcheurs, parlans ainſi generalement de la peruerſité de leur ſiecle, particulierement auſſi le reprennent de vices quaſi de toutes ſortes. Donc pour tenir quelque ordre, ie commenceray par le vice que Iuuenal nous veult faire croire eſtre plus ancien qu'aucun des autres, & notamment d'autant plus ancien que le ſiecle d'argent eſt plus ancien que celuy de fer. Qui eſt ce vice? La paillardiſe: qu'on appelle auſſi luxure, & lubricité. Car ce que dit Iuuenal de l'adultere, à plus forte raiſon doit eſtre entendu auſſi de la ſimple paillardiſe. Mais pour auoir pluſtoſt faict, i'allegueray les propos de ces preſcheurs par leſquels ils reprennent la paillardiſe en general, l'appelans *luxuriam*. Ce ſera toutesfois ſans meſler celle des eccleſiaſtiques auec celle des ſeculiers, (ce que i'obſerueray es autres vices auſſi) afin qu'on ne die que ie meſle la ſpiritualité auec la temporalité, & (ſelon

lon le prouerbe Latin) les choſes ſacrees auec les profanes. Ie prieray donc noſtre mere ſaincte egliſe auoir vn peu de patience que i'aye faict auoir aux ſeculiers leur deſpeſche par ces trois bons perſonnages: car ie luy feray puis-apres ceſt honneur de luy laiſſer tenir ſon chapitre apart.

II. ESCOVTONS donc Oliuier Maillard, ſe faſchant fort entr'autres choſes concernantes ceſt article de paillardiſe, que les damoiſelles faiſoyent porter les cornes à leurs maris: Fueil. 81. col. 2. *Et vos domicellæ quæ habetis tunicas apertas, nunquid mariti veſtri ſunt cornuti, & ducunt vos ad banquetas?* Sur quoy il raconte que le roy d'Angleterre, ayant vne fois mis en deliberation pardeuant ſon conſeil s'il faloit faire la guerre aux François ou non, il fut conclu qu'il la faloit faire, d'autant qu'il leur appartenoit d'eſtre les fleaux pour punir les pechez des François. Et la-deſſus, il adiouſte, *Et quum nunquam fuerint maiores luxuriæ, iniuſtitiæ & rapinæ quàm nunc, ideo decretum fuit vt venirent.* Nous auons veu auſſi tantoſt le paſſage auquel il dit, parlant ſon Latin, O mon Dieu, ie ne croy point que depuis l'incarnation de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt la luxure ait autant regné en tout le monde qu'elle regne maintenant à Paris. Il ſe plaind auſſi (Fueill. 136. col. 4.) des bourgeois de la ville qui

qui donnoyent leurs maisons à louage aux putains, maquereaux & maquerelles. Item qu'au lieu que le roy S. Louys avoit faict bastir vne maison aux putains hors la ville, alors les bordeaux estoyent en tous les coings de la ville. Item au Fueil. suyuant, parlant à ceux de la iustice, *Ego non habeo nisi linguam : ego facio appellationem, nisi deposueritis ribaldas & meretrices à locis secretis. Habetis lupanar fere in omnibus locis ciuitatis.* Item au Fueil. 84. col. 4. Ou sont (dit-il) les ordonnances du Roy S. Louys ? Il auoit ordonné que les bordeaux ne fussent point aupres des colleges : au lieu que maintenant la premiere chose que rencontrent les escholiers au sortir du college, c'est le bordeau. Il dit bien en vn autre endroit que ce roy auoit voulu chasser toutes les paillardes hors du royaume : mais que pour euiter plus grand scandale, il auoit esté aduisé de les laisser demeurer en quelque lieu hors la ville. Et de faict il monstre bien euidemment en vn autre passage qu'il est de ceste opinion : de sorte que luy qui reforme les autres, comme prescheur, ha bon besoin d'estre reformé en cest endroit : comme il sera deduict plus à plein ci-apres. Maintenant poursuyuant mon propos, ie di que ce prescheur se plaind aussi que les macquereaux (qu'il appelle pour ceste occasion sacrileges) faisoyent leurs marchez auec les paillardes dedans les

les eglises : & adiouste qu'il s'esbahit (qui est vn propos pour rire, combien qu'il y aille à la bonne foy) que les saincts qui reposent là, ne se leuent pour leur arracher les yeux. Aussi n'espargne-il pas les meres qui sont macquerelles de leurs propres filles : au Fueil. 24. *Súntne hic matres illæ macquerellæ filiarum suarum, quæ dederunt eas hominibus de curia, ad lucrandum matrimonium suum?* Et au Fueil. 35. col. 4, ayant dict, Estes-vous ici messieurs de la iustice? quelle punition faites-vous des macquereaux & des rufians de ceste ville? & ayant monstré qu'ils laissent tels larrons impunis, au lieu qu'ils punissent bien les larrons ordinaires, vient à parler de ce macquerelage qui est encore beaucoup plus horrible, asçauoir de celles qui font gangner à leurs filles leur mariage à la peine & sueur de leur corps : *& faciunt eis* (dit-il) *lucrari matrimonium suum ad pœnam & sudorem sui corporis.* Item au Fueillet 125. col. 2. Ne trouuez-vous pas de celles-la en ceste ville, qui en leur ieunesse tiennent le bordeau, & puis estans vieilles, sont macquerelles? I'en appelle de vous messieurs de la iustice, qui ne faites point punition de telles personnes. S'il y auoit en ceste ville quelqu'vn qui eust desrobbé dix solds, il auroit le foit pour la premiere fois : s'il y retournoit pour la seconde, il auroit les oreilles coupees, ou le corps mutilé en quelque autre

tre ſorte : (car il dit, *eſſet mutilatus in corpore*) s'il deſrobboit pour la troiſieme fois, il ſeroit mis au gibbet : or dites moy meſſieurs de la iuſtice, qui eſt pire, deſrobber cent eſcus, ou bien vendre vne fille ?

III. OYONS Menot (Fueillet 15. col. 3, de la ſeconde impreſſion, laquelle ie ſuy) *Nunc ætas iuuënum eſt ita dedita luxuriæ, quòd non eſt nec pratum, nec vinea, nec domus, quæ non ſordibus eorum inficiatur.* Voyez auſſi au Fueillet 148. col. 1. *Nunc aqua luxuriæ tranſit per monaſteria, & habetis vſque ad os, loquendo de ea.* Et vn peu apres, *In ſuburbiis & per totam villam non videtur alia mercatura*, autre marchandiſe. *In cameris exercentur luxuriæ, in ſenibus, iuuenibus, viduis, vxoratis, filiabus, ancillis, in tabernis, & conſequenter in omni ſtatu.* Il eſt vray qu'il ſe troue vn peu empeſché en vne queſtion laquelle il vient à mouuoir comme de la part des ieunes-gens nouueaux-mariez, leſquels pour raiſon du train qu'ils menent, ſont contraints d'aller ſouuent ſur les champs : Fueiliet 139. col. 4. *Cognoſcitis quod non poſſumus, &c.* Vous ſçauez que nous ne pouuons pas auoir touſiours nos femmes aupres de nous pendues à noſtre ceinture, ou pluſtoſt les porter en noſtre manche : & ce-pendant noſtre ieuneſſe ne ſe peut-pas paſſer de femmes. Nous venons à des tauernes, hoſteleries, eſtu-

eſtuues, & autres bons lieux : nous trouuons là des chambrieres au meſtier, & qui ne valent pas beaucoup d'argent: aſçauoir-mon ſi c'eſt mal faict d'en vſer comme de ſa femme. Voila (di-ie) vne question qu'il fait en la perſonne de quelques bons compagnons : par laquelle nous pouuons cognoiſtre le peu de ſcrupule qu'on faiſoit pour lors de tel cas. Car luy-meſme au lieu de reſpondre viuement à telle queſtion, & de trencher le mot ſur le champ, y reſpond comme vn homme qui eſtime que la queſtion merite bien qu'on y penſe, auant qu'en donner la deciſion: toutesfois il en ſort à la fin aſſez à ſon honneur. Item il crie (comme frere Oliuier Maillard) de ce que les maquerelages & toutes autres meſchantes trafficques & meſchants complots ſe font és egliſes, Fueillet 94. col. 2, *Si ſit quæſtio facere & tractare mercatum de aliqua filia rapienda, aut alio malo faciendo, oportet quærere magnas eccleſias, &c.* Item autre-part il declare comment toutes les aſſignations ſe donnoyent là. Toutesfois il n'y a qu'vne choſe laquelle le fait pleurer, c'eſt que les meres vendent leurs propres filles : Fueil. 97. col. 4, *Et quod plus eſt (quod & flens dico) nunquid non ſunt quæ proprias filias venundant lenonibus?*

IV. Barelete pareillement ſe plaind, (Fueill. 28. col. 1.) *Non eſt amplius verecundia publicè tenere concubinas: finitur vxor,*

& nutritur putana cum manicis rubeis. (a) Et en plusieurs autres endroits il fait la mesme plainte. Mais il parle entr'autres paillardises de celle des nonnains (de laquelle ie n'ay encore rien trouué en Maillard, ni en Menot), disant au Fueil. 42. col. 1. *Ad moniales conuentuales, quæ habent filios spurios.*

V. Venons aux autres meschancetez, asçauoir aux incestes, sodomies, & autres pechez de paillardise contre nature. De celles-ci ie n'ay souuenance d'auoir guere leu en Menot : mais Maillard dit generalement, au Fueil. 278. col. 3. *Taceo de adulteriis, stupris & incestibus, & peccatis contra naturam.* Et au Fueil. 300. col. 1. *Si credant fures, falsarii, fallaces, adulteri & incestuosi, &c.* Quant à la sodomie particulierement, ce mesme prescheur en parle bien au Fueillet 262. col. 2. mais il n'en parle point comme d'vne chose de laquelle on feist mestier & marchandise : ains seulement (apres auoir parlé de ce qui est recité en la Bible touchant ceste

(a) *Cum manicis rubeis.*) On voit ici qu'autre fois à Rome les Courtisanes portoient à leurs corsets des manches détachées, plus ou moins riches, suivant que les Galans leur donnoient de quoi en acheter. De là la coûtume en Italie d'appeler *manica* ces petits présens qu'en France on nomme *épingles*, & que les Espagnols appelent *dar paraguantes.* Voiez la note 9. sur le ch. 9. du 4. liv. de Rabelais.

ceste meschanceté,) vient à dire qu'il se trouue beaucoup de Chrestiens si aueuglez qu'ils soustiennent telles meschancetez comme licites. Mais Barelete, ayant à faire aux Italiens, crie souuent contre ce vice : comme au Fueil. 58. col. 2. *O quot sodomitæ, ó quot ribaldi.* Aussi au Fueil. 72. col. 1, il adiouste à ceste malheurté encore l'autre, *Hoc impedimento impedit diabolus linguam sodomitæ, qui cum pueris rem turpem agit. O naturæ destructor. Impeditur ille qui cum vxore non agit per rectam lineam. Impeditur qui cum bestiis rem agit turpem. O bestia deterior.* Il y a aussi vn passage au Fueill. 24. col. 1, auquel il conioint *sodomias* auec *cardinalitates:* (*a*) soubs lequel mot ie ne doute point qu'il n'y ait quelque grand mystere caché : mais ie le laisseray descouurir aux autres. Le passage est tel, *Quis te conducit ad inhonestates, & ad libidines, & cardinalitates, & ad sodomias?* Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il a voulu signifier quelques grandes vertus cardinalicques, par ce mot cardinalitez, en le mettant entre paillardises & sodomies.

VI. LES larrecins pareillement sont fort repris par tous trois, & les rapines, ou pilleries : mais ils s'arrestent bien plus (en quoy ils ont bonne raison) aux larrecins

(*a*) *Et Cardinalitates &c.*) Peut-être *carnalitates. Isti Cardinales verè sunt carnales*, a dit Gui Patin.

recins qui ne sont point tenus pour tels, & desquels on ne fait aucune punition, qu'aux autres : & principalement à ceux des vsuriers. Premierement donc Maillard, ayant allegué ceste distinction de Thomas d'Acquin entre larrecin & rapine, que rapine est de ceux qui desrobbent sans que celuy qui est desrobbé s'en apperçoiue, vient toutesfois puis-apres à monstrer vn autre vsage de ce mot, disant que rapine se fait en public, & le larrecin (qu'il appelle *furtum*) en secret. Il estime donc rapine quand vn homme qui ha pouuoir & authorité oste le bien à vn autre qui n'ha pas tels moyens : aussi quand vn prince ou vn gentilhomme prend par force le bien de ses subiects : item dit que la façon de desrobber de laquelle vsent les gensdarmes, est rapine. On appelle aussi rapine, (dit-il) qui proprement se doit appeler concussion, quand le maistre retient le salaire de son seruiteur, la maistresse de sa chambriere, &c. Or par-le il de toutes ces rapines, comme n'ayans faulte d'exemples. Mais venons à autres plus grosses pilleries, & en premier lieu à celles des vsuriers. Il dit donc qu'outre l'vsure qui est toute euidente, il y en a aussi vne qui s'appelle vsure palliee : & en donne tels exemples. C'est (dit-il) comme quand vn qui ha necessité d'argent, vien trouuer vn thesaurier sur lequel il a eu assignation de mille

mille escus : le thesaurier luy respond qu'il les luy baillera, mais non pas deuant quinze iours, auquel temps il doit receuoir argent. Le poure homme respond qu'il est pressé, & ne peut attendre. Le thesaurier luy dit, Et bien donc ie vous bailleray vne partie en argent, & l'autre en marchandise. Et puis la marchandise qui vaut cent escus, il la luy conte pour deux cens. Il met encore cest exemple (entr'autres) d'vsure palliee, Vn qui fait train sur la mer emprunte cent francs : mais ils luy sont prestez à la charge que si sa marchandise vient à bon port, outre les cent francs, il donnera la moitié du proffit : sinon, il ne laissera de rendre pour le moins les cent francs. Et puis il adiouste, *Et sic quotiens ponitur capitale in lucro, & lucrum sub dubio, ibi est vsura palliata.* Il met encore quelque autre exemple. Mais ie reuien aux thesauriers, ausquels il s'attache en plusieurs autres passages : comme au Fueil. 83. col. 4. Et quant à vous autres clercs des finances & thesauriers, les capitaines ne vous donnent-ils pas dix escus afin d'auancer leur payement ? Cela est vsure. Vous dites que vostre office vaut peu, mais que les practiques sont bonnes. A tous les diables telles practiques (*ad omnes diabolos tales practicæ*) Vous dites aussi que vostre office vous couste beaucoup, & qu'il se faut recompenser & rembourser. Tout

ceci ne vaut rien: & toute telle façon eſt fort dangereuſe. Et vous femmes ne portez-vous pas les belles fourrures & les ceinctures d'or de ces deniers? Il le vous faut rendre, ou eſtre damnees. Item au Fueillet 87. col. 3. parlant du gain deshonneſte, Ceci, dit-il, touche les femmes des receueurs, des argentiers, & telles gens. Car quand on doit eſtre payé par eux de quelque ſomme, auant qu'on puiſſe tirer argent il faut faire preſent à leur femme de quelque belle robbe, ceincture, ou aneau. Il reproche auſſi au Fueil. 83. col. 4. aux gens d'egliſe, qu'ils baillent à vſure le blé qu'ils ont de leurs benefices: & aux changeurs, qu'ils preſtent dix eſcus ſur vne terre, pour en iouir ce-pendant: & aux marchands qui preſtent de la marchandiſe, au lieu d'argent, contans cependant la marchandiſe pour deux fois autant qu'elle vaut: comme nous auons tantoſt ouy qu'il reprochoit aux theſauriers.

VII. MENOT pareillement crie fort apres les vſures tant couuertes & palliees, (ainſi qu'il parle) comme publicques & toutes manifeſtes: comme où il dit, *Hodie ſunt publicæ vſuræ, non coopertæ, vel palliatæ, ſed omnino manifeſtæ, ita vt videamur eſſe ſine lege.* Et en vn autre paſſage dit qu'on endure des vſures plus enormes que n'ont iamais eſté celles des Lombards & des Iuifs, pour leſquelles tou-

toutesfois ils ont esté chassez de France. Fueill. 100. col. 3. *Fuerunt alias Longobardi & Iudæi expulsi à regno Franciæ, quòd totam terram inficiebant vsuris: sed nunc permittuntur crassiores diaboli vsurarij quàm vnquam fuerint Longobardi siue Iudæi.* (Et à propos de ce qu'il dit ici, il faut noter vn mot qui est en Maillard, *Vos dicitis quòd illi qui tenent banquos ad vsuram, sunt de Lombardia.*) Il adiouste, *Et adbuc quod fortius & vehementius lædit cor meum, sunt illi qui dicuntur sapientiores.* Or ha-il telle opinion de ces vsuriers, qu'il dit que si mille diables descendoyent de l'air en terre, ils ne feroyent point tant de dommage aux biens des poures gens qu'vn seul gros diable d'vsurier en vne paroiçe: Fueil. 17. col. 3. *Credite mihi, si mille diaboli descenderent de aere in terram ad perdendum bona pauperum, non tot mala facerent quanta vnus grossus diabolus vsurarius in vna parochia. Et tales sunt fugiendi sicut diaboli.* Et descouurant leur meschanceté, au Fueil. 96. col. 1, il dit que si ces maudictes gens lisent vne pronostication qui die qu'on aura cherté de bled ou de vin, ils enleuent tout ce qui en vient au marché: & depuis qu'ils l'ont serré, n'en donnneront à quelque poure que ce soit sinon en payant au double: tellement que par telle tyrannie le poure peuple abboye à la faim, & meurt sans misericorde. Et au Fueil. 110.

col. 4, Ces gros diables d'auaricieux ont tellement rongé le poure peuple pendant la cherté, qu'il n'ha plus dequoy viure, sinon qu'il s'escorche, & qu'il vende sa peau. Et faut noter qu'il vse de ceste façon de parler, la rapportant à ce passage qu'il a allegué. *Pelli meæ consumptis carnibus adhæsit os meum.* Car il monstre que les poures ont bien occasion de dire cela. Item au Fueil. 8. col. 2. & 3. *O vos miseri vsurarij per vestras vsuras destruitis pauperes, & ponitis eos nudos in magna miseria: homines sine misericordia & ratione. Vos habetis hoc anno vestrum paradisum, quòd videtis hoc anno esse magnam indigentiam bladi: ideo vestrum pauperibus venditis in duplo plusquam emistis. Vestra horrea plena sunt, & populus fame cruciatur.* Et au Fueil. 32. col. 3. *Sic faciunt isti grossi vsurarij, qui volunt decipere pauperem, dando ei bladum, vt tandem possint habere suam hereditatem.* Mais il declare ceci bien plus au long en vn autre passage, monstrant comment alors que le bled est à bon marché, ils disent aux poures gens qui leur en apportent ce qu'ils doiuent, qu'ils le vendent & se seruent de l'argent, & qu'eux n'en ont pas encores besoing: & ce faisans espient ces poures gens au passage, sçauoir est à les faire payer tous ces arrierages de bled alors qu'il est fort cher. A quoy ne pouuans fournir, sont contrains au lieu du

du bled donner leurs heritages en payement. Et à ce qu'on peut voir par ce mesme prescheur, ces galans se fioyent sur cela mesme que nous voyons encores auiourd'huy plusieurs d'eux se fier: asçauoir de fonder quelque chapelle, ou quelque autre lieu, ou autrement faire quelque bien à l'eglise, à leur mort. Fueil. 5. col. 1. *Vos vsurarij putatis euadere, dicentes, Ego committam vsuras, sed hoc est cum intentione fundandi vnam capellam.* Barelete aussi s'attache bien quelquesfois aux vsuriers: & mesmement à propos de ce que nous auous tantost ouy de Menot, que les Iuifs auoyent esté chassez de France pour raison de leurs vsures, mais qu'entre ceux qui se disoyent Chrestiens, il se trouuoit de plus vilains vsuriers que n'auoyent iamais esté les Iuifs. On n'ha plus de honte (dit-il) de bailler à vsure, non pas mesme d'en faire traffique auec les Iuifs. Et mesmement il fait vn presche expres *De vsuris & restitutione rei alienæ*, où il allegue plusieurs raisons pour lesquelles l'vsure ne doit estre toleree: & entr'autres choses il vient à s'escrier, O combien y a-il de telles gens qui depuis quelques ans de grande pouretė sont venus à grandes richesses, par fas & nefas. Tel poure homme a acheté vn fourmage, duquel il n'a iamais gousté: tel a acheté du drap, duquel il ne s'est iamais vestu. O vous

qui estes les femmes de ces vsuriers, si on mettoit vos robbes sous le pressoir, le sang des poures en sortiroit. Il parle aussi au Fueillet 63. col. 4. des vsuriers qui pour dix qu'ils prestent, font mettre seize, ou autre nombre, sur l'instrument. Et sur ce propos raconte la punition qui fut faicte de son temps à Creme, d'vn vsurier lequel prestant du blé, pour dix mesures feit mettre quinze sur l'instrument: dont le notaire fut puni de la perte de la main, laquelle on luy couppa: l'vsurier de la perte de tous ses biens, qui luy furent confisquez.

VIII. Ie croy que souuent aussi ils deuoyent estre enrouez de force de crier apres les larrecins & pilleries qui se commettent par ceux qui sont appelez gens de iustice, procureurs, aduocats, iuges & autres. Quant aux aduocats, Maillard dit qu'ils prennent *à dextris & à sinistris:* & fait vn fort plaisant conte d'vne procedure tenue entre deux aduocats du temps du roy Louys dernier, en vne ville de France. Vn bon paysan vint prier l'vn d'eux d'estre son aduocat en vn proces qu'il auoit en la cour de Parlement: ce qu'il accepta. Au bout de deux heures vient la partie aduerse, qui estoit vn homme riche: & le prie semblablement d'estre son aduocat en vne cause contre vn certain paysan. Ce qu'il accepta aussi. Le iour que la cause se de-

deuoit tenir, le payſan vint la ramenteuoir à ſon aduocat: lequel luy fit reſponſe, Mon ami l'autre fois que vous vintes, ie ne vous di rien, pour raiſon des empeſchemens que i'auois: maintenant ie vous aduerti que ie ne puis eſtre voſtre aduocat, eſtant celuy de voſtre partie: mais ie vous bailleray lettres adreſſantes à vn homme de bien. Alors eſcriuit à l'autre aduocat ce qui s'enſuit, Deux chappons gras me ſont venus entre les mains, deſquels ayant choiſi le plus gras, ie vous enuoye l'autre: ie plumeray de mon coſté, plumez du voſtre. Et au Fueil. 75. col. 1. Vous meſſieurs les aduocats n'alleguez-vous pas les loix pour renuerſer le droict iugement? ne corrompez-vous pas le teſmoignage tant qu'il vous eſt poſſible? ne formez-vous pas les appellations contre Dieu & contre voſtre conſcience, pour deſtruire l'aduerſe partie? ne requerez-vous pas le iuge de donner ſentence contre l'equité? ne prenez-vous pas argent des deux coſtez? Et vn peu apres, Entre vous damoiſelles qui eſtes mariees à des aduocats, vous portez les ceinctures d'or, qui prouiennent des tromperies de ces diables vos maris, & des chaines d'argent, & des rubans: auec les patenoſtres d'or, ou de geet. Il vous vaudroit mieux auoir eſpouſé des bouuiers. Item au Fueil. 185. col. 3. Vous femmes de tels conſeilliers, advo-

aduocats, maiſtres des requeſtes, il vous vaudroit mieux eſtre les femmes d'vn bourreau. Et au Fueil. 42. col. 3. *O domini de parlamento, qui datis ſententiam per antiphraſin, melius eſſet vos eſſe mortuos in vteris matrum veſtrarum.* Et au Fueil. 57. col. 1. il deſcouure vne autre fort grande meſchanceté, Et vous aduocats n'irez-vous pas à celuy qui eſt en priſon, luy dire, Mon ami vous auez vne maiſon & deux arpens de vigne: ſi vous les voulez quitter à vn tel preſident, vous eſchapperez. Menot auſſi parle amplement & en pluſieurs lieux des larrecins qui ſe commettent en iuſtice par les procureurs & aduocats, & principalement par ceux qui vendent aux riches le droict des poures: c'eſt à dire, arrachent des poures tout ce qu'ils peuuent, & cependant les trahiſſent enuers leurs aduerſaires, qui foncent mieux à l'appointement & leurs enflent mieux les bourſes. Apres (dit-il, Fueil. 95. col. 3.) qu'vn proces aura duré quatre ou cinq ans, l'aduocat viendra dire au riche plaidant contre le poure, qui ha le droict, Il faut que vous accordiez auec voſtre partie: car en la fin vous feriez condamné. Alors ceſt aduocat tient ce language au poure, Mon ami vous vous deſtruiſez: ce n'eſt pas voſtre cas de mener vn proces contre vn tel perſonnage. Il faut que vous accordiez auec luy, & que vous luy quittiez

tiez l'heritage, en receuant cent escus: autrement il est deliberé de vous faire coquin (*a*) du tout. Alors le poure homme, craignant d'auoir pis, condescend à bailler pour cent escus l'heritage qui en vaut mille. Item au Fueil. 204. col. 1. voici que dit vn aduocat à quelque bon homme, O *amice, oportet quòd tu accordes cum isto: quia aliter nunquam habebis pacem: nam tu vides* qu'il n'ha rien, & que c'est vne verde teste: & est homme pour te faire tout plein d'ennuy. *Dicam tibi, tu non perdes totum: tu dicis quòd ipse debet tibi centum scuta: habebis decem: & eris contentus, si placet. Tunc dicet ille bonus homo,* O *quomodo possem facere illud? Nescirem: quia ego perdam rem meam nimis miserabiliter: ego non possem facere.* O (*dicet ille*) mon ami *melius est quòd tu hoc habeas quàm tu perdas totum: quia dicitur communiter* que quand on a perdu toute sa vache, & on en peut recouurer la queuë, encores est-ce pour faire vn tirouoir à son huis (*b*). Mais il ne

(*a*) *De vous faire coquin* &c.) De vous réduire à la besace.

(*b*) *Un tirouoir à son huis*). Il y a des bêtes qu'on tire par la queüe avant que de les acheter: & de là, peut-être, le nom de la CroiX du *tiroir* (*Treboire* dans les anciens Titres) parce que c'étoit là, que se tenoit le Marché des bêtes, particulierement des bêtes à cornes, dont la queüe servoit même de poignée à fermer la porte de la maison.

ne ſe faut point esbahir de ceci, veu ce que nous oyons de la cour de parlement qui eſtoit lors. Car il dit que le parlement ſouloit eſtre la plus belle roſe de France, mais que ceſte roſe a eſté depuis teinćte au ſang des poures, crians & plorans apres eux. Et a-fin qu'on ne penſe que i'adiouſte vne ſeule ſyllabe du mien, voici ſes mots, Fueil. 104. col. 1. *Dico quòd eſt pulchrior roſa quæ ſit in Francia quàm parlamentum : id eſt quod habet videre & ſuper eccleſiam & ſuper brachium ſeculare. Sed iſta roſa* (a) *verſa eſt in ſangui-*

(a) *Sed iſta roſa* &c.) Apres avoir quelque tems cherché d'où Menot pouvoit avoir emprunté ſa comparaiſon du Parlement de Paris avec une *rôſe*, je crois pouvoir dire avec quelque apparance, que c'eſt une métaphore qui déſigne proprement la *Grand'-Chambre*, laquelle, par ſon grand vitrail à la Gothique, avec croiſillons & nervure de pierre, forme un compartiment en maniere de *rôſe*. La couleur qui domine dans le verre de cette rôſe étant un gros-rouge ſanguin, le Prêcheur Menot ſuppoſe que ce qui à donné ce gros-rouge au verre de la rôſe de la Grand'-Chambre, ce ſont les injuſtices & les cruautez qui s'y commettent & contre le pauvre & contre l'innocent. Cette *rôſe*, ajoute Menot, à vuë tant ſur l'Egliſe, que ſur le Bras-ſéculier. C'eſt que toutes les Affaires qui regardent, ſoit les matiéres eccleſiaſtiques, ſoit les grandes Pairies, ſont du reſſort de cette Chambre. De quoi, ſoit dit en paſſant, ne veut plus convenir le Clergé, pour ce qui le concerne, témoin tant de Mandemens donnez de nos jours par des Evêques Conſtitutionaires, en vuë d'abolir une bonne fois, & les Prérogatives de la

guinem: sic quòd est omnino tincta sanguine pauperum clamantium & plorantium hodie post eos. Non mentior. Puis adiouste que tel poure homme aura demeuré dix ans à Paris à soliciter son procés, & encores au bout de dix ans n'en aura l'expedition: laquelle ils luy eussent peu bailler au bout de huict iours, s'ils eussent voulu. Or vn peu auparauant auoit-il parlé generalement à messieurs de la iustice, lesquels font trotter vne infinité de poures gens apres les queues de leurs mules, sans leur daigner bailler aucune audience, combien qu'il soit question de tout leur bien: de sorte que souuent il aduient que ces poures gens mourans à la poursuite, laissent leurs enfans destruicts: & faut que leurs filles, au lieu d'estre mariees, s'abandonnent. Pareillement au Fueill. 17. col. 2. il dit qu'on voit des riches maisons desquelles le maistre & la maistresse, apres auoir employé six ou sept ans à la poursuite d'vn proces, n'en ont peu auoir la fin, mais y

la Couronne & les Libertez de l'Eglise Gallicane, encore que, comme le remarque Févret, il y ait de l'*abus*, lorsque l'excommunication est fulminée, non seulement contre le Roi où le Roiaume; mais même contre les Officiers roiaux, dans les choses qui concernent leurs charges. Doctrine établie même dans le Dictionaire Universel de Trevoux, au mot *Excommunication*.

y ayans consumé tout leur bien, ont esté finalement contraints de s'en aller tous nuds auec vn baston blanc en la main. (car il vse de ces termes, *Et exierunt omnino nudi cum baculo in manu.*) Ou bien en la fin ils ont perdu leur proces, & ont esté mesme condamnez aux despens, de sorte qu'il leur a esté force de quitter le pays. Item au Fueillet 90. col. 1. *Sic hodie vos procuratores, iudices & aduocati, facitis currere pauperes cum processibus vestris post caudas mularum vestrarum: manutenetis eos in his diabolicis processibus, vt semper possitis arripere pecunias*, atraper deniers. Vn peu apres il parle des proces qui ont duré 20. ou 30. ans, de sorte que deux ou trois ayans employé & leur vie & leurs biens à la poursuite, & n'ayans laissé à leurs heritiers dequoy poursuyure, les proces sont pendus au croq, ou au clou. Et au Fueill. 114. col. 4. *Domini de iustitia, qui tenetis homines* à l'abboy *clamantes. Sunt tres menses vel tres anni quibus habetis sententiam iam in capite vestro quam potestis vno die ferre: sed semper ad augendum lucrum vestrum, facitis eos siccare post vos, vt incantatos sortilegi: & currere post caudas mularum vestrarum cum suis sacculis.* Ce qui s'accorde bien auec ce que Maillard reproche aux iuges & aduocats, lesquels, nonobstant toute leur grande crierie qu'ils font en la cour, prolongent vn proces iusques à quatre ans, pour vn

disner

disner qu'on leur aura donné. Ie reuien à Menot, qui reprend au Fueil. 125. col. 1. les aduocats qui entretiennent les enfans en proces contre leurs meres estant vefues. Il crie aussi en quelques endroits contre les aduocats qui conseillent aux parties de nier fort & ferme la debte, quand le crediteur n'ha ni tesmoins, ni cedule. Ce mesme prescheur (à propos de ceux qui s'enrichissent aux despens du poure peuple) se plaind en quelques lieux des princes qui griefuent leurs subiects de tailles & gabelles : comme au Fueillet 170. col. 1. *Quantum ad populum, miseria in qua est, talis est: Moritur fame, quòd nunc patitur tallias, gabellas, rostiones, excoriationes: & nisi dimittat pellem, non poterit amplius aliquid pati.* Et au Fueillet 108. col. 1. *O vtinam illud attenderent domini iustitiarij, qui fauore principum, vt eis obtemperent, obediunt nefandis eorum præceptis, pauperem populum rodentes, excoriantes pupillos & viduas, nouas quotidie exactiones suscitantes.* Mais toutesfois encores dit-il que messieurs de la iustice font plus de dommage à vn poure homme menant vn proces de six blancs, que toutes les tailles, impositions, & gabelles, & que tous les gensdarmes qui luy pourroyent venir en vn an : tellement qu'il dit que messieurs de la iustice (qu'il appelle autrement les officiers du roy) establis pour la protection du poure peuple, font comme le chat

qui guarde que les fouris ne viennent ronger le fourmage: mais s'il fe rue vne fois deffus, il en emportera plus en vn feul coup de dents, que les fouris ne feroyent en vingt. Il crie auffi contre meffieurs de la iuftice de ce qu'ils permettent les vfures & les bordeaux: & mefme reproche à meffieurs de Parlement que quelques-vns d'eux ne font confcience de louër leurs maifons à des rufians, à des macquereaux & macquerelles. Il parle auffi de plufieurs autres mefchancetez qui fe commettoyent par autres officiers de iuftice: comme au Fueillet 128. Et s'adreffant generalement à tous ceux & toutes celles qui s'enrichiffent par moyens indeus, il dit, Vous meffieurs & mefdames qui auez tous vos plaifirs, & portez les robbes d'efcarlatte, ie croy que fi on les ferroit bien au preffoir, on en verroit fortir le fang des poures gens dedans lequel elles ont efté teintes. Laquelle hyperbole eft quafi mot pour mot femblable à celle de Barelete que nous auons tantoft ouye. Lequel Barelete n'oublie pas les gens de iuftice (& principalement les aduocats) non plus que les deux autres: mais toutesfois il en parle bien peu au pris d'eux. Au Fueillet 109. col. 3. *O perfequutores viduarum, ô lupi rapaces, ô crudeles advocati.* Voyez auffi ce qu'il dit au Fueillet 262.

IX. Ie vien aux autres larrecins & pil-

leries d'autres eſtats, repris par ces preſcheurs, & principalement par Maillard: leſquels ſe commettent par tromperie, ſoit en falſifiant ce qu'on vend, ſoit en deceuant quant au poids, ou à la meſure, ou autrement. Il dit donc au Fueill. 70. col. 2. *Vos domini notarij feciſtiſne deceptiones in literis ? Vnde dicitur communiter in communi prouerbio*, De trois choſes Dieu nous guarde, (*a*) de cætera de notaires, de qui pro quo d'apothicquaires, & de bouquon de Lombards friſquaires. Et en pluſieurs autres endroits il crie contre ce qui pro quo des apothicquaires. Et au Fueill. 27. col. 2. & 66. col. 3. il ſe courrouce à pluſieurs d'entr'eux qui meſlent le gingembre avec la canelle pour faire des eſpices: & qui mettent les bales de gingembres, poyure, ſafran, canelle, & autres drogues en la caue, pour les faire plus peſer. Il parle auſſi outre cela des apothiquaires qui meſlent de l'huile

(*a*) *De trois choſes Dieu nous guarde* &c.) Dans le Recueil de Pierre Groſnet, d'environ l'année 1536. ce Dicton eſt de quatorze vers, dont les deux prémiers ſont ceux-ci.

De pluſieurs choſes Dieu nous garde,
De toute Femme qui ſe farde.

On le trouve auſſi Liv. 4. No. 63. de la Forêt nuptiale, comme cité d'après les *Facéties* & du Curé Arloi.

le parmi le ſafran, pour luy donner couleur, & afin qu'il peſe d'auantage, Fueil. 68. col. 3. Entr'autres il n'oublie pas les marchans qui mettent de l'eau en leurs laines, ni ceux qui font ramoitir le drap, afin qu'il s'eſtende mieux. Il reprend pluſieurs autres tromperies en diuerſes marchandiſes : iuſques aux tauerniers qui brouillent & ſophiſtiquent les vins, voire iuſques aux bouchers qui ſoufflent la chair, & qui meſlent le ſuif de porceau parmi l'autre. Mais il en veult fort à ceux qui achetent à grande meſure & à grand poids, & puis reuendent à petite meſure & à petit poids: & encore plus à ceux qui en peſant donnent du doigt ſur la balance pour la faire deſcendre. *Et quando ponderatis aliquid* (dit-il) *datis de digito ſuper ſtateram, vt deſcendat.* Il parle auſſi des marchans qui ſe periurent pour mieux vendre, *merces ſuas plus periuriis onerando quàm pretiis :* & de ceux qui par leur monopoles couppent la gorge au poure peuple. Ou il faut entendre monopoles (ſelon ſa propre ſignification) pour ceſte façon de faire qu'ont quelquesvns de mettre entre leurs mains toute la marchandiſe arriuant au lieu où ils ſont, de quelque eſpece qu'elle ſoit, & puis de la vendre à leur mot, ſoit le pris raiſonnable ou non. Dequoy i'aduerti pource que monopole & monopoler ſe prennent ordinairement en autre ſens. Mais

pour-

pour retourner aux periuremens des marchands, il leur reproche en la page 331. col. 2. qu'ils ne se soucioyent point de se damner en se periurant pour vn blanc, (qui vault cinq deniers tournois.) *Estis hic* (dit-il) *qui pro vno albo estis contenti damnari*? Menot parle des marchands qui se periurent encores pour moins, asçavoir pour vn liard : & monstre bien que des lors on surfaisoit fort la marchandise, iusques à laisser pour vn douzain ce dequoy on auoit demandé dix. Mais il en veult bien aussi aux marchands, qui ne se contentans pas de sçauoir des meschantes traffiques & de s'en aider tous les iours, les apprennent à leurs enfans, estans encores fort ieunes, comme s'ils craignoyent qu'ils n'eussent pas assez d'esprit pour s'en aduiser d'eux-mesmes. Et entr'autres choses parle de ceux qui leur monstrent le tour de la balance, *mensuram parui ponderis:* les menaçans que leurs enfans ainsi enseignez par eux seruiront en enfer de tisons pour les brusler : au Fueil. 115. col. 3. & en vn autre lieu. Barelete ne se tait pas non plus que ces deux autres, de l'abus qui se commettoit au faict de marchandise par ceux qui estoyent transportez d'auarice : & mesmes allegue vn prouerbe sur ce propos. Ie feray (dit-il) ce que dit le Florentin, Bras de fer, ventre de fourmi, ame de chien. C'est à dire, Pour deuenir riche, i'endureray

tant de trauail que mon corps en pourra porter: ie me pafferay aux plus petis defpens qu'il me fera poffible : de confcience i'en auray autant qu'vn chien. Lequel dernier point s'accorde affez bien auec ceft autre prouerbe, Pour deuenir bien-toft riche, il faut tourner le dos à Dieu. Lefquels prouerbes nous font certains tefmoignages de la mefchanceté qui a pris de long temps poffeffion des cœurs humains: mais il eft certain que particulierement ils s'adreffent aux marchands.

X. Les blafphemes ne font point moins viuement repris par eux que le refte, (dequoy il vient affez bien à propos de parler, apres auoir traicté des periuremens aufquels l'auarice poulfe plufieurs) & premierement par Maillard au Fueillet 271. col. 1. O mefchans (dit-il) qui ne ceffez de blafphemer par la chair, par le fang, par le corps, par la tefte, par les playes, par la mort, en renonceant Dieu. Et en vn autre lieu il en met encores autres fortes, En defpit de Dieu foit faict cela, Ie renie Dieu. Et les ioueurs (dit-il) ont accouftumé de dire, En defpit de Dieu. Toutesfois il vfe de ces mots, *in mala gratia fit hoc factum*: ie defauouë Dieu, Gallicè. Il reproche mefmes aux femmes leur couftume de dire que le diable les emportaft, Qu'elles ne peuffent iamais entrer en paradis, Qu'elles fuffent damnees, au cas qu'elles euffent faict ou

dict

dict ceci ou cela. Et mesmement quand leurs maris les surprenoyent deuisants auec quelques vns qui leur estoyent suspects, alors c'estoit leur coustume (comme il leur reproche en deux ou trois endroits) de dire, Le diable m'emporte si cestuy-la m'a parlé de telle chose. Il crie aussi contre les blasphemes qui contiennent propos monstrans vne grande impieté, voire (s'il est loisible d'ainsi parler) vne vraye atheisterie: comme de ceux qui disent, Ie voudrois que Dieu guardast son paradis, & qu'il nous laissast viure en nos plaisirs: au Fueillet 125. col. 3. Et de là il vient à parler des iuremens blasphematoires, semblables à ceux desquels nous auons parlé ci-dessus: Et vous Chrestiens infames, qui iurez par les playes de Christ, par le corps & le sang, n'est-ce pas là le language d'enfer? Et au Fueillet 140. col. 1. il raconte que portoit la loy de S. Louys roy de France, contre les blasphemateurs: asçauoir que pour la premiere fois ils fussent vn mois en prison, & apres fussent mis au pilier: (car il parle ainsi, *ponerentur in pilario*, au lieu dequoy Menot dit Au carquan, ou au collier) pour la seconde fois qu'ils eussent la langue percee d'vn fer chaud: pour la troisieme fois, que on leur perçast aussi la leure de dessoubs: pour la quatrieme, qu'on leur coupast la langue & toutes les deux leures. Aussi nous faut-il

fouuenir de ce qu'il dit en vn autre paſſage, (que nous auous allegué ci-deſſus) aſçauoir que certains Iuifs qui eſtoyent à Tours du temps du roy Louys huitieme, oyans les Chreſtiens blaſphemer Ieſus Chriſt, vindrent à dire qu'ils s'eſmerueilloyent comment, s'ils croyoyent qu'il fuſt mort pour eux, ils luy faiſoyent tel oultrage. Menot pareillement ſe courrouce fort contre les blaſphemateurs qui eſtoyent lors, diſant que c'eſt comme ſi on crachoit en la face de Dieu : & alleguant de ſainct Chryſoſtome qu'auſſi griefuement pechent ceux qui blaſphement Ieſus Chriſt regnant au ciel, que ceux qui l'ont crucifié eſtant en terre. Et outre ce propos de ſainct Chryſoſtome il allegue auſſi pluſieurs raiſons pour leſquelles on doit auoir en horreur ce peché plus que nul autre: voire iuſques à dire, *O miſeri, nunquam diaboli auſi fuerunt facere quod facitis.* Et puis il vient à remonſtrer quelle honte c'eſt que les blaſphemes ſoyent punis entre les Turcs & les Sarraſins, & demeurent impunis entre les Chreſtiens. Et puis, Autrefois (dit-il) on les mettoit au carquan, ou au collier, ou en priſon : ou bien eſtoyent condamnez à vne groſſe ſomme d'argent: & du temps de S. Louys ils auoyent la langue percee, ſuyuant l'ordonnance qu'il en auoit faicte. Mais le contraire ſe fait aujourd'huy : car ceux qui deuroyent faire

re iuſtice des blaſphemateurs, ſont les plus entachez de ce vice : & diſent qu'il n'appartient pas à vn vilain de renoncer Dieu : *quòd non pertinet ad rurales renunciare Deum ; & ego dico tibi quòd ad te non pertinet intrare paradiſum.* Et ie te di qu'il ne t'appartient pas d'entrer en paradis. Il fait auſſi mention autre part d'vn auquel ledict roy ſainct Louys fit non pas percer, mais coupper la langue. Fuell. 183. col. 1. *Sic ſanctus Ludouicus de vno blaſphematore Pariſius, qui fecit ei abſcindere linguam.* A propos dequoy nous venons d'ouïr l'ordonnance dudict roy S. Louys, de la bouche de Maillard. Barelete ne fait pas moins ſon deuoir de crier apres ſes Italiens pour ce vice que les deux autres apres ceux de leur nation: diſant au Fueil. 120. col. 2. O Italie infectee d'vn ſi grand vice: ô peuples ſouillez d'vne ſi grande meſchanceté : ie crain que la vengeance de Dieu ne vous accable tout en vn coup. Et entr'autres choſes, ſçait tresbien faire ſon prouffit de l'ordonnance du roy S. Louys contre les blaſphemateurs, alleguee par les deux autres, comme nous auons veu ci-deſſus. Mais il dit d'auantage, qu'entre les Sarraſins il y a eu vne couſtume que qui blaſphemoit Ieſus Chriſt ou ſa mere, on le faiſoit mourir eſtant enferré entre deux ais. Il parle auſſi d'vne loy aſſez ancienne par laquelle le

blaſpheme & le peché de luxure contre nature ſe puniſſoyent d'vne meſme peine. Et n'eſt-ce pas grand'pitié? (dit-il) le duc Galeace fit bien pendre vn homme pour auoir ſeulement murmuré contre luy: autant en fit le duc de Mantouë: & celuy qui blaſpheme Dieu, demeure impuni? Et pour monſtrer comment ce peché eſt moins pardonnable qu'aucun autre, il dit vn propos qui ſe trouue auſſi en Menot: c'eſt qu'on eſt incité à commettre les autres pechez par le plaiſir charnel: comme le paillard par le plaiſir qu'il prend à la paillardiſe, le gourmand, par le plaiſir qu'il prend aux bons morceaux & au bon vin, & ainſi des autres: mais quel plaiſir peut receuoir le blaſphemateur de ſon blaſpheme? Il dit auſſi qu'il y a vne conſideration particuliere quant à ce peché: c'eſt qu'au lieu que tous les autres ceſſeront apres la mort, ceſtuy-ci continuera. Sur quoy il allegue ce paſſage de l'Apocalypſe, chap. 16. Et les hommes blaſphemerent le nom de Dieu qui ha puiſſance ſur ces playes. Et vn peu apres, Et à cauſe de leurs douleurs & pour leurs playes ont blaſphemé le Dieu du ciel. Et puis encores en la fin du chapitre. Bref, il fait ſon deuoir par tous moyens deſquels il ſe peut aduiſer, (au moins ce ſemble) de les deſtourner de ce peché, & meſmement en leur propoſant exemples de la ven-
gean-

geance de Dieu contre iceluy, tels que s'ensuyuent. A Mantoue il aduint qu'ainsi que quelques ioueurs se furent mis à blasphemer Iesus Christ, leurs yeux tomberent sur la table. A Rome vn enfant en l'aage de cinq ans blasphemant le nom de Dieu, fut emporté par les diables d'entre les bras de ses pere & mere. Il en dit encores vn autre: c'est qu'à Ragouse vn nautonnier blasphemant fort cruellement le nom de Dieu, tomba en la mer: & ne fut veu sinon que quelques iours apres au riuage, où le corps fut trouué entier, excepté la langue. Or allegue-il des exemples de blasphemes Italiens, comme quand ils appellent Dieu traistre, & la vierge Marie putain. Car voici ses mots (au Fueil. 118. col. 1.) *Clamant Deum traditorem, virginem putanam.* Ce que i'ay bien voulu adiouster, pour ceux qui n'ont point esté en Italie. Car ceux qui y ont conuersé, & principalement qui y ont faict long seiour: & mesmement se sont promenés par tout le pays (ce qui m'est aduenu) oyans ces deux, se pourront incontinent souuenir de plusieurs autres encore plus horribles: sinon que Dieu leur ait faict plus de grace qu'à moy, sçauoir est de les auoir oubliez. Aussi se peut-il bien faire (& mesme le croy fermement) que depuis le temps de Barelete les blasphemes soyent creus de beaucoup & en quantité & en qua-

qualité. Car ie sçay bien que la derniere annee que ie parti d'Italie, i'en ouy que ie n'avois point ouys auparauant: & mesmement i'en oyois à Boulongne lesquels ie n'auois point ouys à Venise, ni à Padoue, ni à Vincence, &c. à Florence, que ie n'auois point ouys à Boulongne, ni à Lucques: & ainsi d'autres particuliers à Romme, à Naples, &c. Toutesfois le plus horrible que i'ay iamais ouy, ni duquel i'ay iamais ouy parler, fut à Romme, de la bouche d'vn prestre qui auoit esté mis en cholere par vne putain: lequel pour ceste heure ne sortira de ma bouche. Or pour retourner à Barelete, il en raconte vn plaisant d'vn bon compagnon Italien, lequel auoit accoustumé de dire, Vienne la caquesangue à l'asnesse qui porta Iesus Christ en Ierusalem. Ie di plaisant, si aucun blasphème doit estre trouué plaisant: mais ce propos est plustost gaudisserie que blasphème: & toutesfois s'il est dit en intention de blasphemer, il y a bien à disputer: ne plus ne moins que quand ceux de ceste mesme nation disent Per la potta de telle ou de telle, & le disent en cholere, au lieu qu'ils ont accoustumé de dire Per la potta de la virgine Maria: ou bien par exclamation, Potta de la virgine Maria: ou sans adiouster Maria, comme s'entendant assez. Ne plus ne moins aussi que quand nous disons en

cho-

cholere Vertubieu, & quand les Alemans en leurs mauldiſſons (pour leſquels nous les appelons daſtipoteurs, (z) faute de les bien entendre) deſguiſent le mot Gott. Mais pour concluſion de ce propos i'aurois grande enuie, (n'eſtoit la promeſſe que i'ay faicte ci-deſſus) de reciter ce que i'ay leu es ſermons de ce meſme preſcheur nommé Barelete, touchant vn certain Eueſque, qui auoit ſi bien accouſtumé de iurer & blaſphemer, que ce preſcheur eſtant allé l'admoneſter de ceſte mauuaiſe maniere de faire, & luy ayant dict, Reuerend pere, pluſieurs m'ont aduerti que vous ne ſçauriez dire vn mot ſans iurer & ſans nommer le diable: incontinent le prelat, pour bien monſtrer que cela eſtoit faulx, Au nom du diable, (dit-il) & qui eſt-ce qui a rapporté cela de moy? Par le corps de Chriſt cela n'eſt pas vray (*a*). Alors luy reſpondit ce preſcheur, Reuerend pere ie vous en pren maintenant vouſmeſme à teſmoin. Et ſi quelqu'vn veult auoir les propres mots

(z) *Daſtipoteurs*) De l'Alemand *das tich pots*, imprécation uſitée à Strasbourg en Alſace.

(*a*) *Au nom du diable. . . . cela n'eſt pas vrai.*) Un Soldat de la Citadelle de Metz renioit D. . . . M. de Belcaſtel Commandant de la Place, entendant ce Jureur, comment coquin, lui dit-il, tout prêt à le battre, je. . . . *Dieu*, tu renies? Tout en reprenant ce Soldat, le bon Seigneur renioit lui-même par habitude.

mots de l'autheur, les voici, *Exemplum prælati, quem noui Ianuæ, qui loqui nesciebat nisi per corpus & nomen diaboli. Quum nemo auderet monere, ego Gabriel officium suscepi, dicens, Pater reuerende, plures de vestris nobis dicunt quòd nescitis loqui sine iuramento & nomine diaboli. At episcopus in impatientiam versus ait, In nomine diaboli & quis de me ita dicit? Per corpus Christi non est verum. Cui respondi, Reuerende domine à vobis testimonium capio : sicque cum rubore discessit.* Et sur le propos de ceste malheureuse accoustumance de iurer & blasphemer, il n'y a qu'vn iour qu'vn fort honneste gentilhomme & de bon lieu, incontinent que ie luy eu faict ce conte, m'en rendit autant que ie luy en auois donné, me fournissant en eschange d'vn conte tout semblable: mais il est de fraische memoire, au lieu que le mien est vn peu vieil. Car il contoit qu'ayant dict à vn gentilhomme son ami familier que le coup d'espee qu'il auoit receu, luy deuoit seruir d'aduertissement pour se guarder de iurer & blasphemer, comme il auoit accoustumé, Par le corps Dieu (luy respondit cest autre gentilhomme) ie me veux desormais guarder de iurer.

X I. DES homicides aussi nous trouuons estre faictes grandes plaintes par ces trois prescheurs : & mesme le plus souuent, parlans des meschancetez de leur temps, mettent ces trois des premieres,
les

les paillardises, les larrecins, les homicides. Mais ce de quoy ils se tourmentent le plus, c'est qu'ils demouroyent impunis. Si (dit Menot) on vient aduertir messieurs de la iustice qu'il y eu vn homme tué en tel lieu la nuict passee, ils n'en partiront ia de leurs places, sinon qu'ils sçachent qui est celuy qui se fait partie, & par consequent qui payera les despens. Or dit-il ceci en deux ou trois passages. En quelque autre il se plaind que personne ne s'esmeut de veoir tuer vn homme de bien en pleine rue. Barelette semblablement dit, *Occiditur homo, & adhuc malefactor stat in terminis patriæ sine pauore: quia non est iustitia.*

XII. MAIS il y a d'autres sortes d'homicides ou meurdres desquels ils se lamentent: & entr'autres ceux que commettent les femmes quand elles se font auorter. Et qui est bien pis, il y auoit (ainsi que dit Maillard) des prestres qui persuadoyent aux femmes qu'en ce faisant elles ne pechoyent point mortellement: au Fueill. 74. col. 2. *Súnt ne ibi mulieres & sacerdotes qui dicunt quòd mulieres comedentes venenum ad expellendum materiam de matrice sua, ne fœtus veniat ad portam, antequam anima rationalis introducatur, non peccant mortaliter?* En ce mesme endroit il parle des enfans qu'on iettoit és riuieres & és retraicts des maisons: *Vtinam haberemus aures apertas, & audiremus voces puerorum*

rorum in latrinis proiectorum & in fluminibus. Barelette pareillement crie contre ceste meschanceté, Fueillet 262. col. 2. *O quot luxuriæ, ô quot sodomiæ, ô quot fornicationes: clamant latrinæ, latibula vbi sunt pueri suffocati.* Pontanus aussi raconte vn exemple de ceste cruauté infame, laquelle il dit estre beaucoup plus ordinaire aux nonnains qu'aux autres.

XIII. Ie me contenteray de ces passages, estimant qu'ils suffisent pour monstrer sommairement l'estat du siecle voisin prochain du nostre. Car suyuant le prouerbe qui dit, A bon entendeur il ne faut qu'vn mot, les meschancetez ici descrites pourront faire penser à plusieurs autres, desquelles il est vray-semblable que celles-ci ayent esté accompagnees. Comme (pour exemple) combien que nous n'ayons point parlé de la gourmandise & de l'yurongnerie d'alors, ne pensons-pas que la paillardise n'ait eu ces deux pour compagnes: veu mesmement ce que dit le prouerbe ancien, *Sine Cerere & Baccho friget Venus.* Aussi se trouue vn vers Grec, lequel en forme de prouerbe dit que quand on est bien saoul, c'est alors qu'on pense à Venus, & non pas deuant. Ce qui est assez conforme au prouerbe François, Apres la panse vient la danse. Car danse se prend ici generalement. Ouide nous dit aussi, *Non habet vnde suum paupertas pascat amorem.* Aussi ne deuons-

nous

nous douter qu'il n'y euſt toutes ſortes de ſomptuoſitez & diſſolutions en habits, deſquelles on ſe pouuoit aduiſer. Car meſmes Olivier Maillard ſe courrouce de ce que les femmes des aduocats, auſquels, apres auoir acheté leurs offices, ne reſtoyent pas dix francs de rente, eſtoyent pompeuſes comme princeſſes. Et tant luy que Menot reprochent aux femmes qu'il ne faut autres teſmoins de leur laſciueté que leurs habillemens : & entr'autres choſes en ce qu'elles ne cachoyent point ce que l'honneſteté leur commandoit cacher : Fueill. 61. col. 2. *Vos iuuenes mulieres quæ aperitis pectora veſtra ad oſtendendum mamillas.* Menot pareillement en deux ou trois endroits eſt fort indigné de ce qu'elles auoyent leurs robbes tellement ouuertes qu'on les voyoit iuſques au ventre. Ce meſme les reprend de pluſieurs façons de faire deshonneſtes, & entr'autres de ceſte-ci. Si madamoiſelle (dit-il) eſt en l'egliſe, & arriue quelque gentillaſtre, il faut (pour entretenir les couſtumes de nobleſſe) encore que ce ſoit à l'heure qu'on eſt en la plus grande deuotion, qu'elle ſe leue parmi tout le peuple, & qu'elle le baiſe bec à bec. A tous les diables (dit-il) telle façon de faire : *Ad omnes diabolos talis modus faciendi.* Mais il eſt temps d'ouir comment ces meſmes preſcheurs chantoyent la leçon aux gens d'Egliſe, ou pluſtoſt la reprimende qu'ils

leur faisoyent : si toutesfois la reprimende des foibles peut valoir contre les forts : & si la voix de ceux qui crient, peut entrer aux oreilles mieux bouchees que ne furent oncq celles d'Vlysse, de peur d'ouir le doucement mieleux ou le mieleusement doux chant des sirenes : s'il m'est permis ici de pleïadizer, c'est à dire contrepeter le language de messieurs les poetes de la pleïade.

CHAP. VII.

Des vices repris es gens d'eglise par les susdits prescheurs.

POVR tenir la promesse faicte n'agueres, il faut donner ce chapitre à messieurs les ecclesiastiques : & pour guarder l'ordre tel que dessus, il nous faut commencer par leur paillardise. mais ce ne sera sans parler tout d'vn train de leurs larrecins, par le moyen desquels ils souloyent (comme encores auiourd'huy) entretenir leurs dissolutions. Escoutons donc premierement Oliuier Maillard, comme aussi parcideuant nous luy auons tousiours faict cest honneur de donner audience à luy premier.

mier. Fueil. 327. col. 1. Auez-vous point ici de ces grands perſonnages auſquels leurs femmes font porter les cornes? Il eſt grand nombre de telles gens: & pourtant on peut bien dire que la chanſon du coquu eſt venue iuſques à la cour du Pape. Mais pour ne venir ſi toſt aux prelats, eſcoutons vn peu quelle meſchanceté des ſimples preſtres il deſcouure. Ils eſcoutent (dit-il) les confeſſions des femmes: & puis congnoiſſans celles qui ſe meſlent du meſtier, ils courent apres. Ce qui me fait ſouuenir de ce que i'ay leu en quelque lieu, touchant certains preſtres, qui vouloyent mettre ceſte couſtume que ceux & celles qui viendroyent ſe confeſſer à eux, leur monſtreroyent les parties du corps par leſquelles ils auoyent commis les pechez dont ils ſe cônfeſſoyent. Ie reuien à Maillard, lequel ha ordinairement ces mots en la bouche, *ſacerdotes concubinarij*, ou *fornicarij*: auſſi, *religioſi concubinarij*. Il parle auſſi de ceux qui les ont en leurs chambres à pain & à pot: comme au Fueil. 61. col. 3. *Súntne hîc ſacerdotes tenentes concubinas* à pain & à pot? Au lieu dequoy Menot dit A pot & à cueillier. Ie retourne aux prelats: auſquels parlant Maillard, dit, Fueil. 22. col. 4. O gros goddons damnez infames, eſcrits au liure du diable, larrons & ſacrileges (comme dit S. Bernard) penſez-vous que les fondateurs de vos be-

nefices vous les ayent donnez pour ne faire autre chose que paillarder & iouer au glic? Et au Fueil. 107. col. 1. Et vous messieurs les ecclesiastiques auec vos benefices, qui en nourrissez des cheuaux, des chiens, des paillardes. Il adiouste encores *bistriones*. Item en la page 84. col. 2. Demandez à S. Estienne s'il a eu paradis pour auoir mené telle vie que vous menez, faisans grand' chere, estans tousiours parmi les festins & banquets: en donnant les biens de l'eglise & du crucefix aux paillardes: nourrissans des chiens & des oiseaux de proye du bien des poures. Il vous vauldroit mieux estre morts aux ventres de vos meres que mener tel train. Or adiouste-il ici pareillement *bistrionibus* apres *meretricibus*. Et chacun peut sçavoir que signifie en Latin ce mot: mais pource que (comme il est aisé à veoir) tant ce prescheur que les deux autres font du Latin ce que bon leur semble, vsans des mots à tors & à trauers: ie me doute qu'il ait voulu signifier *moriones* par *bistriones*: ce qui est vraysemblable, si nous reguardons à la façon d'auiourd'huy. Il dit aussi en quelque lieu que les prelats en leurs banquets ne parlent que de paillardise. C'est luy-mesme (si i'ay bonne memoire) qui dit qu'au lieu que les prelats du temps passé donnoyent de l'argent pour marier les ieunes filles qui estoyent destituees de moyens, ceux
de

de ſon temps leur font gangner leur mariage aupres d'eux à la ſueur de leur corps. Oyons maintenant parler le gentil Menot, qui laue la teſte à ces galans auſſi bien que nul autre, & d'auſſi bonne grace. Fueillet 144. col. 2. I'en dis autant de *ancillis ſacerdotum*, *quibus non licet dare hoc ſacramentum eucharistiæ* : *quòd certè non ſunt de grege Dei*, *ſed diaboli.* Et au Fueil. 82. col. 3. *Eſt filia ſeducta*, *quæ fuit per annum incluſa cum ſacerdote cum poto & cocbleari*, à pot & cueillier : *bodie venit*, *&c.* Il dit auſſi en quelque endroit que quand les genſdarmes entroyent es villages, la premiere choſe qu'ils cerchoyent, c'eſtoit la putain du curé, ou vicaire. Mais au regard des prelats, (à ce qu'on peut iuger parce qu'en dit ce preſcheur) on euſt bien faict d'aduertir depuis vn des bouts de la ville iuſques à l'autre, Guardez bien voſtre deuant madame, ou madamoiſelle. Car outre celles qu'ils entretenoyent en leurs maiſons, ils auoyent leurs chalandes par tous les endroits de la ville : mais ils prenoyent plaiſir à faire les conſeilliers cornus, ſur tous. Et le bon eſtoit qu'il faloit touſiours que les groſſes maiſons euſſent vn prelat pour compere : de ſorte que ſouuent il aduenoit que le mari prioit pour compere celuy qui eſtoit ia pere, ſans qu'il en ſçeuſt rien. Mais il appelle en ſon Latin, *Facere placitum domini epiſcopi*, Paillarder auec vn eueſque :

comme Fueillet 18. *O domina quæ facitis placitum domini episcopi.* Et au Fueill. 110. col. 2. Si vous demandez comment ceſt enfant de dix ans a eu ce benefice, on vous reſpondra que ſa mere eſtoit fort priuee de l'eueſque, & pour les congnoiſſances *dedit ei.* Il nous monſtre auſſi la ruſe de laquelle vſoyent ces meſſieurs pour iouir de celles qu'ils pretendoyent : (ſi autre occaſion ne ſe preſentoit) c'eſt qu'ils les inuitoyent à quelque feſtin parmi vne autre grande compagnie de dames, entre leſquelles il y en auoit beaucoup d'honneſtes & qui auoyent bon bruit. Et pour concluſion, il monſtre que de ſon temps les prelats auoyent les filles, les femmes mariees, les veufues à leur commandement. Or nous auons tantoſt ouy comment Maillard les appeloit (apres S. Bernard) larrons & ſacrileges : oyons maintenant ce que dit Menot de leurs larrecins & leurs ſimonies: combien que pour le iourd'huy on ne face que rire de telles choſes. Premierement donc au Fueill. 70. col. 1. *O domini eccleſiaſtici qui roditis oſſa mortuorum, & bibitis ſanguinem crucifixi, audite.* Et au Fueil. 5. col. 3. *Non eſt cauda prælatorum, qui hodie poſt ſe ducunt canes, & mangones indutos ad modum armigerorum, ſicut Suytenſes: qui nullo modo curant de grege ſibi credito.* Et bien peu apres, *Quid dicetis domini eccleſiaſtici & prælati, qui comeditis bona huius pauperis qui pendet*

in

in cruce, ducendo veſtras vanitates? Item au Feuill. 132. col. 1. *O ſi non viderentur magni luxus*, les grandes bragues, *ſimoniæ, magnæ vſuræ patentes, notoriæ luxuriæ, quæ ſunt in eccleſia, populus non eſſet ſcandalizatus, nec vos imitaretur. O qualis rumor: dico ſecundum puram veritatem*: O quel eſclandre: i'en di à la pure & reale verité: *Mille prælati ſunt cauſa quòd pauper & ſimplex populus peccat & quærit infernum:* que le poure & ſimple peuple peche, & ſe damne *ad omnes diabolos*. Et au Fueil. 118. col. 1. il donne à tous les diables le meſnage des prelats, en ce ſens qu'on a accouſtumé de les louer d'eſtre bons meſnagers. *Nunc* (dit-il) *ſi aliquem eorum vis laudare, hoc modo laudes, Eſt bonus paterfamiliæ* : c'eſt vn bon meſnager: *bene aliter facit quàm ſuus prædeceſſor. Ad omnes diabolos tale menagium. Menagium pro animabus eſt magis neceſſarium & principale.* Et quand il parle de leur election, au Fueil. 93. col. 1. *Videmus quòd hodie intrant eccleſiam vt boues ſtabulum cornibus eleuatis: vt multi qui intrant non per ſpiritum ſanctum, ſed vi armorum & ſtrepitu armigerorum & militum:* à force d'armes, par la poincte de l'eſpee. Item au Fueill. 110. col. 1. *Sed vnde prouenit hoc? quia certè ſpiritus ſanctus eſt hodie expulſus de concilio, ſynagoga & capitulis epiſcoporum, & electionibus prælatorum. Quia, vt videtur, hodie puero decem annorum datur parochia in qua*

ſunt quingenti ignes: & pro cuſtodia aſſignatur quandoque vn gentilhomme de cour, *vnus nobilis curiæ*: *qui poſt deum nil odit niſi eccleſiam. Heu Deus ſcit quomodo hodie dantur beneficia eccleſiaſtica. Si quæritis quomodo puer iſte habuit beneficium: ſciunt reſponſionem, Mater ſua erat familiaris epiſcopo*, ſa mere eſtoit fort priuee de l'eueſque: & pour les congnoiſſances *dedit ei. Nam hodie verificatur & completur prophetia Eſaiæ* 3. *Populum meum exactores ſui ſpoliauerunt, & mulieres dominatæ ſunt eorum. Videmus hodie ſuper mulas, habentes duas abbatias, duos epiſcopatus*, (*Gallicè*, deux croſſes, deux mitres) *& adbuc non ſunt contenti.* Item en vn autre lieu, Entre vous mes dames (dit-il) qui faites à monſieur l'Eueſque le plaiſir que vous ſçauez, & puis dites, O o, il fera du bien à mon fils: ce ſera des mieux pourueus en l'egliſe. Item au Fueillet. 111. col. 2. *Quòd hodie non dantur beneficia, non, non: ſed venduntur. Non eſt meum dare vobis. Antiquitus dicebantur Præbendæ, à Præbeo præbes: ſed hodie dici debent Emendæ, ab Emo emis: quòd non eſt meum dare vobis.* Et ceſte alluſion me fait ſouuenir d'vne autre qui eſt au Fueil. 100. col. 4. *Secundò erit prior, abbas, commendatarius, & potius comedatarius, qui omnia comedit.* Outreplus il les taxe ſouuent de ſimonie (à laquelle pourroyent bien auſſi eſtre rapportees aucunes des choſes ſuſdictes) com-

comme au Fueil. 94. col. 1. *Nonne reputatis simoniam quando pro episcopatu valente nouem millia facitis fasciculum plurium beneficiorum ascendentium vsque ad summam nouem millium, & datis hoc pro recompensa? Ad omnes diabolos talis recompensa.* Pareillement au Fueill. 8. col. 3. *Sic isti protonotarij qui habent illas dispensas ad tria, immò ad quindecim beneficia, & sunt simoniaci & sacrilegi: & non cessant arripere beneficia, incompatibilia: idem est eis. Si vacet episcopatus, pro eo habendo dabitur vnus grossus fasciculus aliorum beneficiorum. Primò accumulabuntur archidiaconatus, abbatiæ, duo prioratus, quatuor aut quinque præbendæ, & dabuntur hæc omnia pro recompensatione.* Et au Fueill. 100. col. 2. *Dic de abusibus qui fiunt quando isti qui habent beneficia, dant illa fratri vxoris, vt illa portionem hæreditatum fratris habeat.* I'adiousteray ici ce qu'il dit au Fueillet 124. col. 3. touchant les moines aussi estans ordinairement en la poursuite de quelques proces au palais de Paris: de sorte que quasi des quatre qu'on rencontre, l'vn est moine: & si on leur demande qu'ils font là, vn *clericus* respondra, Nostre chapitre est bandé contre le doyen, contre l'euesque, contre les autres officiers: & ie vay apres les queues de messieurs pour ceste affaire. Et toy maistre moine que fais tu ici? Ie plaide vne abbaye de huict cents liures de rente pour

mon maiſtre. Et toy moine blanc? Ie plaide vne petite prioré pour moy. Et vous mendians, qui n'auez terre, ni ſillon, que battez-vous ici le paué? Le roy nous a octroyé du ſel, du bois, & autres choſes: mais ſes officiers les nous denient. Ou bien, Vn tel curé par ſon auarice & enuie nous veult empeſcher la ſepulture & la derniere volonté d'vn qui eſt mort ces iours paſſez: tellement qu'il nous eſt force d'en venir à la cour.

II. BARELETE ne s'attache pas ſi ſouuent à ces deux vices des eccleſiaſtiques que les autres: mais en vn endroit il fait vn conte fort plaiſant d'vn docteur Venitien, lequel ayant eſté ſurpris ſur le faict auec vne eſclaue, par la maiſtreſſe d'icelle, & par ce preſcheur Barelete (que la maiſtreſſe auoit enuoyé querir pour voir le paſſe-temps: car il preſchoit lors à Veniſe) eſtant repris du peché qu'il commettoit auec grand ſcandale, ne donna autre reſponſe ſinon qu'il eſtoit ſi amoureux de ceſte eſclaue qu'il doutoit s'il eſtoit homme ou beſte. Ce preſcheur crie auſſi contre les nonnains qui font des baſtards: de quoy les deux autres ne parlent point, que ie ſçache. Mais Pontanus nous raconte nommeement des monaſteres de nonnains à Valence en Eſpagne, qu'il n'y auoit point de difference entr'iceux & les bordeaux. Et a-fin qu'on ne tienne ſuſpect ce que
ie

ie di, voici ses propres mots, en son traicté. *De immanitate*, chap. 17. *Valentiæ in Hispania citeriore ædes quædam sacræ Vestaliúmque monasteria ita quidem patent amatoribus vt instar lupanariorum sint.* Mais il adiouste bien d'auantage, c'est que les nonnains (parlant en general) ou font mourir leur fruict estant encore en leur corps, par le moyen de quelques bruuages: ou bien estranglent leur enfant si tost qu'il est sorti, & puis le vont enseuelir en quelque retraict.

CHAP. VIII.

Comment les susdicts prescheurs ont remonstré quelques abus en la doctrine aussi, principalement concernans l'auarice des ecclesiastiques.

AV DEMEVRANT les susdits prescheurs remonstrent quelques abus en la doctrine, (combien qu'ils fussent bien abusez eux-mesmes en beaucoup de choses, & que nous deuions iuger d'eux selon le prouerbe qui dit que le borgne est roy au pays des aueugles) outre la meschante vie des gens d'Eglise: mais il faut noter que ce sont abus aidans à faire bouillir la marmite.

mite. Et premierement Maillard, au Fueillet 25. col. 3. crie ſouuent contre les porteurs de reliques: comme au Fueillet 25. col. 3. *Eſtis hîc domini bullatores & portatores reliquiarum?* Puis au Fueillet 35. col. 3. *Dixi hodie mane de lingua fraudulatoria: & credo quòd* les iargonneurs *Gallicè, portatores reliquiarum, caphardi, & menſuratores vultuum imaginum ſæpe comedunt de iſto paſtillo.* Item au Fueil. 37. col. 3. *Eſtis hîc portatores bullarum? nunquid linitis auditores veſtros ad capiendas burſas eorum?* Item au Fueil. 45. col. 1. *Et vos portatores reliquiarum & indulgentiarum, nunquid iactatis vos de malis quæ facitis in villagiis?* Mais auant que paſſer outre, ie feray vne petite gloſe ſur ce mot de *paſtillo*, c'eſt à dire paſté: laquelle ſera priſe de l'auteur meſme. Il faut donc ſçauoir que ceci ſe rapporte à vn conte qu'il a faict au Fueillet 24. col. 4. On dit que le diable eſtant vne fois malade, les medecins luy demanderent à quoy il prendroit appetit, aux poiſſons d'eau douce, ou à la maree. Il reſpondit que ni aux vns ni aux autres. Ils luy demanderent s'il voudroit donc manger de la chair de porc, ou de beuf,ou de veau. Il dit qu'il ne vouloit point de tout cela. Et bien donc, (luy dirent les medecins) auriez-vous point enuie de manger des poulets, ou des perdris, ou de quelque venaiſon? Il fit reſponce qu'il n'en vouloit point non

non plus que du reste : mais que seulement il mangeroit volontiers de la viande que mangent les femmes quand elles sont es bains des accouchees : asçauoir d'vn pasté de langues. Ce qu'oyans les medecins l'interroguerent à quelle sause il voudroit manger ce pasté de langues. Ie voudrois (dit-il qu'elles fussent premierement frites, & puis mises en paste. Or laisseray-ie veoir la deduction & accommodation de ce propos à ceux qui auront le liure, puisque ie leur ay cotté l'endroit ou ils le pourront veoir. Mais ceux qui se sont trouuez quelquesfois au caquet des femmes quand elles ont les pieds chaulds, pourront faire coniecture quel est leur bec alors qu'elles se baignent chaudement ensemble au bain d'vne gisante : qui est aussi vne circonstance à noter. Et de faict il n'y a pas d'apparence qu'elles ayent alors le bec gelé : pour le moins i'en respon pour celles de Paris, qui ne se font peu tenir d'appeler des cacquetoires leurs sieges : sur lesquels apres auoir becquetté leurs maris, leurs freres & seurs, parens & amis (ie compren leurs amoureux, qu'on appelle maintenant seruiteurs) en la fin viennent à s'entrebequetter : voire à s'entredonner de si grands coups de becq que leurs maris en portent les cornes. Mais ie reuien à mon propos de bonne heure, auant qu'on die que les femmes facent que ie m'ou-

m'oublie. Et toutesfois ce ne sera pas pour les quitter encore : car l'abus duquel ie doy maintenant parler, repris par Maillard, les concerne : c'est que nonobstant la glose qui dit que si on voit vn prestre baiser vne femme, on doit presumer que le prestre fait cela pour luy imprimer au visage sa benediction, on peut en bonne conscience iuger que cela est vn preparatif pour iouer quelqu'autre mystere : & principalement s'ils sont seuls & en lieu suspect. Il parle aussi assez hardiement (pour son temps) contre les indulgences, ou pardons : & tellement toutesfois qu'il semble n'en dire pas tout ce qu'il en pense. Mais cependant il condamne bien tout à plat ceux qui les portent (lesquels il appelle, comme autre part, *bullatores*) en ce qu'ils disoyent que s'ils sçauoyent que leur pere n'eust pas pris telles indulgences, ils ne prieroyent iamais Dieu pour luy. Et dit entr'autres choses, *An creditis quòd vnus magnus vsurarius, plenus vitiis, qui habebit mille millia peccata, dando sex albos trunco, habeat remissionem omnium peccatorum suorum? Certè durum est mihi credere, & durius prædicare.* Outreplus il reprend ceux qui ne preschoyent que pour le gain. Estes-vous ici (dit-il) messieurs les prescheurs du quaresme, qui ne preschez que pour l'esperance de faire grande queste : & ayant receu for-

ce

ce argent, dites le iour de Pasques que vous auez faict vn bon quaresme? En quoy il veut qu'on les compare aux adulteres: & adiouste la raison, *Adulteri enim de malo concubitu recipiunt prolem: ita & vos pecuniam.* Et au Fueillet 331. col. 1. *Videte magistri reuerendi, habuistis bonum quadragesimale: lucrati estis centum francos: congregastis multum: vos reddetis computum.* Il se plaind aussi de ce que l'eglise vend tout: iusques à ne vouloir enterrer vne personne au temple s'il ne paye vn franc. Ie vien à Menot, lequel appelle porteurs de rogatons *portatores rogationum*, ceux que Maillard nomme (comme nous auons tantost ouy) *portatores reliquiarum & indulgentiarum, & bullatores.* Ainsi font (dit Menot, au Fueill. 131.) ces porteurs de rogatons, qui donnent à entendre aux poures femmes veufues qu'elles doiuent plustost se laisser mourir de faim auec leur famille, que de faillir à gangner les pardons. Et au Fueill. 147. col. 3. Voulez-vous que ie vous die vn mot: iamais les theologiens ne se sont meslez de ces pardons, ou bien peu. Et incontinent apres, Mais seulement les cafars les ont preschees, auec vne infinité de mensonges, pour deceuoir le peuple. Lesquels sont souuent petis diables, estans en vne tauerne: car il n'est question que de iouer & paillarder. Ce mesme prescheur au Fueillet 12. col. 4. fait men-

mention de certains trompeurs, qui ayans engagé leurs reliques en la tauerne, vindrent puis à monſtrer vn tizon & le faire adorer, comme eſtant de ceux qui auoyent ſerui à roſtir ſainct Laurens. Lequel conte pourra eſtre faict plus au long ci-apres. Barelete auſſi (ſi i'ay bonne memoire) reprend quelques abus, mais en vn mot & ſans s'y arreſter. Au demeurant il ne ſe faut point eſmerueiller ſi tant luy que ſes deux compagnons ont laiſſé paſſer tant d'autres abus, ſans en rien dire: mais au contraire, c'eſt vne choſe admirable comment ils en ont peu deſcouurir aucun, veu les fondemens qu'ils prenoyent. Toutesfois nous deuons conſiderer vne choſe, c'eſt que quelque ignorance qui ait eſté aux ſiecles paſſez, touſiours la doctrine qui directement ſeruoit à l'entretenement de la cuiſine, a eſté ſuſpecte à pluſieurs: & c'eſt pourquoy des le commencement ſe ſont trouuez des gens qui n'ont point voulu adiouſter foy aux indulgences. Ioinct qu'ils conſideroyent (au lieu que leurs eſprits deuoyent monter plus haut, pour trouuer les raiſons peremptoires) que ſi elles auoyent lieu, les hommes auroyent trop bon marché de leurs pechez. Or ay-ie dict, Qui ſeruoit directement à cela: pource qu'à dire la verité il n'y a point vn ſeul iota de la doctrine Romaneſque qui ne tende à ce but: mais il y a certains

tains articles qui y tendent directement, les autres obliquement, & plus couuertement. Quoy qu'il en soit, les anciens prouerbes mesmement nous tesmoignent l'auarice des ecclesiastiques : & ne fust-ce que cestuy-ci,

Trois choses sont tout d'vn accord, (*c*)
L'eglise, la cour, & la mort.
L'eglise prend du vif, du mort:
La cour prend le droict & le tort:
La mort prend le foible & le fort.

Il se trouue aussi vn certain prouerbe qui dit qu'il y a trois choses insatiables, les prestres, les moines, la mer. Duquel Barelete m'a fait souuenir, disant, *Presbyteri & fratres & mare nunquam satiantur.* Mais i'ay ouy quelquesfois des vieilles gens qui mettoyent ces trois, les prestres, les femmes, la mer: comme aussi les moines se peuuent bien comprendre sous le nom de prestres.

(*c*) *Trois choses sont tout d'un accord* &c.) Tiré du Recueil de Pierre Grosnet. page 135.



CHAP. IX.

Comment d'autant que la meſchanceté du ſiecle dernier paſſé eſt plus grande que des ſiecles precedens, d'autant la meſchanceté de noſtre ſiecle outrepaſſe celle dudict dernier : combien-que les vices ſoyent mieux remonſtrez & repris, & que Dieu enuoye plus grands chaſtiemens que iamais.

IL eſt aiſé à iuger par les plaintes & doleances que font les trois preſcheurs ſuſdicts, qu'ils voyoyent deuant leurs yeux le monde aller de iour en iour en empirant. Car il ne nous faut point douter qu'ils n'ayent omis pluſieurs autres grands vices regnans alors, ou pour ne les auoir congnus, ou pour ne s'en eſtre ſouuenus : mais deuons faire noſtre conte que les hommes de leur temps n'eſtoyent ſeulement bons guardiens des vices deſquels leurs predeceſſeurs les auoyent laiſſez heritiers, mais auſſi fort ſongneux d'en amaſſer de nouueaux. Et meſmement ie confeſſe que ie n'ay pas ſi diligemment moiſſonné ni vendangé leurs liures que ie n'y aye beaucoup laiſſé à glaner & à grapiller, à ceux qui auront meilleure prouiſion de loiſir. Ie di donc que qui voudra eſplucher dili-

gem-

gemment & auec loisir les sermons de ces trois docteurs, pourra trouuer vn assez bon nombre de meschancetez que i'ay omises : dont mesmes aucunes ont esté remonstrees par les anciens poëtes. Prenons pour exemple ce que dit Menot. Le fils maintenant voudroit auoir arraché les yeux au pere a-fin d'auoir ses biens : & ie croy que le liure auquel les fils estudient le moins, & qui les ennuye le plus, c'est La vie des peres. (ce qu'il dit faisant vne allusion au liure ainsi intitulé, contenant la vie de quelques anciens personnages, qu'on estimoit auoir vescu sainctement.) Il auoit dict aussi auparauant, Helas comment feroit-il possible de trouuer maintenant amitié entre les ennemis, quand elle ne se trouue pas entre les parens? non pas entre le pere & le fils, le frere & la sœur? Que doncques telle meschanceté soit ancienne, il appert par Hesiode : à l'imitation duquel Ouide a ainsi chanté,

Viuitur ex rapto. non hospes ab hospite tutus,
Non socer à genero : fratrum quoque gratia rara est.
Imminet exitio vir coniugis, illa mariti.
Lurida terribiles miscent aconita nouercæ.

C'est à dire, selon la traduction de Marot,

On vit desia de ce qu'on emble & oste.

Chez l'hoſtelier n'eſt point aſſeuré
l'hoſte :
Ne le beau-pere auecques le ſien gendre.
Petite amour entre freres s'engendre.
Le mari s'offre à la mort de ſa femme,
Femme au mari fait ſemblable diffame.
Par maltalent les maraſtres terribles
Meſlent ſouuent venins froids & horribles.

Et puis il adiouſte touchant les enfans qui hayent fort d'eſtudier au liure De la vie des peres,

Filius ante diem patrios inquirit in annos.

C'eſt à dire,

Le fils, a-fin qu'en biens mondains
proſpere,
Souhaite mort auant ſes iours ſon pere.

Il eſt vray que ces mots, A-fin qu'en biens mondains proſpere, ne ſont au Latin : mais ils ſont adiouſtez bien à propos, comme chacun peut congnoiſtre : & c'eſt auſſi ſuyuant ce que Menot a dict, que le fils voudroit auoir arraché les yeux au pere pour iouir de ſes biens. Or comme on ſe plaignoit deſia anciennement des meſchancetez qui ſe commettoyent, auſſi ſe plaignoit-on de la poure iuſtice qui s'en faiſoit. Car ce prouerbe eſt fort an-

ancien (ſi nous reguardons le ſens pluſtoſt que les mots) Les gros larrons pendent les petis. Et c'eſt ce que Iuuenal a dict en ce vers,

Dat veniam coruis, vexat cenſura columbas.

C'eſt à dire,

Aux corbeaux vn chacun pardonne,
Mais aux couloms le tort on donne.

Et ceci ſe rapporte fort bien à ce que diſoit ce grand legiſlateur Zaleucus, que les loix eſtoyent ſemblables aux toiles des araignes. Car comme la petite mouſche y demeure, mais la groſſe en ſort par force: ainſi les poures ou ceux qui ne ſçauent pas bien babiller, demeurent enfilez dedans les loix : mais ceux qui ſont riches, ou ſçauent bien iouer du plat de la langue, rompent leurs filets. Auſſi ſe rapporte à ce que nous liſons en Terence,

-quia non rete accipitri tenditur neque miluio,
Qui male faciunt nobis : illis qui nihil faciunt, tenditur.
Quia enim in illis fructus eſt, in illis opera luditur.

Ce qui eſt dict par vn eſcornifleur (autre-

ment,

ment, tondeur de nappes) appelé par ce poëte du mot Grec, parasite: lequel s'estant vanté qu'il frappe à tors & à trauers qui bon luy semble, sans qu'on luy en ose mot dire, & estant interrogué dont luy vient ceste hardiesse, respond, Pource qu'on ne tend point la rets au sacre, ni au milan, qui nous font du mal: mais on la tend à ceux qui n'en font point. Et la raison est, qu'à ceux-ci il y a du proffit, à ceux-la c'est autant de peine perdue. Il est vray que le poëte (ce que ie diray en passant) vse d'vn mot lequel selon aucuns signifie generalement tout oiseau de proye, soit espreuier, faulcon, ou autre: mais i'ay mieux aimé vser de ce mot sacre, ayant esguard à ce que nous disons ordinairement, & comme par prouerbe, C'est vn sacre, au lieu de dire, C'est vn dissipateur de biens, C'est vn gouffre d'argent. Il se prend aussi pour vn gourmand, ou sac de vin. Or n'a pas oublié le bon Menot de reprendre ce vice, (Fueil. 138. col. 1.) de ceux qui accusent le poure, & se taisent du riche. Car examinant l'histoire de ceste femme qui ayant esté surprise en adultere fut amenee à nostre seigneur Jesus Christ, Dont vient (dit-il) qu'ils n'amenent point aussi bien l'homme adultere? Possible (respond-il) pource-que cestuy-ci estoit vn des messieurs. Ainsi en fait-on aujourd'huy: on accuse-

ra

ra le poure, mais on se taira du gros goddon. (*d*) Lequel mot i'ay bien voulu expresseement retenir : comme estant vn tresbon mot François (combien-qu'auiourd'huy il soit quasi du tout hors d'vsage) & duquel mesmement vse aussi son predecesseur Oliuier Maillard, Fueillet 22. col. 4. O gros goddons, *damnati infames, & scripti in libro diaboli, fures & sacrilegi.* Mais pour retourner au propos des grosses & des petites mousches, aucuns font vn philosophe nommé Anacharsis auteur de ceste comparaison, disans que par icelle il vouloit donner à entendre à Solon (qui estoit legislateur comme Zaleucus) qu'il perdoit la peine qu'il prenoit à faire des loix. Il est vray qu'au lieu que ceux qui attribuent ce dicton à Zaleucus, racontent (s'il faut rendre mot pour mot) qu'il disoit que comme la mousche & le mouscheron tombans en la toile d'araigne, y sont retenus : mais la mousche à miel & la mousche guespe la rompent, & puis s'enuolent : ainsi les poures, &c. au lieu (di-ic) de cela, ceux qui attribuent ce dicton au philosophe Anacharsis, pour des petites & grosses mousches, (signifians les poures & les riches)

(*d*) *Gros Goddon.*) Voiez la note de la page 381. du Fénefte de 1729. & au lieu de *fervora*, *prominunt*, & *assueuerunt*, lisez *y femora*, *prominent*, & *assueverunt.*

riches) font mention d'vne chose fort legere & foible, & d'vne vn peu forte & pesante : ce qui ne semble pas auoir si bonne grace. Pour le moins nous voyons la mousche estre aussi employee en vne autre comparaison, qui ne vient pas mal à propos ici : c'est vne par laquelle Metrodore conseille à ceux qui ont à demourer en vne republicque, qu'ils reguardent de tenir tel lieu qu'ils n'y soyent ni comme vn moucheron, ni comme vn lion : car on foule aux pieds le moucheron du premier coup, & on espie tousiours l'occasion de surprendre le lion à son aduantage.

II. Nous oyons aussi comment les prescheurs susdicts crient contre les pompes des femmes : & comment Maillard de sa part les appelle femmes à la grand' gorre, & femmes gorrieres : leur reprochant entr'autres choses, les longues queues de leurs robbes, les fourrures de martres, l'or qu'elles portent à la teste, au col, à la ceinture : & comment Menot dit, Les poures meurent de froid par les rues : toy madame la pompeuse, madame la braguarde, tu as sept ou huict robbes en ton coffre que tu ne portes pas trois fois l'an : & penses-tu que tu ne rendras point conte de ceste vaine superfluité deuant le iugement de Dieu? Ie ne sçay quelle excuse pourra trouuer vne dame, laquelle voyant vn poure nu,

&

& criant pour le froid qu'il endure, cenonobſtant traine deux ou trois aulnes de velours apres elle. Or que de tout temps les femmes ayent aimé à eſtre braues (autrement braguardes) les poëtes le nous declarent aſſez: qui comme ſeruans de preſcheurs en leur endroit, leur remonſtrent tresbien la folie de leurs ſomptuoſitez. Que ſi nous ne ſommes contens des teſmoignages des poëtes, n'en auons-nous pas pluſieurs es hiſtoriens? Ne liſons-nous pas en Tite Liue comment les femmes de Rome (voire les plus nobles, & qu'on tenoit pour les plus femmes de bien) s'eſleuerent contre ceux qui ne leur vouloyent permettre de retourner à leurs pompes, juſques à ſembler eſtre deſeſperees ou enragees? Et meſmement pourquoy auroyent eſté miſes autresfois des loix contre la ſomptuoſité des femmes, ſi dés lors elles n'euſſent eu beſoin de bride pour les retenir, au moins pour taſcher à les retenir? Auſſi y a-il vn mot en Menot qui me fait ſouuenir d'un paſſage de Terence, parlant de la peine que prenoyent les femmes à ſe parer & s'attifer. Car comme Menot dit par vne hyperbole qu'on auroit pluſtoſt nettoyé vne eſtable où il y auroit eu quarante cheuaux, qu'vne femme n'auroit mis toutes ſes eſpingles & tous ſes atours, ainſi auoit dict Terence il y a long temps, *Dum comuntur annus eſt*. Ce meſme preſ-
 cheur

cheur se courrouce fort & souuent contre celles qui s'habilloyent de si bonne grace qu'on les voyoit seulement iusques au ventre. Et voici ses mots en vn passage, Fueillet 25. col. 1. *Habebit magnas manicas, caput dissolutum, pectus discoopertum, vsque ad ventrem, cum pectorali albo, per quod quis clare potest videre.* Lesquels derniers mots me reduisent en memoire ce que dit Horace,

Altera nil obstat Cois tibi: penè videre est
Vt nudam.

Or quelcun me pourra dire, Quant à ceste façon lasciue de s'habiller, i'approuue bien qu'elle soit mise au nombre des meschancetez: mais la somptuosité & magnificence pourquoy en soy meritera elle d'estre mise de ce conte? Ie respon que vrayement en quelques personnes elle n'est point à reprendre: & toutesfois telle somptuosité a tousiours esté condamnee, a-cause que pour vne qui l'entretient à ses despens il y en a cent qui l'entretiennent aux despens de ceux qui n'en peuuent mais, (tesmoins Barelete & Menot) encore que les deniers sortent de la bourse de leurs maris: ou bien aux despens de la foy qu'elles leur ont promise. I'allegue Barelete pour le passage que nous auons desia veu ci-deuant, O vous autres qui estes les femmes de tels,

si

ſi vos habillemens eſtoyent mis ſous vn preſſoir, le ſang des poures en ſortiroit. I'allegue auſſi Menot pour ce paſſage, contenant non ſeulement la meſme ſentence, mais auſſi preſque tous les meſmes mots, Vous meſſieurs & meſdames qui viuez du tout à voſtre plaiſir, portans les robes d'eſcarlate, ie penſe que ſi on les ſerroit bien fort en vn preſſoir, on en verroit ſortir le ſang des poures gens auquel elles ont eſté teinctes. Or eſt-il bien certain que telles façons de parler, qui ſont quaſi prouerbiales, ne doiuent pas eſtre interpretees ſelon que les mots portent, & à la rigueur: mais eſtre priſes comme hyperboles propres pour demonſtrer telle meſchanceté. Toutesfois Barelete ne ſe contentant point d'auoir dict ce que nous venous d'ouir, adiouſte vn exemple d'vne choſe qui aduint à vn vſurier non gueres moins eſmerueillable que ceſte-ci. car il dit qu'il ſortit du ſang du pain qu'il mangeoit. Quant aux autres qui entretiennent la magnificence aux deſpens de la foy qu'elles doiuent & qu'elles ont promiſe à leurs maris, Oliuier Maillard & Menot nous en ſçauront bien que dire: mais ie me contenteray du teſmoignage de Maillard, lequel ayant dict, Mais dites-moy, fait-il beau veoir que la femme d'vn aduocat, auquel ne reſtent pas dix francs de rente apres auoir acheté
ſon

fon office, foit habillee comme vne princeffe? & quelle ait de l'or fur la tefte, au col, en la ceinture, & autre part? Vous dites que voftre eftat porte cela: A tous les diables & voftre eftat & vous auffi. Apres (di-ie) auoir vfé de tel language, adioufte, Vous me direz peut-eftre, Nos maris ne nous donnent pas telles robbes, mais nous les gangnons à la peine de noftre corps. A trente mille diables telle peine. Car voici fes propres mots, *Dicetis fortè, Maritus nofter non dat nobis tales veftes, fed nos lucramur ad pœnam noftri corporis. Ad triginta mille diabolos talis pœna.* Or eft-il affez aisé à entendre quelle eft cefte peine, fans autre explication: & toutesfois fi elle femble auoir befoin de glofe, on la pourra tirer du paffage de Maillard où il crie contre celles qui font macquerelles de leurs filles, & leur font gangner leur mariage à la peine & fueur de leur corps, *faciunt eis lucrari matrimonium fuum ad pœnam & fudorem fui corporis*, Fueil. 35. col. 4.

III. MAIS pour accommoder les tefmoignages que i'ay alleguez, aux poincts que i'ay entrepris de traicter en ce chapitre, il n'y a nulle doute que fi du temps d'Hefiode il y auoit bien peu de foy entre les hommes, voire entre les freres, voire aux enfans enuers leurs pere & mere, moins y en auoit-il du

temps

temps d'Ouide, encore moins en a eu le dernier fiecle: & toutesfois le noftre en ha encore beaucoup moins: & que fi la charité eftoit es fiecles precedens bien refroidie, ell' eft maintenant du tout gelee. Item que fi la iuftice a cloché d'vn pied aux fiecles precedens, elle cloche des deux au noftre: fi elle eftoit borgne au-parauant, ell' eft maintenant aueugle: fi ell' eftoit fourde d'vne oreille, maintenant elle l'eft des deux: (mais i'enten felon le prouerbe qui dit qu'il n'eft pire fourd que celuy qui ne veut point ouir: comme auffi on peut dire qu'il n'eft pire aueugle que celuy qui ne veut point voir) & au lieu qu'elle ne prenoit que des mains, maintenant elle prend des pieds auffi bien que des mains. Item qu'au lieu que les pompes, & les diffolutions en habits, les propos & les geftes lafcifs, & tous autres petis vices qui feruent comme d'auancoureurs aux plus grands, n'alloyent qu'à pied, & le pas feulement, maintenant ils vont en pofte. Et quant à ces plus grands vices, ie di que nous ne deuons point douter qu'ils ne foyent en noftre fiecle comme en leur printemps, au lieu que les precedens n'ont efté qu'en leur yuer: c'eft à dire, qu'ils ne foyent d'autant plus en vigueur maintenant, que la vigueur des arbres & des plantes eft plus grande au printemps qu'en l'yuer. Et que ces chofes foyent vrayes,

vrayes, ie le monſtreray par le menu ci-apres, voire le monſtreray à l'œil.

IV. Or tant s'en faut que nous puiſſions dire noſtre ſiecle auoir plus grande faute de bons aduertiſſemens & enſeignemens, de remonſtrances, d'admonitions, que n'ont eu les precedens, & pour ceſte cauſe eſtre plus meſchant: qu'au contraire ſi nous conſiderons la grace ſpeciale que Dieu luy fait en ceſt endroit, nous ſerons contrains de nous eſmerueiller comment la meſchanceté des hommes d'auiourd'huy eſt auſſi grande que celle de leurs predeceſſeurs. Et qu'ainſi ſoit, y a-il preſcheur en noſtre temps (encore que pluſieurs facent profeſſion de flatter les vices) lequel diſant en plaine chaire ce que dit Oliuier Maillard, au Fueil. 323. col. 2. que les putains doiuent eſtre endurees, n'euſt crainte que les petis enfans luy crachaſſent au viſage? Se trouuera-il homme auiourd'huy qui oſe maintenir ce qu'il dit auoir eſté de ſon temps maintenu par des preſtres, que la femme faiſant mourir ſon fruict en ſon ventre, ne pechoit point mortellement? Et toutesfois, combien que ie confeſſe la reprehenſion des vices auoir touſiours eſté odieuſe, & par conſequent dangereuſe, (comme nous voyons que Menot meſmement ſe plaind que de ſon temps, quand il y auoit des preſcheurs qui vouloyent mener la verité en la chaire auec

eux,

eux, on les menaçoit de les faire cardinaux, ſans aller iuſques à Romme, & leur faire porter le chappeau rouge: ne plus ne moins que S. Iean ayant amené la verité en la cour d'Herode, y laiſſa la teſte) ie ne confeſſeray qu'elle ait eſté iamais ſi dangereuſe à beaucoup pres qu'elle eſt maintenant. Mais encore qu'il ſoit plus grande ſaiſon de flatteurs qu'il ne fut oncq, qui ſont naturellement ennemis mortels de ceux qui reprennent les vices: & iaçoit que le nombre de ceux qui craignent de dire la verité, (ſoit de peur d'en auoir du mal, ſoit de peur d'en perdre le bien qu'ils ont, ou pour le moins de perdre l'eſperance d'en auoir) ſe trouue auſſi grand qu'il a iamais eſté: ſi eſt-ce que les vices ſont mieux deſcouuerts, ſont plus viuement repris tant de bouche que par eſcrit, qu'ils ne ſouloyent eſtre du temps de nos predeceſſeurs. Ce qui eſt pour rengreger de tant plus nos pechez, & nous amener à tant plus grande condemnation, alors qu'il nous en faudra rendre conte.

V. QUANT au dernier poinct que i'ay propoſé au titre de ce chapitre (aſçauoir que Dieu enuoye plus grands chaſtiemens des vices que iamais) pource qu'il ſemble bien meriter d'eſtre traicté à-part (afin d'eſtre deduict au long) ie dirai ſeulement ce mot pour ceſte heure, que celuy

qui n'ha quelque ſentiment de cela, n'eſt ni François, ni Italien, ni Eſpagnol, ni Allemand, mais ſous la face humaine eſt vne vraye beſte.

CHAP. X.

Qu'il eſt vrayſemblable qu'outre les vices repris par les preſcheurs du ſiecle procbain au noſtre, il y en auoit d'autres.

AVANT que venir à faire la comparaiſon de la meſchanceté des ſiecles precedens auec celle du noſtre, ie me ſuis aduiſé qu'il ſeroit bon de voir ſi les preſcheurs, des teſmoignages deſquels ie me ſuis aidé, auroyent rien laiſſé derriere, ou par oubli, ou autrement. Ie di donc que combien que Oliuier Maillard & Menot (qui a eſté apres) ne parlent point ou bien peu des inceſtes, de la ſodomie, & autres vices prodigieux, comme des meurdres commis en la perſonne du pere, ou de la mere, de la femme par le mari, ou du mari par elle: item des enfans, du frere, & autres prochains parens: il ne faut pas douter pourtant que leur ſiecle n'en fuſt deſia infecté : ou (pour mieux dire) il ne faut pas penſer que telle infection, qui a commencé de ſi long temps, euſt alors

alors cessé. Ie di qui a commencé de si long temps, attendu ce que nous lisons es histoires profanes, & encore plus ce que nous lisons en la Bible, prononcé par la bouche du seigneur des seigneurs contre ces vices & autres semblables. Car il ne luy en prenoit pas comme à ce legislateur auquel estant remonstré qu'il n'auoit point mis entre ses loix quelle punition on deuoit faire d'vn qui auroit tué son pere, & toutesfois s'estoit trouué vn qui auoit commis tel cas, Comment (dit-il) eusse-ie parlé de la punition d'vn tel crime, quand ie ne pouuois penser qu'vn homme s'oubliast tant que de le commettre? Il n'en prenoit pas (di-ie) ainsi à ce grand legislateur, qui voit trop mieux les cachettes des cueurs humains que nous ne voyons les faces. Et ne deuons estimer qu'aucun siecle ait esté exempt de tels vices prodigieux, mais bien qu'ils ayent esté tousiours extraordinaires au-pris des autres, & mesmes beaucoup plus rares en aucuns pays, & aussi en vn siecle qu'en l'autre. Or veux-ie bien protester qu'il me desplait fort d'entrer en telle matiere: mais comme celuy qui entreprend d'exalter la prouesse d'Achilles pardessus celle d'Hector, ou d'Aiax, ne doit rien taire des explois heroicques de ces deux, s'il veut rendre Achilles tant plus esmerueillable & digne de grand'-louange: ainsi puisque le but de ce par-

ticulier discours est de monstrer que la meschanceté de nostre siecle est vn parangon à comparaison de celle qui a esté au siecle dernier, (laquelle desia ie presuppose auoir surpassé celle de tous les precedens) il me semble que i'aurois tort si ie deschargeois l'vn de ces deux siecles de quelque portion de vices, pour tant plus charger l'autre, & taschois de sauuer aucunement l'honneur de l'vn, pour tant moins espargner l'honneur de l'autre. Car au reste i'accorde que combienque Dieu ait voulu notamment telles prodigieuses vilanies des hommes estre enregistrees en sa Bible, toutesfois le moins en parler, voire le moins y penser, est le meilleur. Et de faict, quant à la sodomie, ie croirois aiseement que ces prescheurs se guardoyent d'en parler pour ne faire ouuerture à la curiosité des hommes, laquelle est naturellement grande en telles choses. Et d'autant plus meschans sont les prestres, qui en la confession auriculaire, qu'ils appellent, par leurs interrogats esueillent les esprits, & les aduisent de plusieurs vilanies. Quant à moy ie confesseray que pour-ce mesme esguard, lequel ie di que ces prescheurs pourroyent auoir eu, i'ay autresfois eu grand' peine à me persuader que les sodomites, & ceux qui se sont pollus avec les bestes, deussent estre exequutez publiquement & deuant tout le peuple: & n'y a point de doute

qu'on

qu'on ne puiſſe amener pluſieurs grandes conſiderations auſſi bien d'vne part que d'autre: mais ce-pendant ie m'arreſte à ce que ie voy faire és villes bien policees. Au demeurant la raiſon pour laquelle il eſt vrayſemblable que la ſodomie n'eſtoit ſi commune alors que maintenant, c'eſt qu'on ne frequentoit pas tant les pays qui en font meſtier & marchandiſe, que pour le iourd'huy. Et qu'ainſi ſoit, ſi on regarde qui ſont les François qui s'addonnent à telle malheurté, on trouuera que quaſi tous ont eſté en Italie ou en Turquie, ou ſans bouger de France ont frequenté auec ceux de ces pays là, ou pour le moins ont conuerſé auec ceux qui auoyent eſté en leur eſchole. Car combienque nous liſions au XIII liure d'Athenee que de ſon temps les Celtes, nonobſtant qu'ils euſſent plus belles femmes qu'aucuns autres barbares, eſtoyent addonnez à la ſodomie (lequel propos il me ſemble que i'ay leu autre part ſous le nom d'Hermippus) ſi eſt-ce neantmoins que graces à Dieu auparauant qu'on ſceuſt ſi bien parler Italien en France, on n'oyoit quaſi point parler de ceſte vilanie, ainſi que i'ay entendu de pluſieurs vieilles perſonnes. Et de vray ce peché ſeroit plus pardonnable (ſi pardonner ſe pouuoit) aux Italiens qu'aux François: d'autant que les Italiens (entre leſquels pluſieurs

 n'ap-

n'appellent cela qu'vn peccatillo) font plus voifins de la fainčteté de ceux qui non feulement en donnent difpenfe, mais auffi exemple, comme il fera declaré ci-apres. Mais comment qu'il en foit, les mots defquels nous vfons pour exprimer telle mefchanceté, empruntez du langua-ge Italien, feruent de preuue fuffifante que la France tient d'eux ce qu'elle en ha. Il feroit difficile toutesfois de dire particulierement de quelle ville : car en Italie mefmes ce prouerbe court,

Siena fi vanta di quattro cofe,
Di torri & di campane,
Di bardaffe & di puttane.

Ou, Siena di quattro cofe e piena, Di torri &c. Mais le feigneur Pafquin en plufieurs paffages monftre bien que fauf l'honneur de ce prouerbe, Romme doit aller deuant Siene, quant au troifieme poinct: & principalement ou il dit,

Sed Romæ puero (e) non licet effe mihi.

Et de faict, quand ce ne feroit que pour la raifon que ie vien d'alleguer, il fem-ble qu'a bon droict il ne vueille endu-rer

(e) *Sed Roma puero* &c.) Tiré de l'Epigr. *Effe putas* du *Fratres Fraterrimi* de Buchanan, où, foit dit en paffant, l'edition de 1628. lit. *Sed puero Romæ.*

rer que Romme soit frustree de cest honneur.

II. QUANT aux incestes, il est certain qu'il s'en trouuera aussi plus d'exemples d'Italie que d'autres pays, non seulement de nostre temps, mais aussi de ce temps-la qu'ont esté les susdicts prescheurs. Et ce qui rend ceci vraysemblable, est le malheureux prouerbe qui est la vsité touchant les peres qui ont des filles prestes à marier. Mais i'ay pris guarde encores à vne autre chose, c'est qu'il se trouue plus d'incestes commis (soit en vn lieu, soit en l'autre) par grands seigneurs, ou pour le moins par personnes de marque, que par autres. Sur quoy il me souuient de ce que Pontanus raconte de Sigismond Malatesta-seigneur de la Romagniole, qu'il eut vn enfant de sa propre fille. Bien est-il vray que les autres prodigieuses vilanies de cest homme (si homme doit estre appelé) descrites au lieu mesme par celuy que ie vien de nommer, guardent qu'on ne s'esmerueille beaucoup de tel inceste. Car il recite qu'il voulut abuser aussi de son propre fils nommé Robert: & l'eust faict si le fils n'eust tiré la dague sur luy pour eschapper. Aussi que voulant iouir d'vne honneste dame Allemande qui passoit par ses terres pour aller à Romme, quand il veit qu'il n'en pouuoit venir à bout, il luy couppa la gorge, & puis en

iouit. Et que trouuera-on maintenant en Herodote, qui soit ie ne di pas incroyable, mais seulement difficile à croire ? Mais ie suis d'aduis que nous nous arrestions vn peu ici à ouir ce qu'adiouste le dict Pontanus, apres auoir raconté l'inceste de ce mal-heureux: car il met deux exemples fort notables d'vne honnesteté guardee par des bestes, laquelle condamne telle vilanie des hommes. Le premier exemple est d'vne sienne petite chienne qui ne voulut iamais endurer d'estre couuerte par son chien. *Nunquam* (dit-il) *passa est mater à filio se iniri : & quanuis meis à pueris comprehensa teneretur, nihilominus ea mordicus pueros à se reiecit, & in filium illata, illum dentibus male habuit.* Le second exemple est d'vn faict encore plus estrange, asçauoir d'vne iument qui ne se vouloit laisser saillir par son poulain : & toutesfois ayant en la fin esté saillie par luy, estant desguisé tant par vne peau d'autre poil qu'on luy auoit mise sur le dos, que par quelques autres artifices, & apres s'en estant apperceuë, de regret perdit le manger, dont s'ensuyuit la mort peu de iours apres. Ce qu'il dit luy auoir esté conté par vn marquis Italien nommé Iehan Vingtmille, auquel estoyent la iument & le poulain. Voila les deux exemples alleguez par ledict Pontanus, personnage de si grande autorité que ie n'ay point faict de difficulté de les donner au lec-

lecteur tels que ie les tien de luy : combienque ie preueuſſe que pluſieurs les metteroyent au nombre des incroyables. Ce qu'il ſemble bien auoir preueu luy meſme auparauant, & pour ceſte cauſe auoir vſé de ceſte preface quant au premier, *Referam quæ ego ipſe ex aduerſo & vidi & teſtor, & perſancte etiam iuro*: quant au ſecond, auoir dict qui & quel eſtoit celuy apres lequel il parloit. Mais comme les inceſtes ſont choſe extraordinaire entre les hommes, pourquoy ne croyrons-nous que Dieu ait voulu oppoſer à telle vilanie l'honneſteté extraordinaire de quelques beſtes, pour condamner les creatures raiſonnables par les irraiſonnables? Toutesfois ie m'en rapporte à ce qui en eſt: veu meſmement que le prouerbe François ne repute pour bon chien celuy qui guarde ceſte honneſteté. Il y a vne autre ſorte d'inceſte, ſelon l'opinion de ceux qui ont penſé & ceux qui penſent encores auiourd'huy les nonnains eſtre ſacrees. Et y a bien apparence que ſi elles tiennent le lieu que tenoyent anciennement les veſtales (ſelon pluſieurs qui ne les appellent point autrement en Latin que *veſtales*) on doiue auſſi retenir le mot d'inceſte pour exprimer la paillardiſe commiſe auec elles: & que ſi elles ont peu vouer leur virginité à Dieu, ou pluſtoſt à tel ou à tel ſainct: celuy qui la leur oſe, ſoit ſacrilege. Mais i'accorde-

 ray

ray bien l'vn, non pas l'autre. I'accorderay bien, di-ie, que entant que ceste belle deuotion est tiree des payens, pour ce respect le mot aussi d'inceste par lequel ils exprimoyent telle faute commise contre icelle, soit retenu, & qu'en parlant à la façon des payens, on l'appelle inceste. Mais ie n'accorderay pas que celuy qui rauit le pucelage à vne nonnain, soit sacrilege, à parler Chrestiennement. Car il faudroit, si ainsi estoit, qu'vn tel pucelage fust sacré: & pour estre sacré, il faudroit que Dieu ou le sainct auquel on le voue & dedie, eust monstré par forme de stipulation qu'il l'auroit accepté. Or comment acceptera-on d'vne personne ce qu'on sçait qu'elle ne peut pas bailler? Quelle raison y a-il de presenter ce sur quoy on n'ha aucun droict? Si donc de Dieu seul vient le don de continence, comment pouuons-nous donner à luy ou à autre nostre virginité pour toute nostre vie, laquelle est fondee sur ce don de continence: sinonque premierement nous en eussions lettres? Pour conclusion donc, celuy qui congnoissant vn tel vœu de virginité n'estre qu'abus, & pourtant madame la nonnain n'estre non plus sacree qu'vne autre, luy oste son pucelage, il est certain qu'il ne commet ni sacrilege, ni inceste: mais celuy qui se persuade le contraire, il n'y a nulle doute qu'il ne commette
l'vn

l'vn & l'autre, quant à ſa conſcience: ainſi que Denys le tyran en ce qu'il pilloit ceux que ſa religion luy commandoit de tenir pour dieux, eſtoit ſacrilege: au lieu qu'vn autre qui ſuyuant ſa religion les euſt recongnus pour idoles, n'euſt eſté que ſimple larron. Bien eſt-il vray que depuis que la nonnain a perdu vne fois ſa virginité, pource que de ſacree (ſelon ſa religion) elle eſt rendue profane, ce qui ſe fait apres auec elle, n'eſt ni inceſte ni ſacrilege, ni au reguard des vns, ni au reguard des autres. Il y a vne autre difficulté, aſçauoir-mon ſi le moine depucelant la nonnain, le ſacré la ſacree, doit eſtre accuſé de ces crimes. Mais ie remets ceſte queſtion au premier concile, & adiouſte ce mot ſeulement, que quant à eux, ils ſemblent par le peu de ſcrupule qu'ils en font, n'eſtre de ceſte opinion. Auſſi n'en ont eſté (ce ſemble) ceux qui parcideuant ſouloyent loger les nonnains pres des moines, afin que (comme parlent les bons compagnons) les granges fuſſent pres des batteurs. Et qnoy qu'il en ſoit, que les monaſteres des nonnains ayent commencé deſia du temps des preſcheurs ſuſdicts à eſtre des bordeaux, il appert aſſez par ce que nous auons tantoſt ouy de Pontanus.

III. QUANT au peché contre nature (duquel ie parle ſelon la proteſtation

faicte parcideuant) outre ce qui en a esté touché ci-dessus, nous en lisons aussi des exemples de ce temps-la: & mesmement ledict Pontanus raconte d'vn Breton qui eut la compagnie d'vne asnesse, pendant que le roy de France Charles huitieme tenoit Naples.

IV. Il est aussi assez aisé de trouuer des exemples de meurdres commis de ce temps-là en la personne de la femme par le mari, ou du mari par elle: item du frere, & autres prochains parens. Aussi s'en trouueront en la personne des pere ou mere par les enfans, & reciproquement: mais beaucoup moins que des autres. Quant aux meurdres du mari à la femme, ou de la femme au mari, la plus grand' part procede du despit (ou plustost fureur ou rage) qu'apporte la ruption du lien nuptial. Car comme les histoires du siecle prochain au nostre (aussi bien que celles des siecles precedens,) font mention de plusieurs qui ont faict sur le champ la vengeance de leurs femmes qui leur auoyent rompu la foy, ainsi font mention de quelque femmes qui se sont vengees de leurs maris par poison, pour la mesme occasion. Mais aucunes aussi se sont vengees par autres moyens: comme nous lisons en Baptiste Fulgose d'vne d'aupres de Narbonne qui couppa la nuict à son mari les parties par lesquelles il auoit faict le tort au lien de maria-

mariage. Toutesfois l'occasion des meurdres se trouue estre venue pareillement quelquesfois tant d'vne part que d'autre, du desir qu'on auoit de iouir de ses amours illicites en plus grande liberté. Quant aux meurdres de frere à frere, on trouue qu'ordinairement ils sont aduenus pour ne pouuoir s'accorder qui demeureroit seigneur, tellement qu'il falloit que la pointe de l'espee les appointast: dequoy nous auons des exemples fort anciens es deux freres Thebains Eteocles & Polynices, en Remus & Romulus, en Artaxerxes & Cyrus: & au siecle prochain voisin (qui est celui auec lequel ie fay comparaison du nostre) à Tunis en Afrique il y eut tel debat entre les freres pour le royaume, que non seulement eux s'entretuerent sur ceste querelle, mais aussi leurs enfans, comme Pontanus le raconte. Mais il se trouue beaucoup plus d'exemples de ceux qui ont tué leurs freres pour telles occasions, ou par trahison, ou autrement, ayans auantage sur eux: & principalement en Italie, comme Volaterran recite qu'Antoine Cansignore tua son frere Barthelemi, pour iouir tout seul de la seigneurie de Verone, laquelle le pere auoit par testament laissee à tous deux: item qu'vn nommé Pinus Ordelaphus tua pour pareille occasion son frere nommé François, & bannit ses enfans: item que François & Louys fils de

de Guido Gonzague duc de Mantoue tuerent Vgolin leur frere, (au lieu de luy faire bonne chere au ſoupper auquel ils l'auoyent conuié) pource que le pere l'auoit laiſſé ſeul heritier de la duché. Nous liſons auſſi d'vn Perin Fregoſe duc de Gennes, qui tua ſon frere nommé Nicolas, pour le ſouſpeçon qu'il auoit qu'il ſe voulſiſt faire duc. Pareillement Louys Marie fit mourir le fils de ſon frere Galeace pour iouir plus paiſiblement de la duché de Milan.

V. QUANT aux meurdres commis en la perſonne du pere ou de la mere (qui ſont proprement appelez parricides, combien que ſouuent la ſignification de ce mot s'eſtende plus auant) nous trouuons par les hiſtoires anciennes qu'ils eſtoyent plus ordinaires aux rois, aux princes, & grands ſeigneurs, qu'aux hommes de baſſe condition. Ce que nous voyons auoir continué encores en leur poſterité. car Frederic empereur troiſieme de ce nom, fut tué par vn ſien fils nommé Manfred (baſtard ſelon aucuns) au moins ce fut luy qui pourſuyuit & ſollicita ſecrettement ce meurdre. Item vn nommé Friſque fit mourir ſon pere duc de Ferrare, pour eſtre duc, comme auſſi il fut, mais non guere long temps: car ſon peuple bien-toſt apres, executant la iuſte vengeance de Dieu, luy couppa la gorge. Or ne deuons-nous dou-

douter que le fiecle prochain au noftre n'ait eu fa part de telles mefchancetez: encore que ie ne produife point d'exemples, pour la hafte que i'ay de fortir de tels propos, qui deuroyent non feulement faire mal aux oreilles des Chreftiens, mais leur faire dreffer les cheueux en la tefte. Que di-ie, des Chreftiens? i'adioufteray des payens auffi, voire des plus barbares d'entr'eux.

CHAP. .XI.

Que le desbordement incroyable de noftre fiecle nous rend vrayfemblable & croyable tout ce que nous auons dict de la mefchanceté du fiecle prochain.

COMBIEN QUE nous ayons ouy merueilles des diffolutions & enormitez en toutes fortes de vices, lefquelles fe trouuent auoir efté pratiquees au fiecle dernier & prochain voifin du noftre: fi toutesfois nous voulons ouurir les yeux & les oreilles, nous orrons & verrons (que pleuft à Dieu qu'ainfi ne fuft) chofes qui non feulement nous feront aiféement adioufter foy à tout ce qui a efté dict, mais confeffer que le mal paffé, à comparaifon du pre-

present, n'estoit encore que sucre, comme on parle en commun prouerbe. Or ai-ie parcideuant rendu vne raison generale, pour laquelle la meschanceté des hommes s'estoit tousiours augmentee & s'augmenteroit de siecle en siecle: mais il semble qu'on en pourroit encore rendre vne autre particuliere touchant le nostre. Car outre ce qu'auons ensuyui la diligence de nos predecesseurs tant à guarder songueusement les vices dont nous estions demourez heritiers, qu'à en acquerir de nouueaux par nostre industrie, nous en auons aussi multiplié le nombre par le moyen des commerces & traffiques de pays à pays, beaucoup plus ordinaires que du temps de nos predecesseurs: ausquels cent lieues sembloyent aller plus loing qu'à nous cinq cents, & pour cent personnes qui estoyent curieuses de sçauoir quel il faisoit es pays estranges, auiourd'huy s'en trouuera cinq cens, voire mille, ausquels telle curiosité fait quitter pour vn long temps le pays, les parens, les amis. Et quel fruict rapporte-lon de tel promenement? au moins, rapporte la plus part? Horace a dict il y a long temps,

Cælum non animum mutant qui trans mare currunt.

C'est à dire,

Passer la mer, & bien loing voyager,
Fait

Fait changer d'air, non pas de meurs
changer.

Mais il faut entendre que ceux qui passent la mer, ne changent pas de mal en bien, quant à leur naturel, c'est à dire, qu'ils ne s'amendent pas. Car quant au changement de mal en pis, nous n'en deuons ni pouuons douter. Et dont vient ceci? Il vient de ce que nostre naturel de soy tire les vices comme l'ambre le festu, & l'aimant le fer. Ce qui fait aussi, comme le prouerbe dit que mauuaise herbe croist tousiours, ainsi la meschanceté croistre iournellement en nous, sans que nous y pensions, & non pas la vertu. A quoy semble auoir reguardé le poete ancien Hesiode, quand il à dict que dame Meschanceté estoit aisee à trouuer aux hommes, d'autant qu'elle demeuroit bien pres d'eux: au contraire que dame Vertu faisoit sa demeurance bien loing d'eux, & qu'on ne pouuoit venir à elle sans bien suer: d'autant que le chemin n'estoit pas seulement long, mais roide & raboteux. Mais pour retourner à ce changement de mal en pis, n'en auons-nous-pas tous les iours l'experience deuant nos yeux en la plus part de ces grands voyageurs? Car que dirons-nous des Romipetes entr'autres? Le prouerbe ancien (aumoins qui n'est point moderne) en a desia prononcé,

Ia-

Iamais ni cheual ni homme
N'amenda d'aller à Romme.

Mais ce qui eſt dict de Romme, ſe peut bien eſtendre maintenant plus auant: quand nous voyons que des vingt les dixneuf retournans en leurs maiſons, (& principalement s'ils ſont ieunes hommes) de quelque coſté qu'ils viennent, ſemblent auoir frequenté quelques eſcholes de diables & non pas d'anges. Bien eſt-il vray que s'il eſt queſtion de parler d'vne eſchole en laquelle vn Abel pourroit apprendre à deuenir vn Cain, que comme entre tous les pays l'Italie emporte auiourd'huy le pris, auſſi Romme l'emporte pardeſſus toutes les autres villes d'Italie. Et toutesfois c'eſt auiourd'huy plus grand honneur d'auoir eſté en telle eſchole, que ce n'eſtoit anciennement d'auoir eſté en celle d'Athenes, remplie de tant & de ſi grands philoſophes. Voire tant plus vn François ſera Romanizé, ou Italianizé, tant pluſtoſt il ſera auancé par les grands ſeigneurs, comme ayant tresbien eſtudié, & pour ceſte raiſon eſtans homme de ſeruice, par le moyen de ceſte meſlinge de deux naturels : comme ſi vn François de ſoy-meſme ne pouuoit eſtre aſſez meſchant pour eſtre employé en leurs bonnes affaires.

II. Nous pouuons (ce ſemble) alleguer

guer encores vne raiſon peremptoire, pour laquelle il eſt force que les hommes de ce ſiecle ſoyent plus meſchans que leurs predeceſſeurs: c'eſt qu'ils commencent beaucoup de meilleure heure à faire leur apprentiſſage de meſchanceté. Et dont vient ceci ? Il vient de ce que les ieunes hommes ſont emancipez deuant l'aage, & que iamais on ne guarda moins ceſte regle de Iuuenal, *Maxima debetur puero reuerentia ſi quid Turpe paras.* Et meſmes par tout auiourd'huy les vieilles gens ſe plaignent qu'ils oyent proferer des blaſphemes à ceux qui à grand peine ſçauent encore parler, leſquels ils n'auoyent accouſtumé d'ouir de ceux qui auoyent paſſé trente ans : tellement qu'on ne ſe doit pas auiourd'huy esbahir ſeulement d'ouir renier Dieu à perſonnes de toute qualité (ſelon le prouerbe, Appartient-il à vn vilain de renier Dieu?) mais encore plus de l'ouir renier & blaſphemer à perſonnes de tout aage. Bien eſt-il vray que nos vieillards s'eſmerueillent auſſi d'vne autre choſe, c'eſt de voir ceux qui ne ſont guere plus qu'enfans, eſtre deſia mis à l'eſtude, & y auoir ia quelque commencement. En quoy ils nous iugent plus heureux qu'ils n'ont eſté : d'autant qu'il ne s'en faut guere qu'on ne ſorte auiourdhuy de l'eſchole à l'aage qu'on y ſouloit entrer de leur temps : & leur ſemble que Dieu donne plus grand

esprit à la ieunesse d'aujourd'huy qu'il ne donnoit alors qu'ils estoyent ieunes Mais si tout est consideré de pres, on trouuera que ce qui deuoit seruir d'vn grand auantage, tourne à grand desauantage à la plus part des ieunes hommes. Car ie confesse bien que les enfans peuuent auiourd'huy (comme on voit par experience) plus comprendre en l'aage de six ou sept ans que ceux d'alors ne pouuoyent à l'aage de neuf ou dix: (non toutesfois par le moyen d'vn plus grand esprit, mais de meilleure & plus aisee traditiue) & par consequent qu'ils sont plus avancez es lettres en vn an que les autres n'estoyent en deux : mais la pitié est auiourd'huy à l'endroit de plusieurs, que trois iours apres estre sortis de l'escole, ils auroyent besoin de retourner dont ils sont partis: de sorte que comme ils sont plus heureux que leurs predecesseurs à tost apprendre, aussi sont-ils plus malheureux à oublier aussi tost: pourtant qu'ils laissent l'estude auant qu'auoir la memoire ferme, accompagnee de quelque iugement.

III. Or y-a il bien pis: c'est que plusieurs (qui est vne grande derision des lettres) ne mettent leurs enfans à l'estude pour estudier, mais seulement pour leur esueiller l'esprit sous ce pretexte, & pour les rendre plus fins & affettez, par le moyen de la compagnie (pour ce que les

les ieunes gens semblent comme s'entraguiser l'esprit) bref pour les mettre vn peu aux champs, comme on dit par maniere de prouerbe, & leur donner la premiere trempe de meschanceté, que les vns couurent du nom de gaillardise, les autres du titre de gentillesse, ou galanterie, ou ioyeuseté, ou bon esprit, ou honnesteté. Et qu'ainsi soit, nous voyons plusieurs estre mis à l'estude en attendant qu'on les face pages : auquel lieu on sçait bien qu'ils perdroyent tout le sçauoir qu'ils pourroyent auoir, s'ils s'estoyent aucunement rompus la teste apres les lettres: mais ils n'ont guarde d'y perdre ceste premiere trempe, ains y prennent la deuxieme & troisieme. Aucuns aussi sont mis pour apprendre trois ou quatre mots de Latin, en attendant qu'ils soyent grandelets pour faire le voyage d'Italie, afin que la on acheue de les leurrer, ou (comme dit le prouerbe) qu'on acheue de les peindre. Il y en a aussi, à dire la verité, qui ne les enuoyent pas en Italie pour apprendre seulement les gentillesses & galanteries particulieres au pays, mais en esperance que quand ils seront las de visiter les courtisanes, ils visiteront Bartole. Ie pense bien toutesfois que le personnage qui escriuant à son fils demourant à Padouë, mit en la superscription de la lettre, de peur de mentir, *Studenti Patauii, aut studendi causa misso*, se dou-

 toit

toit assez de tel mesnage, mais il n'en estoit pas fort content. Quoy qu'il en soit, il ne se faut esmerueiller si des huict les six estans de retour ne se souuiennent d'autres loix que de celles qui commencent par La signora Lucretia, ou La signora Angela, ou La signora Camilla, ou autre de mesme style. Or sçay-ie bien que desia du temps de nos predecesseurs, (tesmoin Menot) sans sortir hors de France, on laissoit Bartole crier en sa chaire, pour aller apprendre à danser, & pour aller mugueter les dames. Mais outre ce qu'il y a danger euident d'apprendre en Italie autres choses encore bien pires (comme tous les iours nous en auons les exemples deuant nos yeux) il y a ce mal, qu'estans là, non seulement ils sont moins retenus de la crainte de Dieu, mais aussi de crainte d'estre repris par ceux qui ont puissance sur eux, d'autant qu'ils s'en voyent estre tant eslongnez. Et à ce propos me souuient de ce qui aduint il y a enuiron treze ans, pendant qu'Odet de Selue estoit ambassadeur pour le roy à Venise : c'est qu'vn ieune homme aagé de quatorze à quinze ans, fils d'vn qui estoit lors conseillier au parlement de Paris, estant enuoyé en Italie sous la conduite d'vn pedagogue qu'il auoit eu ia par quelques annees, au lieu qu'au partir de la maison paternelle il n'y auoit rien si simple, si doux, si docile que luy, apres

auoir

auoir demouré quelques iours à Venife & quelques iours à Padouë, changea tellement d'humeur qu'il fut force à ce pedagogue, qui luy fouloit tenir la bride courte, non feulement de la luy lafcher, mais de la luy aualer du tout fur le col, & puis fe fauuer. Bref, pour clorre ce propos, il eft certain que foit pour les raifons que i'ay alleguees, foit pour autres, tant y a que la mefchanceté de noftre fiecle furmonte de beaucoup celle des precedents: voire que mefmement depuis enuiron vingtcinq ans ell'a pris tel accroiffement que ce qu'on euft eu horreur de dire, voire feulement de penfer, on n'a point maintenant honte de le faire. Et au reguard des vices defquels nos predeceffeurs eftoyent ia entachez, il y a telle difference entre leur desbordement & le noftre, qu'il y a entre celles qui fe desplaifent quand il leur eft aduenu de s'oublier, & celles qui en font gloire & vertu, voire le font à huis ouuert & à tous venans. Car que faut il dire d'vn fiecle auquel les ieunes princes ont leurs precepteurs de blafphemes (*e*), & d'autres chofes que la honte me guarde de proferer

(*e*) & encore Ch. 14. pag. 96. *Précepteurs de Blafphémes.*) Ceci regarde le Roi Charles IX. & le Maréchal de Raiz Albert de Gondi, qui avoit été fon Gouverneur. Voiez les Notes fur le ch. 8. du 2. Liv. de la Conf. de Sanci.

M 3

rer? Voici ce que nous pouuons dire en general: dequoy toutesfois ie ne me contenteray, ains viendray iufques aux particularitez.

IV. MAIS quel fruict apportera tel difcours? me dira quelcun. Plus grand qu'il ne femble, fi nous y confiderons ce que nous y deuons confiderer: afçauoir que ce n'eft pas fans caufe que nous fentons la main de Dieu plus rude fur nous que iamais (comme auffi il fera declaré ci-apres en vn chapitre a part: afin qu'au milieu de fes iuftes iugemens, remarquans fa grande mifericorde, foyons tant plus incitez à repentance: d'autant que nous congnoiftrons par ce difcours (fi nous ne nous voulons point flatter) que pour vn coup qu'il nous donne nous en meritons cent, & au lieu que nous ne fommes frappez que de baftons, nous fommes dignes d'eftre froiffez de barres de fer. Et puis il nous faut toufiours reuenir là, que ce n'eft pas fans caufe que Dieu a voulu tant de forfaits enormes eftre enregiftrez mefmement en fes fainctes lettres. Car qui nous fait congnoiftre premierement la peruerfité & corruption de noftre nature, fecondement les rufes de Satan, & comment il eft noftre ennemi mortel, nous dreffant embufches par tout, & nous guettant à tous paffages, finon tels accidens de ceux que nous voyons eftre finalement tombez en fes laqs?

laqs? Et qui nous fait sentir quel besoin nous auons d'aide, sinon tels dangers desquels nous nous voyons estre enuironnez? Ne sont-ce pas aussi tels dangers qui nous apprennent à nous tenir sur nos guardes? Or sçauons-nous que toute nostre aide ne vient que d'enhaut, & qu'il n'y a nul bien guardé que celuy que Dieu guarde: ainsi autant de recits que nous oyons faire de ceux qui ont commis des crimes si execrables, nous doiuent estre autant d'aduertissemens pour nous recommander de plus en plus à luy, & le prier tant plus ardemment qu'il luy plaise ne nous laisser en nostre naturel, comme s'il nous mettoit la bride sur le col: ains nous la tenir roide: & nous auoir tousiours en sa sauuegarde & protection, ainsi que nous voyons les petits enfans, tant plus ils ont peur, tant plus auant se cacher au giron de leurs meres. Car comme toutes & quantes fois que nous voyons vn homme qui ha quelque imperfection en son corps, soit grande ou petite, aduenue par tel ou tel accident, nous sommes contrains de remercier Dieu, qui nous en a preseruez iusques à l'heure presente, en confessant que nous sommes subiects à pareils dangers: ne nous est-il pas force semblablement, quand nous voyons vn homme s'estre oublié en vne sorte ou autre, de rendre graces à Dieu de ce que par son bon plaisir il nous a

guarentis iusques à l'heure de tel inconuenient? & ce-pendant recognoiſtre & confeſſer que nous ſommes du meſme bois, & que quant à eſtre exemts de tel danger, nous n'en auons point de lettre, ſinon qu'autant qu'il nous fera la grace de marcher ſous ſa crainte, & qu'il ne permettra que ceſt ennemi mortel ait tel auantage ſur nous? Or ſi le diſcours que nous auons entrepris nous monſtre euidemment & par les effects que ceſt ennemi s'eſt renforcé de noſtre temps, ne nous ſert-il pas par meſme moyen d'vne belle remonſtrance à ce que nous facions mieux le guet, & nous armions tant mieux des armes que l'Eſcriture nous enſeigne? Auſſi voyons-nous que de tout temps & en toutes ſortes de religion les crimes ont eſté punis publiquement. Mais au lieu que les payens en ce faiſant n'ont eu eſguard qu'a vne choſe, aſçauoir de faire punition exemplaire des malfaicteurs (c'eſt à dire, d'en faire telle punition qui ſeruiſt d'exemple pour l'aduenir de craindre la rigueur de iuſtice) il eſt certain que les Chreſtiens ont reguardé plus auant, & ont eu conſideration des choſes ſuſdictes. Il eſt bien vray que leur intention a eſté de faire que ceux qui ne pourroyent eſtre retenus par la crainte de Dieu, le fuſſent par la crainte des hommes, c'eſt à dire par la crainte de l'execution de la iuſtice, & des tourmens con-

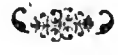
conuenables à la grandeur des forfaicts. Car nous sçauons que les payens ont dict il y a long temps,

Oderunt peccare boni virtutis amore,
Oderunt peccare mali formidine pœnæ.

C'est a dire,

Le bon craind de pecher pour l'amour de vertu,
Le meschant, de pecher, de peur d'estre batu.

A quoy aussi s'accordent les Chrestiens: sinon qu'ils vsent d'autre façon de parler, disans que la cause pour laquelle les bons ne s'addonnent point à pecher, c'est la crainte de Dieu qu'ils ont deuant les yeux: qui est vne crainte procedante d'amour, & vrayement filiale, non point seruile: comme le bon enfant craind son pere, c'est à dire, il a peur de l'offenser pour l'amour qu'il luy porte. Mais pour retourner à nostre propos, il y a encores vn autre proufit qu'on pourra tirer de ce discours, c'est qu'en quelques endroits il seruira d'aduertissement pour se donner guarde de plusieurs cautelles, finesses & tromperies.



CHAP. XII.

De combien la paillardise est plus grande auiourd'huy qu'elle n'a esté.

DONQVES, pour commencer par ou i'ay commencé ci-dessus, (sans toutesfois m'astreindre de guarder ci-apres le mesme ordre) nous voyons les grandes exclamations que fait Menot contre les paillardises d'alors: mais s'il estoit maintenant, ni sa bouche & gorge, ni celles de tous ses compagnons ne suffiroyent à crier apres. Car depuis qu'il a esté diuulgué par tout que le lieu ou la saincteté Papale faisoit sa residence, estoit le siege presidial des putains (ie voulois dire courtisanes) de tous pays, tel qui auparauant entretenoit vne putain auec quelque remors de conscience, a pensé qu'il feroit œuures meritoires s'il en entretenoit vne: & s'il en entretenoit plusieurs, qu'il viendroit iusques aux œuures de supererogation: tellement que plusieurs ont commencé depuis a en entretenir des harats, comme de cheuaux. Bref, comment depuis ce temps la chacun s'est plongé estrangement en paillardise,

dise, les nouuelles & estranges punitions que Dieu en a enuoyees, en peuuent faire foy. Car il est certain que comme les medecins vsent de nouueaux & plus violens remedes quand ils voyent le mal deuenir incurable, ainsi Dieu a enuoyé ces bonnes dames, la Verole & la Pelade, & toutes leurs compagnes, au siecle qui estoit le plus incurablement desbordé, pour executer sa iustice. Mais ceci a descouuert encore mieux l'outrepasse de la meschanceté de nostre siecle: car ainsi que les meschans enfans s'endurcissent aux verges, on s'est si bien endurci contre ces maladies, qu'on tenoit n'a-guere pour prodigieuses, qu'il semble que de bestes sauuages on en ait faict des priuees: tellement qu'au lieu de les craindre, on les va ordinairement cercher & deffier iusques en leurs tanieres: combienque tous les iours, voire, à toutes heures, on voye que les plus braues & les plus dispos sont ceux qu'elles font plustost tumber par pieces: de sorte que maint capitaine qui aura esté vn Roland en plusieurs batailles, en la fin rend les derniers abbois entre leurs pattes, apres les auoir longuement combatues par plusieurs medicamens. Nonobstant (di-ie) toutes ces choses, en maintes compagnies celuy n'est pas reputé vaillant champion qui n'a faict cinq ou six voyages en Suerie, voire tant qu'il

qu'il ſe ſoit mis au danger d'y demeurer. Et pour concluſion, on eſt ſi endurci aux coups maintenant, & ſi abbruti apres ſon plaiſir, qu'on ne craind aucunement la verole du temps paſſé, ains ſeulement vne quinte eſſence de verole, qu'on dit eſtre ſuruenue depuis peu de temps. De faict i'ay bonne memoire de m'eſtre troué à Padouë en vne leçon de Michaele Faloppio (*f*), en laquelle il promettoit à ſes eſcholiers de leur apprendre le lendemain le moyen comment ils pourroyent paillarder tout leur ſaoul ſans aucune crainte de madame la Verole, ni de tous ſes appennages.

II. MAIS venons vn peu faire comparaiſon de noſtre ſiecle à celuy qui eſt prochainement paſſé. Premierement donques il eſt certain qu'alors on n'oyoit guere parler que de ſimples paillardiſes & de ſimples adulteres, c'eſt à dire qui n'emportoyent point d'inceſte : & qu'on ne faiſoit point moins de conſcience de violer vne nonnain (*g*) que les payens fai-

(*f*) *Michaele Faloppio.*) H. Etienne, qui écrivoit ceci de mémoire, a mal mis le prénom de ce Medicin. M. de Thou le nomme *Gabriel*, & Falopius lui même ne s'eſt pas nommé autrement dans tous ſes Ouvrages, qui ſont en grand nombre, on a de lui entre autres un Traité *de Morbo Gallico*, imprimé à *Veniſe*, *in* 8. en 1565.

(*g*) *De Violer une Nonnain* &c.) Ou H. Etienne n'y penſe pas, ou il n'avoit pas lû la XV. ni la XXI.

faisoyent de violer vne vestale, mettans pareille difference entre la violation d'vne vestale & d'vne autre, qu'entre le simple larrecin & le sacrilege: maintenant ceux-mesmes qui ont encore les nonnains en telle estime que les payens auoyent leurs vestales, & pensent commettre inceste, ne laissent pas toutesfois de faire des monasteres de nonnains des bordeaux ordinaires. Quant à l'autre sorte d'inceste que la superstition n'a point faict tenir pour inceste, mais la loy de Dieu a expresseement condamné, ne voit-on pas comme il est commun ? n'y a il pas vn prouerbe Italien par lequel on ne se fait que rire de l'inceste du pere auec la fille preste à marier? Or des exemples d'incestes nous en verrons ci-apres quand nous parlerons des gens d'eglise. I'adiousteray seulement ce mot à ces exemples là, que de nostre temps aucuns sont tombez en des incestes quasi incroyables: comme nous lisons es narrations de la roine de Nauarre, d'vn auquel, par le moyen d'vn inceste commis auec sa mere (auec laquelle il coucha pensant coucher auec la damoiselle d'icelle) vne mesme personne fut puis apres sa femme, sa seur, sa

XXI. des Cent Nouv. Nouvelles, imprimées comme on fait, dez l'année 1505. ni le 2. des *Ragionamenti* de P. Arétin.

sa fille : & ainsi d'vn simple inceste retomba en deux autres, sans toutesfois en rien sçauoir non plus qu'il auoit sceu du premier : lequel aduint par la faute de la mere presumant trop de sa constance. Car pour ce qu'elle ne vouloit croire ce que sa damoiselle luy disoit, asçauoir qu'elle estoit solicitee par le fils d'elle de son deshonneur, elle mesme pour en sçauoir la verité, se mit à l'heure assignee en la place de sa damoiselle : mais, au lieu d'empescher par ce moyen vn petit mal, selon sa deliberation, elle tint si bien la place d'icelle sans se donner à congnoistre, qu'elle fut cause de faire tomber son fils en vn si horrible & detestable crime : lequel aussi depuis espousa (sans en rien sçauoir) celle qui estoit procree de tel inceste. Mais sans venir iusques à tels incestes aduenus par ignorance, on oit tous les iours parler d'autres qui ne sont guere moins execrables, commis volontairement, non seulement par les ecclesiastiques (comme il sera dict ci-apres) mais aussi par les seculiers : voire se trouuent des grandes familles & honorables au demeurant, pollues vniuersellement de mariages incestueux. Que dirons-nous aussi de ceux de nostre temps qui pour surmonter leurs predecesseurs en toute vilanie, sont venus iusques à tenir eschole de paillardise, & à faire imprimer

(voi-

(voire à Romme) des figures (*b*) pour en monſtrer la leçon? Si les payens meſmes auoyent en horreur & execration ceſte vilaine Elephantis pour telles figures, que doit-on dire de noſtre ſiecle, auquel ſe ſont trouuez des hommes ſoy diſans Chreſtiens prendre plaiſir à telle choſe?

III. QUANT à celles qui vendoyent alors leurs filles, qu'eſtoit-ce à comparaiſon de celles qui auiourdhuy ſe vendent auec leurs filles? Que dirons-nous auſſi de tant de maris qui preſtent, ou engagent, ou vendent leurs femmes à beaux deniers contant? Il eſt certain que les poures femmes ſont fort à plaindre: mais aucunes s'en ſçauent bien venger. Comme fit celle que ſon mari auoit preſtee à vn ieune Cardinal eſtant au concile de Trente: car combienque auparauant elle s'eſtoit faicte beaucoup prier de faire plaiſir à ce ieune prelat, diſant qu'elle auoit remors de conſcience de luy faire part de ce qui appartenoit de droict à ſon mari

(*b*) *Des figures* &c.) Ce ſont celles de l'Arétin, comme on les appelle, quoi que pourtant il ne ſoit Auteur que des Sonnets qui ſont au bas de chacune. Elles ſont de Jules Romain peintre, qui les fit graver au nombre de XVI. par Marc Antoine fameux graveur, & imprimer à Rome environ l'année 1525. Voiez Bayle, Lettr. K. de ſon Art. de *Pierre Arétin*.

ri ſeulement: en la fin apres eſtre perſuadee, ſe trouua tant conſolee de la premiere viſitation dudict prelat, qu'elle meſme porta le lendemain matin à ſon mari l'argent qui luy auoit eſté promis: & luy dit, Voila l'argent qui vous auoit eſté promis pour le preſt de ma perſonne: mais tenez-vous pour aſſeuré que c'eſt pour la vendition pure & ſimple: & pouuez bien des maintenant faire prouiſion d'autre femme. Car au lieu que vous n'auez voulu que me preſter, i'aime mieux tout d'vn train eſtre vendue, a-fin de ne changer ſi ſouuent. Et ainſi fut fait. Or comme i'ay dict qu'il y auoit quelques femmes à plaindre en ceſt endroict, auſſi d'autre part eſt-ce grand' pitié de quelques maris qui portent les cornes à leur grand regret, & toutesfois ne s'en oſent plaindre à ceux qui ont puiſſance d'y mettre ordre. Car la plus part de ceux qui ont ſi bien pourſuyui leurs femmes en la Cour de parlement qu'elles ont eſté conuaincues d'adultere, qu'ont ils gangné ſinon de la mocquerie? voire iuſques aux petits enfans, qui diſoyent que tels & tels s'eſtoyent faicts declarer coquus par arreſt de la Cour de parlement. Il eſt vray que i'ay ſouuenance d'vn homme de qualité, qui à longue & inſtante pourſuite obtint de ladicte Cour ſeparation: mais ſa femme adultere eut encore mieux ce qu'elle demandoit. car elle fut miſe en
vn

vn monaftere, auquel pour punition elle auoit moyen de iouer de fon meftier beaucoup plus à fon aife. I'ay auffi entendu qu'il fut refpondu, il y a enuiron fept ans, à quelcun fe plaignant en particulier du tort que luy faifoit fa femme, Comment, monfieur, voulez-vous auoir plus de priuilege qu'vn tel grand feigneur, fi vaillant perfonnage, qui fçait que fa femme le fait coquu auffi bien quand il eft en Cour auec elle, comme quand il en eft bien loin, (*i*) & toutesfois n'en ofe dire mot pour fon honneur? Voila comment la grande accouftumance au vice a en la fin ofté tellement le fentiment d'honnefteté à plufieurs de noftre temps, qu'ils ne fe font que rire de ce que leurs predeceffeurs prenoyent à cueur plus que chofe du monde. Ie di leurs predeceffeurs, comprenant auffi bien les payens que les autres. Car nous voyons auec quelle rigueur les Grecs & les Rommains puniffoyent l'adultere, enfuyuans en cela la loy diuine. Mais pour n'aller fi loin, nous congnoiffons par ce qui aduint à la femme d'vn fenechal (*k*) de Normandie, du

(*i*) *Comme quand il en eft bien loin* &c.) Ceci pourroit bien regarder François de Lorraine, Duc de Guife. Voiez les Notes fur le Catholicon d'Efp. au mot *Adultérin.*

(*k*) *A la Femme d'un Sénefchal* &c.) Le 13. Juin 1476. Voiez la Chronique Scandal. & Voiez auffi Bayle Dict. Crit. 3. édit. fous la lettre I. de la page 656.

du temps du roy Loys onzieme, si alors on ne faisoit qu'vne risee du peché d'adultere, comme auiourd'huy. Car ceste dame estant par son mari surprise en adultere auec vn sien maistre d'hostel, fut premierement tesmoin de la iustice executee par ledict mari en la personne d'iceluy, & apres (non-obstant les enfans communs, qu'elle tenoit embrassez) passa semblablement par le trenchant de l'espee: sans que ledict roy en fist iamais aucune poursuite, combien qu'elle fust de grand lieu, & mesme sa parente, selon aucuns. Ne trouueroit-on pas maintenant vn tel acte fort estrange? Il n'y a point de doute: mais le changement en est cause. Car on est venu iusque là, de composer des chansons propres pour encourager les plus couardes ou moins hardies à rompre la foy à leurs maris: du nombre desquelles est celle qui commence,

Ne voit-on pas les hommes
Faire vertu d'aimer?
Et sottes que nous sommes,
Nous le voulons blasmer.
Ce qui leur est louable,
Nous tourne à deshonneur,
Et faute inexcusable.
O dure loy d'honneur.
Pourquoy nature sage &c.

Or

Or fut faicte ceste chanson (qui fut fort promenee en la Cour) sur vn vaudeuille, commençant,

Ne voit-on pas ces hommes se iouer
ça & là?
Et sottes que nous sommes n'osons
faire cela.

Il me souuient aussi d'vne qui n'a pas eu moins de credit, fondee sur la licence & impunité des adulteres que nous voyons auiourd'huy: ou il est dict entr'autres choses,

Ami coquu, veux-tu que ie te die,
Si tu m'en crois, ne di ta maladie.
Car si ta femme vn coup est descou-
uerte,
Elle voudra le faire à porte ouuerte.
Estre coquu n'est pas mauuaise chose,
Si autre mal on ne luy presuppose.

Et la conclusion est,

Ou si tu crois coquu estre vne tache,
Guarde toy bien au moins qu'on ne le
sçache.
Le remede est à qui les cornes porte,
De les planter ailleurs de mesme sorte.

Ie sçay bien qu'il y a en ceste chanson

des traičts pris d'Ouide : mais c'eſt à ſçauoir ſi luy, qui eſtoit payen, pourra eſtre guarent pour les Chreſtiens, oppoſans telles vilanies profanes aux ſaincts & ſacrez commandemens de Dieu. Et qui eſt bien d'auantage, alors qu'il n'eſtoit pas fils ni fille de bonne mere (comme on dit en commun prouerbe) qui ne chantaſt ceſte chanſon, qui euſt au contraire chanté les commandemens de Dieu mis en rhythme (*l*), ou quelque pſeaume de Dauid, on euſt incontinent parlé de fagots, & de le mettre entre les mains de meſſieurs de la chambre ardente. I'ay eu auſſi ſouuent en la Cour les oreilles batues d'vne chanſon venant d'vne ſemblable bouticque, en laquelle vne dame ſe voyant vieille, ſe repent auec grands gemiſſemens d'auoir eſté femme de bien, & d'auoir guardé foy & loyauté à ſon mari : & commence ainſi,

Ie plain le temps de mon floriſſant aage, &c.

Voila

(*l*) *Les Commandemens de Dieu mis en rhythme* &c.) Pour ne pas donner de priſe ſur ſoi, on les chantoit ſur l'air de *Réveillez-vous, belle endormie* : & on a d'Euſtorge de Beaulieu, contemporain de Marot & ſon Compatriote ſous le titre de *Chrétienne Resjouiſſance*, un Recueil de cent ſoiſſante Chanſons dévotes, à l'uſage des nouveaux Luthériens, ſur les airs d'autant de Vaudevilles diſſolus qui ſe chantoient alors en France.

Voila les coups d'eſperon qu'on a voulu donner aux femmes : comme ſi de leur naturel elles eſtoyent trop reſtiues quand il eſt queſtion de paſſer vn tel paſſage: & celles principalement qui ſont nourries en toute oiſiueté, en toutes delices, & en toute ſorte de laſciueté: pour le ſalut deſquelles nommeement ſont faictes ces chanſons pleines de ſi belles exhortations. Ce pendant ie laiſſe les autres chanſons plus triuiales, pluſieurs prouerbes, pluſieurs façons & de parler & de faire, le tout ne tendant qu'à debaucher & filles & femmes. Car pour dire en vn mot, il n'y a inuention qui n'ait eſté cerchee de noſtre temps pour faire du vice vertu : ie di nommeement quant à ce peché de paillardiſe. Meſmes pour nous acheuer de pindre, ont eſté ramenees les ſtatues de Priapus auec toute leur ſequele aux iardins de plaiſance : teſmoin celuy de S. Germain des prez à Paris, ainſi honneſtement accouſtré par vn Italien auquel il appartenoit, y faiſant tenir le brelan. Que reſtoit-il plus pour rendre la vilanie de noſtre ſiecle ſi ſuperlatiue, qu'elle ſurpaſſaſt non ſeulement celle du ſiecle prochain au noſtre, mais auſſi de tous ceux qui ont eſté depuis la creation du monde? Il reſtoit d'auoir les tableaux de Philænis & d'Elephantis. Elas l'Italie ne nous en a elle pas enuoyé non ſeulement de ſemblables à ceux de ces deux vilaines, mais

(comme il eſt vrayſemblable) de beaucoup plus execrables? Et outre ceux-ci ne nous en a elle pas enuoyé d'autres deſquels on n'auoit iamais ouy parler? a-ſçauoir eſquels eſt repreſenté l'acte, lequel quiconques ha vne ſcintille de crainte de Dieu, ne peut nommer ſans horreur. Nous pouuons donc bien dire maintenant. *Venimus ad ſummum*: & encores ainſi parlans, nous n'exprimerons pas ſuffiſamment le ſuperlatif desbordement qui eſt auiourd'huy en ceſt endroit. Car entre les payens quelles gens ſçaurions-nous trouuer plus laſcifs, plus diſſolus en propos, bref plus mortels ennemis de la chaſteté que les poëtes, & principalement les Latins elegiacques? Nous oyons toutesfois que Properce, qui eſt vn des capitaines, ſe plaind d'vne vilanie de meſme ſorte, mais non pas ſi grande: diſant,

Quæ manus obſcænas depinxit prima tabellas,
Et poſuit caſta turpia viſa domo,
Illa puellarum ingenuos corrupit ocellos,
Nequitiæque ſuæ noluit eſſe rudes.
Ah gemat in terris iſta qui protulit arte
Iurgia ſub tacita condita lætitia.
Non iſtis olim variabant tecta figuris,
Quum paries nullo crimine pictus erat.

Et

Et maintenant (à propos de ce qui eſt dict en ce dernier vers) dequoy voyons-nous les parois eſtre charbonnees en plufieurs lieux, encore qu'elles ſoyent au paſſage ordinaire de ieunes enfans, voire de ceux & de celles qui au demeurant ſont encore ſous la verge & la diſcipline de leurs gouuerneurs & gouuernantes? De quels tableaux ſont parees les ſales & les chambres? Ie penſois auoir faict, mais ie trouue que c'eſt à recommencer: tant d'autres vilanies ſe preſentent à ma memoire, inuentees de noſtre temps, ou pour le moins miſes en vſage entre les Chreſtiens. Toutesfois ie me contenteray d'vn ſeul autre exemple, qui ſera que ces Priapes ramenez au iardin de plaiſance, & ces peintures ſemblables à celles de Philænis & d'Elephantis, nous ſembleront à comparaiſon eſtre choſes legeres, & qui ne meritent pas quaſi qu'on en parle. Ceſt exemple eſt d'vn esbatement qu'on prit à Blois à l'entree du roy Henri deuxieme de ce nom, de faire deſpouiller (*m*) vn nombre de putains (& prin-

(*m*) *De faire deſpouiller* &c.) En 1501. le propre jour de la Touſſaints, le Valentinois, ce digne fils du Pape *Alexandre VI.* avoit donné dans le Palais Apoſtolique, un grand ſouper à cinquante Courtiſanes, & à autant de jeunes Cavaliers Romains. Le repas fut ſuivi d'un Bal où, ſur la fin, toutes ces honnêtes Dames danſérent nuës, amaſſant un à un, en

principalement de celles que les Italiens appellent sfaciate) & estans toutes nues, ainsi que quand elles vindrent du ventre de leurs meres, les faire monter sur des beufs, & sur iceux en tel equipage faire leurs monstres par tout ou sembloit bon à messieurs qui les suiuoyent, faisans office de picquebeufs. Nous oyons au surplus comment ce poure Menot crie contre ceux qui exerçoyent alors leurs macquerelages es eglises : mais que diroit-il donques maintenant de ceux qui y exercent les paillardises, dedans les chapelles, prenans pour tesmoins tous leurs saincts & sainctes qui y assistent? Toutesfois ceci se fait par vn iuste iugement de Dieu, à ce que les lieux qui sont desia bordeaux spirituellement, soyent aussi bordeaux realement & de faict. Que diroit-il aussi d'vne autre profanation encore plus estrange, asçauoir de ceux qui applicquent à leurs chansons de paillardise & la saincte escriture, & les docteurs anciens? comme nous voyons en ces vers,
Sainct

en cadence & aux flambeaux, des marons qu'on avoit éparpillez sur le plancher, pour recréer par un tel spectacle, les yeux du Saint-Pere qui étoit de la Fête. Voiez le journal de Burchard. pag. 77. de l'Histoire anecdote d'Alexandre VI. publiée par Leibnitz, & imprimée *in* 4. à *Hanovre* en 1696. Et l'Histoire des Papes, imprimée tout reçemment à *la Haye*, *in* 4. Tome IV. pag. 287.

Sainct Augustin instruisant vne dame,
Dit que l'amour est l'ame de nostre ame:
Et que la foy, tant soit constante & forte,
Sans ferme amour est inutile & morte.
Sainct Bernard fait vne longue homelie,
Ou il benit tous les cueurs qu'amour lie.
Et sainct Ambroise en fait vne autre expresse,
Ou il maudit ceux qui sont sans maistresse.
Et Delyra la-dessus nous raconte
Que qui plus aime, & plus hault au ciel monte.
Celuy qui sceut les secrets de son maistre,
Dit que l'amant damné ne sçauroit estre.
Et dit bien plus le docteur seraphique,
Que qui point n'aime, est pire qu'hereticque.
Pource qu'amour est feu pur & celeste,
Qui ne craind point qu'autre feu le moleste.
Et c'est pourquoy (comme dit S. Gregoire)
Vn amant fait ici son purgatoire.

Et la conclusion,

Nulle de vous ne ſoit donques ſi dure
Qu'elle reſiſte à la ſaincte eſcriture :
Puiſqu'on la voit de ce propos remplie,
Que pour aimer, (*n*) la Loy eſt accomplie.

Voila combien eſt audacieuſe l'impieté des hommes, de vouloir ainſi profaner les ſainctes & ſacrees parolles de Dieu, & en faire comme des macquerelles. Qui eſt autre choſe que ce dont ſe plaind Menot, a-ſçauoir de ceux qui exerçoyent leurs macquerelages es temples. Ie le confeſſe, dira quelcun : mais ceſte chanſon n'eſt point venue aux oreilles de ceux qui auoyent le iugement pour deſcouurir l'impieté cachee ſous icelle, & pareillement le pouuoir de la faire chaſtier. Ie reſpon qu'au contraire iamais chanſon n'eut ſi grand' vogue, iamais chanſon ne pleut tant, & à ceux-la principalement. Auſſi ſe ſont trouuez aucuns qui ont applicqué à leurs poëſies laſciues quelques parolles tirees du propre texte de la ſaincte eſcriture,

(*n*) *Que pour aimer* &c.) Selon le P. Garaſſe, pag. 488. de ſa *Doctrine curieuſe*, cette chanſon, mal à propos, dit-il, attribuée à Melin de S. Gelais, eſt ou de Marot, ou de Guillaume des Autels. Il eſt vrai qu'on ne la trouve point parmi les Poëſies du premier : mais elle n'eſt pas non plus entre les chanſons de Marot ; & pour ce qui eſt de Guill. des Autels, j'ai vû de lui d'autres Poëſies qui ne ſont rien moins qu'impies.

ture, & mefmement des vers du prophete. Dauid: comme auſſi nous ſçauons que ia de long temps les hommes ſe ſont diſpenſez de tirer d'icelle certains mots pour s'en ſeruir en riſee en pluſieurs ſortes de prouerbes & quolibets. Mais nous pourrons parler amplement de ceci au chapitre des blaſphemes : maintenant il nous ſuffira d'auoir allegué ce qui eſt à propos de la complainte de Menot.

IV. CES mefmes preſcheurs s'eſchaufent auſſi bien fort à crier contre les macquereaux de leurs temps: & Menot s'attache mefmement à meſſieurs de la Cour de parlement, qui leurs louoyent des maiſons : ſe courrouçant fort de ce qu'ils preſtent aucune aide ou faueur à ſi miſerables gens: mais que diroit-il donc de ceux de noſtre temps, qui pour leurs macquerelages ont eſté tant fauoriſez des princes, qu'ils ne leur ont eſpargné ni les chaſteaux, ni les benefices, ni les offices & plus grandes dignitez ? Teſmoin l'Eueſque (*o*) qui ſe vantoit en vn lieu ou i'eſtois, que le temps paſſé on paruenoit par auoir des lettres, & par ſçauoir du Latin: mais que luy n'auoit point ſceu du

(*o*) *Teſmoin l'Eveque* &c.) Emeric de Rochechoüard Evêque de Cisteron, ignorant, bouffon, & Maquereau de Cour. C'eſt l'éloge que fait de ce Prelat Théodore de Beze dans ſon Hiſt. Eccl. Tom. I. p. 894. ſous l'année 1561.

du Latin, mais bien du paſſelatin, par le moyen duquel il eſtoit monté à ce degré. Or ſon paſſelatin eſtoit (comme pluſieurs m'accorderoyent ſi ie le nommois) l'office de macquereau: combien qu'il ne s'en vantoit pas.

CHAP. XIII.

Du peché de ſodomie, & du peché contre nature en noſtre temps.

ET quand il n'y auroit autre choſe que la ſodomie telle qu'on la voit pour le iourdhuy, ne pourroit-on pas à bon droict nommer noſtre ſiecle le parangon de meſchanceté, voire de meſchanceté deteſtable & execrable? Ie confeſſe que les payens (au moins la plus part) ont eſté addonnez à ce vice: mais ſe trouuera-il qu'entre ceux qui ont porté le nom de Chreſtiens, iamais vn tel vice ait eſté reputé vertu? Il eſt certain que non. Mais en noſtre temps on ne l'a pas ſeulement reputé pour vertu, mais on eſt venu iuſques a en eſcrire les louanges, & puis les faire imprimer, pour eſtre leuës par tout le monde. Car ceci ne ſe doit taire, que Iean de la Caſe, Florentin, archeueſ-

cheuesque de Beneuent, a composé vn liure en rhythme Italienne, ou il dit mille louanges de ce peché auquel les vrais Chrestiens ne peuuent seulement penser sans horreur : & entr'autres choses l'appelle œuure diuin. Ce liure a esté imprimé à Venise, chez vn nommé Troian Nanus, selon le tesmoignage (*p*) de quelques vns, lequel ils ont mis par escrit. Or est l'autheur de ce tant abominable liure celuy mesme auquel i'ay dedié quelques miens vers Latins, pendant que i'estois à Venise : mais ie proteste que ie commi telle faute auant que le congnoistre tel : & qu'apres en auoir esté aduerti, la faute estoit ia irreparable. Mais pour retourner à ce peché si infame, n'est ce point grand' pitié qu'aucuns qui auparauant que mettre le pied en Italie, abhorrissoyent les propos mesmement qui se tenoyent de cela, apres y auoir de-

(*p*) *Selon le tesmoignage* &c.) H. Etienne n'avoit donc pas vû ce prétendu Livre, duquel d'ailleurs, il nomme l'Imprimeur *Trojan Nanus*, au lieu de *Trojan Navus*, comme il auroit du l'appeler. Aussi n'est-ce point un *Livre*, mais un simple *Capitolo* Italien, imprimé avec ceux du *Bernia*, comme le reconnoit Beze pag. 12. de l'Epitre Dédicatoire qui précéde l'édition qui se fit de ses Poësies en 1576. *Extat excusum Sodomiæ encomium Joannis à Casa Florentini, rhythmis Italicis (ut idonei testes scribunt) unà cum Berniæ* Capitulis *quæ vocant*. Ce sont les propres termes de cette Epitre.

demouré, ne prennent plaisir aux parolles seulement, mais viennent iusques aux effects, & en font profession entr'eux, comme d'vne chose qu'ils ont apprise en vne bonne eschole? Car quant à ceux qui par vne mauuaise accoustumance ont seulement retenu des façons de parler Italiennes, qui se disent là ordinairement & coustumierement, estans toutesfois prises de telle meschanceté, ils ont bien quelque apparence d'excuse: mais que peuuent alleguer les autres? Or ne veux-ie pas dire toutesfois que tous ceux qui se trouuent entachez de ce peché, l'ayent appris ou en Italie, ou en Turquie: car nostre maistre Maillard (*q*) en faisoit bien

(*q*) *Notre maistre Maillard.*) JEAN MAILLARD Docteur de Sorbonne, mort environ l'année 1567. Voiez l'Epitre Dédicatoire des Poësies de Beze *in* 8. 1576. Entre plusieurs Sorbonistes de ce tems-là, qui étoient soupçonnez de pédérastie, cet homme étoit des plus décriez, depuis certaine Avanture qui, sous le régne de Henri II. lui étoit arrivée avec un jeune Clerc du Palais. Maillard avoit voulu le forcer, mais le jeune Clerc échappa de ses mains, ce qui donna lieu à cette Epitaphe, quoique notre Docteur ne soit mort qu'à plusieurs années de là:

Ici gist maistre Jean Maillard,
Beaucoup plus bougre que paillard:
Soustenant, si la chair irrite
Un de nos maistres de Sorbonne,

bien profeſſion, & toutesfois il n'y auoit iamais eſté : mais celuy qui comme docteur

Qu'il ne péche eſtant Sodomite:
Trouvant cette voye fort bonne:
De peur qu'une Femme fragile
Son ſecret ne pouvant celer,
Ne ſcandalizaſt l'Evangile,
Notre maiſtre allant deceler,
Qui par ſimple & bonne équité
Se ſeroit à elle preſté.

Voiez une ancienne *Anatomie de la Meſſe*, traduite de l'Italien pag. 544. de l'édit. de 1562. Maillard s'étoit vanté qu'il ſe trouveroit au Colloque de Poiſſi, pour y confondre les Miniſtres: N'y aiant point paru, quelque Huguenot en marque la raiſon dans le Sonnet qui ſuit, imprimé au devant de la Comédie du *Pape malade*, Piéce ingenieuſe qui eſt de la même année que ce Colloque.

Noſtre maiſtre Maillard tout par tout met le nez:
Tantoſt va chez le Roy, tantoſt va chez la Roine:
Il fait tout, il ſait tout, & à rien n'eſt idoine.
Il eſt grand Orateur, Poëte des mieux nez:
Juge ſi bon, qu'au feu mille en à condamnez.
Sophiſte auſſi aigu que les feſſes d'un Moine.
Mais il eſt ſi meſchant, pour n'etre qu'un Chanoine,
Qu'au pris de luy ſont ſainΩts le Diable & les damnez,
Si ſe fourrer par tout, à gloire il ſe repute,
Pourquoi dedans Poiſſy n'eſt-il à la diſpute?
Il dit qu'à grand regret il en eſt eſloigné,
Car Beze il euſt vaincu, tant il eſt habile homme,

cete) non seulement il oublia qu'il estoit homme : mais aussi oublia le danger de la mort (que les bestes mesmes apprehendent) lequel se presentoit iournellement à luy. Car ne se contentant d'auoir exercé ses infames concupiscences en vne infinité de personnes de diuerses qualitez, en la fin s'adressa à vn ieune euesque, nommé Cosmo Cherio (*r*) ayant l'eueschè de Fano: & n'en pouuant venir à bout autrement le fit tenir, par ses gens. Apres

(*r*) *Cosmo Cherio* &c.) Dans plusieurs lettres latines, inserées parmi les *Epistolæ clarorum virorum selectæ*, de l'édition de Venise, chez Paul Manuce *in 16.* 1556. il se nomme *Cosmus Gherius*, en Italien *Cosmo Gheri*, selon l'*index Thuani*. M. de Thou, d'après Sleïdan, le qualifie mal *Episcopus Faventinus*, Evêque de *Faenca* dans la Romagne. Son Evêché étoit *Fano* petite ville située sur le Golfe de Venise, & il y avoit succédé à *Goro Gheri* son oncle, à qui l'éditeur des *Cento Novelle antiche* les dédia en 1525. Du reste, ce fut en 1537. & non pas en 1538. que Pierre Louis commit cette énormité en la personne de l'Evêque de *Fano*. Benoit *Varchi*, sous l'année 1538. raconte la chose avec les circonstances les plus odieuses, dans son Histoire de Florence imprimée seulement en 1725. & d'abord supprimée, comme écrite avec trop de liberté, & d'ailleurs injurieuse à la maison Farnese. Mais cet Historien s'est trompé quant à l'année de l'événement, une lettre de Benédict. *Rhambertus*, datée de Venise, du 7. Octobre 1537. parlant d'une autre lettre, par laquelle la nouvelle de la mort de Côme Gheri avoit été mandée à Pierre Bembe, par Louis *Beccatelli*. C'est la 28. des mêmes Epitres *Claror. Viror.*

Apres lequel acte il n'arresta pas long temps à receuoir le salaire deu à tels monstres : & comme il auoit mené vne vie infame, aussi luy fut faict vn epitaphe si infame qu'il requerroit des lecteurs qui eussent pris quelque perseruatif de peur d'auoir mal au cueur.

III. QUANT au peché contre nature (lequel de tout temps a esté plus ordinaire aux bergers qu'à autres) qui voudroit faire la recerche d'exemples de nostre temps, il en trouueroit grande abondance, aussi bien que des autres meschancetez. Mais pour en trouuer beaucoup & en vn mesme temps & de fraische memoire, il faudroit s'adresser aux soldats Italiens du camp qui vouloit tenir la ville de Lyon assiegee pendant les troubles, & leur demander qu'ils faisoyent de leurs cheures. Toutesfois il est aduenu vne chose de nostre temps, qui sert d'vn exemple beaucoup plus estrange que tous autres qu'on pourroit alleguer : c'est d'vne femme qui fut brulee à Thoulouze (comme on m'a asseuré), il y a enuiron vingtsept ans, pour s'estre prostituee à vn chien, lequel aussi fut brulé auec elle. Ie tien cest acte pour plus estrange, ayant esguard au sexe. Or ay ie nommé ceste sorte de peché, le peché contre nature, m'accommodant à la façon de parler ordinaire, non pas ayant esguard à ce qu'emporte ce mot. Car suyuant cela, il est cer-

certain que la ſodomie doit eſtre compriſe ſous ce titre : & ſans autrement en diſputer, les beſtes brutes nous en rendent conuaincus.

IV. Ie vien de reciter vn forfaict merueilleuſement eſtrange : mais i'en vay reciter vn autre qui l'eſt encore d'auantage, (non pas toutesfois ſi vilain) aduenu auſſi de noſtre temps, il y a enuiron trent'ans. C'eſt qu'vne fille natiue de Fontaines, qui eſt entre Blois & Rommorantin, s'eſtant deſguiſee en homme, ſeruit de valet d'eſtable enuiron ſept ans en vne hoſtelerie du faux-bourg du Foye, puis ſe maria à vne fille du lieu, auec laquelle elle fut enuiron deux ans, exerceant le meſtier de vigneron. Apres lequel temps eſtant deſcouuerte la meſchanceté de laquelle elle vſoit pour contrefaire l'office de mari, fut priſe, & ayant confeſſé fut là brulee toute viue. Voici comment noſtre ſiecle ſe peut vanter qu'outre toutes les meſchancetez des precedens, il en ha qui luy ſont propres & peculieres. Car ceſt acte n'ha rien de commun auec celuy de quelques vilaines qu'on appeloit anciennement tribades. (ſ)

(ſ) *Tribades.*) Femmes amoureuſes d'autres femmes. Tertulien les déſigne par le mot de *Frictrices* : & Brantôme dans ſes Dam. Gal. exprime ſous le nom de *Friquerelle*, le joli mêtier de ces femmes.

CHAP. XIV.

Des blaſphemes de noſtre tems, & des maudiſſons.

IE vien maintenant aux blaſphemes, ne guardant pour le preſent autre ordre que celuy qui vient le mieux à propos à ma memoire, ſelon qu'elle me fournit d'exemples. Quant donques aux maugreeurs, renieurs & deſpiteurs du nom de Dieu, blaſphemateurs, que penſons nous que diroyent tous ces bons preſcheurs, Oliuier Maillard, Menot, & Barelette, s'ils retournoyent voir quel il fait maintenant en leurs pays? Que diroit auſſi le roy S. Louys s'il reuenoit eſtre des noſtres? ou trouueroit-il aſſez de perceurs & de coupeurs de langues, ſinon que les blaſphemateurs les perçaſſent & couppaſſent eux-meſmes l'vn à l'autre? Que diroyent-ils s'ils oyoyent ce prouerbe ou ceſte comparaiſon prouerbiale, de la bouche des payſans, en certains lieux, Il iure comme vn gentilhomme (qui eſt à propos de ce dont il a eſté parlé ci-deſſus, Appartient-il à vn vilain de renier Dieu?) & autre part oyoyent le commun peuple dire, Il iure comme vn abbé? autre part, Il

Il iure comme vn chartier ? Ne feroyent-ils pas bien estonnez d'ouir tant de commes ? Ie n'en fay nulle doute : mais toutesfois ie pense qu'ils le feroyent beaucoup d'auantage quand ils verroyent en plusieurs lieux, principalement es bonnes maisons, qu'on appelle, & nommeement en celles des gentils-hommes, (ce que toutesfois soit dict sans preiudicier à l'honneur de la vraye noblesse, reiglee par toute honnesteté, & sur tout faisant vraye profession de la Chrestienté) on apprend plustost aux enfans à dire, Ie renie Dieu, qu'à dire Ie croy en Dieu ? Doutons-nous que ce bon roy S. Louys oyant tels propos ne pensast estre au milieu d'enfer ? Mais ce seroit bien encore pour luy augmenter son opinion quand il verroit les ieunes princes auoir leurs precepteurs des blasphemes (*), comme de quelque belle chose & louable, pour les sçavoir changer & diuersifier (*t*) en toutes sortes, & les prononcer auec l'accent & l'audace telle qu'il appartient, sans aucunement hesiter.

II. OR

(*) Voiez la note (*e*) au Chap. XI.

(*t*) *Changer & diversifier* &c.) C'est un Avertissement de Longin, qu'un jurement placé à propos, *grandem efficit Orationem*: mais un honnête homme ne doit pas en abuser comme un autre *frére Jean*. Voiez la note 25. sur le Ch. 39. du L. liv. de Rabelais.

II. OR pourrois-ie monstrer que nous surmontons nos predecesseurs en ce peché aussi bien qu'es autres, non seulement au reguard des choses que ie vien de dire, mais aussi en la forme & maniere de blasphemer, ou plustost es formes & manieres, qui sont presques innumerables, mais il suffira de donner à entendre en vn mot, qu'outre les blasphemes tant vieux que nouueaux nez es pays, on a trouué l'inuention de faire des fricassees de ceux de diuers pays : comme si sans cela ils n'estoyent pas suffisans pour irriter Dieu, & prouoquer son ire & ses iugemens espouuantables alencontre de nous. Toutesfois sans venir à telles sortes de blasphemes, nous en trouuons de fort sauuages au language Italien : (v) dont aucuns semblent plustost sortir de la bouche de diables que d'hommes. Du nombre desquels est vn que i'ay ouy proferer à Romme par vn prestre, lequel sera recité en son lieu. Mais on luy peut bien donner pour compagnon vn qui fut proferé à Venise par vn Italien, non prestre, mais seculier, en iouant aux cartes en la maison d'vn ambassadeur du Roy. Ce blaspheme est tel, Venga'l cancaro al lupo. Quel si grand mal y-a-il ici? dira

(*v*) *Au language Italien* &c.) Voiez Brantôme tom. 2. de ses Capitaines étrangers, en la vie de Barthélémi d'Alviane.

ra quelcun. Le grand mal eſt en ce que ceci ſe diſoit par vne figure qui s'appelle apoſiopeſe, ou reticenca, en lieu de (comme depuis on congnut) Venga'l cancaro al lupo, che non mangiò Chriſto quando era agnello. Or l'appelloit il agnello, ayant eſguard à ce qui eſt dict en S. Iean, *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi.* Auſſi eſtoit vn bien ſauuage blaſpheme, (*x*) mais non de telle impieté, celuy de l'Italien qui diſoit (comme nous auons raconté ci-deſſus, page 52.) (*) Vienne la caqueſangue à l'aſneſſe qui porta Ieſus Chriſt en Ieruſalem. Ie ne parle point de Putana di Chriſto, ni d'autres ſemblables, pourceque combien qu'ils ſoyent fort horribles, il ſont fort communs.

III. Et d'autant que les plus grans blaſphemes ſe deſgorgent ordinairement es ieux de cartes & de dez, ie propoſeray auſſi vn exemple de noſtre temps d'vn tel blaſphemateur, (c'eſt à dire, qui ſe vouloit recompenſer de ſa perte ſur les blaſphemes, comme eſt l'ordinaire) faiſant vn tour le plus eſtrange que ie penſe auoir ia-

(*x*) *Sauvage blaſpheme* &c.) J'ai ouï le Commandant d'une Place conſidérable jurer que ſi ce qu'il diſoit n'étoit pas vrai, il vouloit que cinq cens Diables lui entraſſent dans le corps, l'épée à la main: ce qui n'étoit pas proprement un *blaſphême*, mais bien un ferment des plus *ſauvages.*

(*) La page 52. dont il eſt ici queſtion répond à la page 76. de la préſente édition.

iamais efté ouy auparauant. Car ce vilain eftant laffé de maugreer, renier, defpiter Dieu & le blafphemer en toutes fortes, commanda à fon valet de luy aider, (*y*) & de pourfuyure ces beaux propos iufques à ce qu'il eut la chance meilleure. Ie me tien tout affeuré que ce feul acte pourroit fuffire pour condamner noftre fiecle d'vn plus grand desbordement que tous les precedens : toutesfois il s'en troue bien d'autres : car comme les vns fe font aduifez de cefte nouuelle mefchanceté en ceft endroit, auffi les autres fe font aduifez de celles qui feront declarees ci-apres.

IV. ET premierement au lieu que nos predeceffeurs n'auoyent faict part qu'aux faincts & fainctes (qu'on appelle) de l'honneur appartenant à Dieu feul, l'audacieufe mefchanceté des flatteurs de noftre temps a efté fi grande, qu'on n'a point faict de confcience d'attribuer auffi à quelques princes des titres diuins, & entr'autres celuy de treffacree maiefté, & mefmement, comme les payens difoyent *diuus Cæfar*, ainfi voyons-nous qu'aucuns roys & empereurs de noftre temps ont eu ce mefme epithete. Voire on eft venu

(*y*) *Te lui aider* &c.) Dans Rabelais, 3. 35. Panurge prie un jeune Page de jurer pour lui, à la pareille.

nu iusques à dire à vn homme mortel, non seulement Nostre sainct pere, mais aussi, Nostre Dieu en terre. Et (comme vne meschanceté attire l'autre) on a puis-apres attribué des propos dicts de Dieu en la saincte escriture, à ceux lesquels on auoit honnoré de tels titres. Dequoy ie pourrois amener plusieurs exemples, si i'auois loisir d'y penser: mais pour ceste heure ie me contenteray de ces deux, *Sub vmbra alarum tuarum protege me*, ou *sperabo*, & *Non est abbreuiata manus Domini*: lequel il me souuient d'auoir ouy ainsi applicquer souuent: mais la derniere fois ie l'ouy de la bouche d'vn aduocat en plaidant.

V. MAIS en la fin on ne s'est pas contenté de cela: ains on est venu iusques à applicquer vne grand' part des passages de l'escriture saincte à la louange d'hommes & femmes de toute qualité. Et puis comme on s'estoit serui d'aucuns propos pour honorer, aussi c'est on serui de quelques-vns pour vituperer & diffamer ceux ausquels on en vouloit: comme a sceu tres-bien faire, entr'autres nostre maistre Pasquin: (z) & pourroit estre que l'inuen-

(z) *Nostre maistre Pasquin* &c.) Voiez au tome 2. *des Pasquillorum Tomi duo*, pag. 464. & suiv. de l'édit: en 637. pages. Les *Scommata Pasquillica de* Anno D. M. D. XXXVII. & pag. 489. la Piéce qui commence par *Pasquillo Patritio Romano*, *Marphorius S. D.*

uention feroit venue de luy, & que ceux qui ont donné du temps du roy François premier de ce nom, des quolibets à tous les feigneurs & dames de la Cour, tirez des paroles de la Bible, auoyent efté en fon efchole.

VI. ENCORES a bien paffé plus auant la mefchanceté des contempteurs de Dieu, defquels noftre fiecle a eu, (comme il ha encore) grande abondance. Car il n'a pas efté jufques aux yurongnes qui n'ayent voulu applicquer des paffages de la faincte & facree efcriture à leur yurognerie, & les router de leurs ordes & puantes bouches. Car on fçait affez que l'ordinaire fouloit eftre, autant de verres de vin qu'ils aualoyent, de dire, *Cor mundum crea in me Deus, & fpiritum rectum innoua in vifceribus meis.* On fçait auffi que pour fignifier en leur iergon, qu'vn vin eftoit meilleur que les autres, & que c'eftoit celuy auquel il fe falloit tenir, la couftume eftoit de dire, *Hic eft, tenete eum.* Et quand il n'y a plus de vin au pot, les moines auffi bien que les autres, vfent de cefte allegorie, *Date nobis de oleo veftro: quia lampades noftræ extinguntur.* Et à propos des moines, vn abbé de Iofaphat, tout aupres de Chartres, qui eftoit vn des grands fuppofts de Bacchus, vne fois qu'on luy demandoit comment il pouuoit tant boire, & en quelle efchole il auoit appris cefte fcien-

ce,

ce, voulut monſtrer qu'il auoit leu quelques mots en la ſaincte eſcriture, ou pour le moins qu'il en auoit ouy parler: car il allegua, *Patres noſtri annuntiauerunt nobis.* Mais que di-ie des yurongnes? il n'a pas eſté iuſques aux verolez, qui n'ayent voulu, en ſuant leur verole, applicquer au propos d'icelle des paroles ſacrees, en diſant, *Quoniam tacui inueterauerunt oſſa mea.* Encore plus ſalement s'applicque ce paſſage, *Flabit ſpiritus eius & fluent aquæ.* Il me ſouuient auſſi d'vn qui dit à Paris quand ſa mere fut morte, & qu'il tint la bourſe, *Quaſi nubes pluuiæ in tempore ſiccitatis*, l'ayant (comme ie croy) appris de quelques autres leſquels il hantoit ordinairement, auſſi gens de bien que luy. Et les bons compagnons ne ſe iouent-ils pas tous les iours de ces mots de S. Paul, *Si quis epiſcopatum deſiderat, bonum opus deſiderat*, diſans, *Si quis epiſcopatum deſiderat bonum, opus deſiderat.* Bref il leur ſemble qu'vne goſſerie ne vaut rien s'il n'y a de la deriſion des parolles de la saincte eſcriture: comme l'abbé qui dit de l'annee des vins roſtis, *Spiritus vitæ erat in rotis.* Voire n'ont pas ces vilains blaſphemateurs & profanateurs des parolles ſacrees, eſpargné leur meſſe. Car quand on pend, ils diſent, *Surſum corda*: quand on prend le verre

re pour boire ils disent, *Quia pius est.* (a)

VII. Ie n'ay point parlé de ceux qui abusent vilainement de ce passage, *Cælum celi Domino, terram autem dedit filiis hominum*, (c'est à dire, Les cieux les cieux sont au Seigneur: mais il a donné la terre aux fils des hommes) pour nier la prouidence de Dieu par laquelle il gouuerne les hommes, & toutes choses qui sont en ce monde, selon son bon plaisir. Ce n'a pas esté toutesfois par oubli, mais pourceque ie pense que la profanation de ce passage ait commencé deuant nostre siecle. Pour le moins il est certain que les contempteurs de Dieu, qui sont cousins germains de ceux qui disoyent du temps de l'vn des prescheurs susdicts, Nous voudrions bien que Dieu guardast son paradis pour soy, & qu'il nous laissast demeurer ici à nostre aise. Aussi se pourroit-il bien faire que l'ignorance auroit esté premierement cause d'vne fausse interpretation de ce passage, de laquelle puis les contempteurs de Dieu auroyent faict leur proufit: comme nous voyons que nos predecesseurs ont tresmal interpreté & entendu ce passage, qui est

(a) *Quia* pius *est* &c.) Allusion de *pius* à *piot* terme burlesque qui signifie le vin, mais qui ne se dit guéres que du meilleur.

eſt auſſi du liure des Pſeaumes, *Cum peruerſo peruerteris*,& par vne ignorance meſlee de malice ont voulu accorder ces parolles auec le prouerbe qui dit, Il faut hurler auec les loups. Mais pour retourner à ceux qui de malice deliberee profanent la ſaincte parole de Dieu, ie n'ay point parlé non plus des paſſages deſdictes ſainctes lettres qui ont eſté applicquez à la paillardiſe: pource qu'il me ſuffit de ce que i'en ay dict au precedent chapitre, ou i'ai monſtré qu'au lieu que Menot ne ſe plaignoit ſeulement que de la profanation des temples, en ce qu'on y exerçoit les macquerelages, nous auons vne complainte beaucoup plus iuſte & plus grande, de ce qu'on fait ſeruir les ſainctes & ſacrees parolles de macquerelles, choſe plene de meſchanceté autant prodigieuſe & autant diabolique que iamais ait eſté ouye & foufferte entre les Chreſtiens. Et quand ie ne diray pas ſeulement autant, mais beaucoup plus, ie penſeray dire la verité. Toutesfois ie laiſſerai iuger au lecteur combien valoyent mieux ceux qui pendant les derniers troubles de France , pour faire deſpit aux aduerſaires de la religion Romaine, commençoyent leur jeu de dez par ces mots qui ſont auſſi de la ſaincte eſcriture, Noſtre aide ſoit au nom de Dieu qui a faict le ciel & la terre: & profanoyent ainſi ces mots expreſſeement pour faire tant

plus

plus grand despit à ceux que j'ay dict : à cause que ceux-ci ont accoustumé d'inuoquer la grace de Dieu par ces mesmes mots, au commencement de leurs presches.

VIII. Ce que ie vien de reciter m'a faict souuenir d'vne sorte de blaspheme diuerse aucunement de toutes les precedentes, mais du tout semblable à celuy des Iuifs que nous lisons en l'euangile : a-sçauoir qu'ils disoyent, se mocquans de nostre seigneur Iesus Christ, Il se confie en Dieu : qu'il le deliure maintenant, s'il l'ha aggreable. Or me suis-ie souuenu de ceste autre sorte en recitant le precedent, pource qu'il est sorti de mesmes bouches & en mesme temps. Car les aduersaires des aduersaires de l'eglise Romaine, grinçans les dens toutes les fois qu'ils les oyoyent chanter ce commencement du cinquantiesme Pseaume de Dauid,

Le Dieu le fort l'eternel parlera,

incontinent qu'il leur sembloit qu'ils auoyent quelque auantage sur eux, ne se pouuoient tenir de leur dire, Ou est il maintenant ce dieu le fort ; Ha, on vous fera bien changer de chanson : on vous fera bien chanter Misericorde au poure vicieux. Mais sans alleguer l'euangile, nous trouuerons en Dauid mesmement ceste sorte de blaspheme, ou il dit,

Ie

Ie ſens leur meſchans propos
Me naurer juſques aux os,
Quant ils diſent à toute heure,
Ou fait ton Dieu ſa demeure?

Et en vn autre Pſeaume il dit,

Pourquoy diroyent les gens en ſe mocquant,
Ou eſt ce dieu qu'ils vont tant inuoquant;
Ou eſt-il à ceſte heure?

Mais tant ceux deſquels il eſt parlé en l'euangile que ceux deſquels fait ici mention Dauid, ſont encore plus excuſables que les autres, pour pluſieurs conſiderations.

IX. Que s'il faut venir aux propos blaſphematoires, par leſquels on deſpite la crainte de Dieu, & la vraye doctrine contenue es ſainctes lettres, nous les orrons plus execrables que nous ne les attenderions de tous les payens qui ſont au demeurant du monde: voire ie ne ſçay ſi les diables d'enfer y pourroyent adjouſter quelque choſe. Et toutesfois il n'y a auiourd'huy gens mieux venus parmi la plus part des courtiſans que ceux qui ont ordinairement en la bouche tels propos: & meſmes s'apprennent ſongneuſe-

sement par quelques vns, comme leur estans necessaires pour estre reputez sçauoir bien leur cour, & comme si pour gosser brauement il faloit s'attaquer à Dieu. Or il y a deux sortes de tels blasphemateurs, les vns sont du tout atheistes (qui s'appellent auiourd'huy deistes, maugré qu'on en ait, par vne figure qui se nomme antiphase) & ceux-ci n'en disent que ce qu'ils en pensent: les autres, non-obstant les remors de conscience qu'ils sentent, veulent contrefaire les atheistes: & au lieu que quelques atheistes confessent estre bien marris qu'ils ne peuuent croire qu'il y a vn Dieu: ceux-ci au contraire se faschent de ce qu'ils ne se peuuent oster de la fantasie qu'il n'y en ait vn, & qu'ils ont des remors de conscience alencontre du reniement de la prouidence de Dieu. Du nombre des premiers estoit vn seigneur Italien (*b*), qui auoit quitté son pays pour demeurer en France. l'enten ce seigneur qui mourant à la guerre d'vn coup de pistole, au lieu que les autres se recommandent à Dieu, pria qu'on le recommen-

(*b*) *Un seigneur Italien* &c.) PIERRE STROZZI Maréchal de France tué au siége de Thionville l'an 1558. Voiez sa vie dans Brantôme tom. 2. de ses Capitaines étrangers, & encore dans son Discours des Colonels.

mendaſt au roy, & qu'on luy diſt qu'il perdoit vn bon ſeruiteur. Ce perſonnage confeſſoit ſouuent (à ce que i'ay entendu de ceux qui luy ont eſté familiers) qu'il deſireroit de croire en Dieu, comme les autres, mais qu'il ne pouuoit. Et ce pendant tout ſon plaiſir eſtoit de deſgorger des blaſphemes contre Dieu & ſon eſcriture, à comparaiſon deſquels ceux de Iulian l'apoſtat pourroyent ſembler fort legers. Car il n'auoit pas honte de dire (entre pluſieurs autres propos) que Dieu auoit faiɛt iniquement en ce qu'il auoit condamné le genre humain pour vn morceau de pomme. Item qu'il n'auoit rien appris au Nouueau teſtament ſinon que Ioſeph eſtoit vne grand' beſte, de n'eſtre point ialoux, veu que ſi vieil il auoit eſpouſé vne ſi ieune femme. Voila quant aux premiers deſquels i'ay parlé. Quant aux ſeconds qui par quelque remors de conſcience qui leur fait violence, ſont contrains de recongnoiſtre la diuinité, on en trouue auſſi aſſez d'exemples. Car les courtiſans qui diſoyent du temps du roy Henri II de ce nom, qu'ils croyoyent en Dieu, comme leur roy y croyoit, mais que s'il n'y croyoit point, ils s'efforceroyent de n'y croire point auſſi, il eſt certain que par leur confeſſion meſme ils doiuent eſtre mis en ce reng. Et en quel reng mettrons-nous ceux qui diſent, Ie croy au roy & en ſa mere, & ne ſçay

autre confession de foy ? Pour d're la verité, ie me trouue vn peu empesché de leur trouuer vn nom digne d'eux : mais il me semble que par prouision on leur pourra donner le nom de trisatheistes.

X. Ie parleray maintenant de ceux qui ne se contentent de proferer leurs blasphemes haut & clair entre leurs semblables, ou en presence d'autres aussi, ausquels ils s'efforcent de faire despit en despitant Dieu: ou bien d'en remplir les banquets & compagnies ioyeuses, (ou ils font couler lesdicts blasphemes sous pretexte de gosseries & rencontres facetieuses) mais, afin que tout le monde en puisse estre tesmoin, les font imprimer. Qui est donc celuy qui ne sçait que nostre siecle a faict reuiure vn Lucian en vn François Rabelais, (*c*) en matiere d'escrits brocardans toute sorte de religion ? Qui ne sçait quel contempteur & mocqueur de Dieu a esté Bonauenture des Periers, (*d*) &

(*c*) *Un Lucian en François Rabelais* &c.) Le Roman de Rabelais contient plusieurs traits très impies; mais l'Auteur a eu la précaution de ne les débiter que sous le nom de Moines & d'autres Caffars, que par là-même il vouloit rendre odieux. Ses principaux personnages, comme Grand gousier, Gargantua, Epistémon, Hippothadée, ne disent jamais rien que de sage & édifiant.

(*d*) *Boneventure des Periers* &c.) Ce qui est certainement de lui, ce sont ses Poësies, précédées de quel-

& quels tesmoignages il en a rendu par ses liures ? Sçauons-nous pas que le but de ceux-ci & de leurs compagnons a esté, en faisant semblant de ne tendre qu'à chasser la melancholie des esprits & leur donner du passetemps, & en s'insinuant par plusieurs risees & brocards qu'ils iettent contre l'ignorance de nos predecesseurs (laquelle a faict qu'ils se sont laissez mener par le nez aux cagots abuseurs) venir apres à ietter aussi bien des pierres en nostre iardin, comm'on dit en commun

quelques traductions du grec de Platon, le tout imprimé à Lyon en 1544. Mais, loin que H. Etienne ait dit y trouver rien d'impie, il est évident au contraire, que plusieurs endroits de ces Poësies témoignent que des Périers avoit embrassé la Réformation. A l'égard du *Cymbalum mundi* qu'on lui attribue, & que bien des gens ont regardé comme un livre détestable, dans les principes de l'Auteur, l'Ecriture sainte, sur laquelle est établie la vérité de la Religion Chrêtienne, est une *Cloche*, à laquelle les differens partis font dire le pour & le contre, à l'exemple de Fr. Jean & de Panurge dans Rabelais. 3. 27. & 28. ce qui dans le fonds, n'est autre chose que dire avec les Catholiques Romains, qui veulent qu'on s'en tienne à la Tradition, que l'Ecriture sainte est un *nez de cire*. D'où il s'ensuit à tout prendre, que, si ce livre est de des Périers, il le fit étant encore enfant de l'Eglise Romaine.

Pour ce qui est des *Nouvelles récréatiôns & joyeux Devis*, imprimez sous le nom de Bonav. des Périers, qui est le livre que H. Etienne semble avoir ici particuliérement en vuë, on sait à n'en pouvoir douter, qu'il est de Nicolas Denisot.

mun prouerbe ? c'eſt à dire, donner des coups de bec à la vraye religion Chreſtienne ? Car quand on aura bien eſpluché tous leurs diſcours, ne trouuera-on pas que leur intention eſt d'apprendre aux lecteurs de leurs liures à deuenir auſſi gens de bien qu'eux ? c'eſt à dire de ne croire de Dieu & de ſa prouidence non plus qu'en a creu ce meſchant Lucrece? de leur apprendre que tout ce qu'on en croit, on le croit à credit ? que tout ce que nous liſons de la vie eternelle, n'eſt eſcrit que pour amuſer & repaiſtre d'vne vaine eſperance les poures idiots ? que toutes les menaces qui nous ſont faictes de l'enfer & du dernier iugement de Dieu, ne ſont non plus que les menaces qu'on faict aux petis enfans du loup garou? & pour concluſion, que toutes religions ont eſté forgees es cerueaux des hommes? Or Dieu ſçait ſi tels maiſtres ont faute d'eſcholiers preſtans l'oreille à telle leçon. Car ſuyuant ce que i'ay dict tantoſt, qu'on voit des perſonnes qui ne ſont pas encore venues iuſques à l'atheiſme, mais ſont apres pour en trouuer le chemin, il eſt certain que pluſieurs ſont du ſentiment qu'ils ont de Dieu comme aucuns malades de la diſpenſe des medecins. Car comme nous voyons des malades qui nonobſtant la reſolution qu'ils ont priſe de manger & boire ce que bon leur ſemblera & non pas ce que le medecin

cin ordonnera, l'importunent toutesfois de les diſpenſer d'vſer de ce qui eſt contre ſon ordonnance, comme ſi cela leur deuoit faire plus grand bien ou moins de mal, quand ils auront impetré de luy ceſte diſpenſe : pareillement voyons-nous iournellement des hommes qui eſtans totalement deliberez & reſolus, combienque leur conſcience s'oppoſe à leurs entrepriſes, de paſſer outre, auroyent neantmoins grand deſir de les pouuoir mettre en execution auec le conſentement d'icelle : & pourtant s'efforcent par tous moyens de reietter tout ſentiment de Dieu, lequel fait qu'ils ſont comme contrerolez par leur conſcience. Or ne ſçauroyent-ils prendre plus aiſé ni plus court chemin pour paruenir à leur intention que d'aller à l'eſchole des docteurs ſuſdicts. Et pour clorre ce propos, ie di que les liures de ces deux que nous auons nommez, & de leurs compagnons, ſont autant de filets tendus pour prendre ceux qui ne ſont bien armez de la crainte de Dieu : & que ces filets ſont d'autant plus mal-aiſez à voir, qu'ils ſont mieux couuers de propos plaiſans & chatouillans les oreilles. Et pourtant doiuent eſtre aduertis tous ceux qui n'ont point d'enuie de ſe deſuoyer du bon chemin auquel il a pleu à Dieu les mettre, de ſe donner guarde de tels chaſſeurs. Car quant aux autres deſquels i'ay tantoſt parlé, ils ne

font point à plaindre, d'autant qu'ils ne tombent point en tels filets sans y penser, mais s'y enueloppent volontairement.

XI. Et quant à Postel (e) & autres desquels nous auons des escrits semblables aux siens, qu'en dirons-nous? Ie ne sçay pas que les autres en disent: mais de ma part ie repete ce que i'ay souuentesfois dict, c'est que depuis auoir entendu les resueux blasphemes de cest homme tant de sa bouche, que de ses escrits, & que i'ay veu tant de gens y prendre pied, ie me suis grandement esbahi pourquoy on s'esbahissoit tant des resueries de Mahomet, a-sçauoir comment il les auoit peu mettre en la teste d'vn si grand nombre de gens. Car n'est-ce point plus grand' merueille sans comparaison, qu'vn Guillaume Postel preschant au milieu de l'vniuersité de Paris, depuis enuiron treze ans, qu'vne femme qu'il appeloit sa mere Ieane, sauueroit les femmes ainsi que Iesus Christ les hommes, trouua plusieurs qui commençoyent à luy prester l'oreille: que ce n'est merueille que Mahomet ait peu faire croire que les hommes alloyent en paradis, non pas les femmes? Si ledict Postel eust presché telle folie non pas à ceux de Paris, mais à quelques Auuergnas

(e) *Quant à Postel* &c.). Voiez l'Article I. des Memoires de Litérature, 8. *à la Haye* 1715.

uergnas de la Limagne, ou à quelques Normans du fond de la Hague, non point à gens lettrez, mais à gens qui eussent esté bien empeschez à conter leurs doits, non point depuis que les abus de la religion ont esté descouuerts, mais du temps que les tenebres d'ignorance estoyent encores au monde, plus palpables en leur endroit que n'estoyent celles d'Egypte, qui estoyent tenebres realement & de faict: encores auroit-on tresgrande occasion de s'esbahir comment il auroit esté possible qu'vn tel propos ayant esté mis en auant, auroit esté trouué receuable. Quelle merueille est-ce donc qu'il ait esté non seulement receu, mais grandement estimé en la ville qui s'est de long temps vantee, & se vente encores à present d'estre la thresoriere de toute la France en cas de vrayes richesses, qui sont les sciences? On me respondra que combien que plusieurs l'allassent ouir (tellement que pour la grand' foule on estoit en danger d'estouffer) toutesfois il n'est vraisemblable qu'aucuns luy adioustassent foy, sinon quelques idiots. Mais ie respon comme de chose de laquelle ie suis bien asseuré, qu'au contraire il n'est point seulement vraysemblable, mais totalement vray, qu'il donnoit ie ne sçay quelle sause ausdicts propos, par laquelle il faisoit que ceux mesmement qui auoyent & bonnes lettres

& bon iugement, y commençoyent à prendre goust, combien qu'auparauant ils s'en fussent mocquez comme de la plus badine impieté du monde. Or sçauons-nous que ce meschant ne s'est point contenté de desgorger en particulier aux vns & aux autres ses monstrueux blaspheme:, mais les a faict imprimer: & pourtant est du nombre de ceux desquels nous parlons maintenant. Toutesfois ie ne sçay pas si entre les liures qu'il a voulu estre imprimez, se trouuent des propos lesquels il a tenus vne fois à Venise à plusieurs, & à moy entr'autres, en la place de Realte, a-sçauoir que pour faire vne bonne religion il faudroit qu'elle fust composee des trois religions, de la Chrestienne, de la Iudaique, & de la Turquesque: & que nommeement la religion des Turcs auoit de bons points, si on la consideroit de pres. Qui est celuy qui oyant telles parolles ne soit contraint de confesser que nostre siecle est le superlatif en toute sorte de blasphemes, (non procedans des tenebres d'ignorance, comme le temps passé, mais d'vn cueur enuenimé contre la lumiere) aussi bien qu'en toutes sortes d'autres meschancetez? Mais dont vient ceci? dira quelcun. Mon argument ne porte pas que i'en rende raison: & neantmoins ie diray ce mot en passant, qu'il semble bien que ceci vienne en partie de ce que le

dia-

diable se sentant assailli d'vne façon plus estrange que iamais, se pouruoit aussi de soldats plus furieux que n'estoyent ceux desquels il se seruoit auparauant. Car pendant que l'ignorance regnoit par tout, & nommeement quant au faict de la religion Chrestienne, & qu'il n'estoit question que de les entretenir, il est certain qu'il n'auoit pas besoin de tel secours que maintenant, quand il se voit de iour en jour perdre ses places.

XII. Ie vien à vn autre lequel semblablement a faict imprimer ses blasphemes, comme dignes de memoire. Lequel ie prie ne trouuer mauuais si ie le nomme, puisqu'il n'a point trouué mauuais de mettre son nom au liure contenant tels blasphemes. Car le titre d'iceluy est tel, Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe feminin, construit par François de Billon (*f*) secretaire. Imprimé à Paris, l'an 1555. auec priuilege du Roy. Et ne s'est contenté de ce titre, mais a faict ce que ie pense iamais n'auoir esté faict au parauant: c'est qu'il a adiousté son paraffe à chacun exemplaire, comme aussi ses

(*f*) *François de Billon Secretaire* &c.) Tessereau a omis cet homme dans son Hist. Chronol. de la Chancellerie de France, *Paris* 1676. Il étoit Parisien & effectivement Sécrétaire du Roi; & son livre fut imprimé *in* 4. l'an 1555. à Paris chez Jean Lallier. Voiez la Croix-du Maine.

ſes vers qu'il adreſſe au lecteur vers le commencement du liure, en font mention. Or ne ſont les blaſphemes dudict François de telle ſorte que ceux dont ie vien de parler, mais pluſtot ſont ſemblables à ceux deſquels i'ay faict mention vers le commencement de ce chapitre, quand i'ay monſtré que l'audacieuſe impieté de quelques flatteurs eſtoit venue juſque là qu'elle attribuoit aux hommes mortels & les titres de Dieu, & pluſieurs paroles que la ſaincte eſcriture ne dit que de luy. Toutesfois ie propoſeray au lecteur les paroles dudict François leſquelles ie maintien eſtre blaſphematoires, & puis ie laiſſeray à la diſcretion d'vn chacun de les mettre en leur reng. Voulant donc monſtrer qu'il y a conformité du tout en tout entre les Prophetes & ſecretaires de Dieu & les notaires & ſecretaires du roy de France, il dit au Fueil. 239. Pendant & auant la venue duquel [Fils de Dieu] il eſtablit & ordonna les autres ſecretaires humains que l'on peut auſſi appeller ſes clercs, comme choiſis, ou en cela bien auenturez & enroulez en ſon diuin eſtat de prouidence leſquels furent ſpecialement appellez Prophetes, en quoy ſe comprend le nom du ſecretaire: tous en ce cas dependans & tenans de luy, & de ſon aimé chancelier, lors futur, & depuis arriué. Et auquel role ainſi figuré en la penſee diuine,

ne, ils furent ordonnez & enregiſtrez ſous le roy des roys, en la maniere qu'au role & au deſſous du roy de France chef d'iceluy & de ſon chancelier, ſont encores enregiſtrez les autres ſecretaires. Et quelque peu apres, Veu que ſi au role diuin Moyſe eſt au reng du tiers, comme ſecretaire & grand audiencier qu'il fut de la propre parole du Seigneur, pareillement au tiers reng du role du Roy eſt couché & enregiſtré Huraut, (*g*) ſon ſecretaire & grand audiencier de France. Bien peu apres, A la ſemblance puis de Ioſué, qui enſuyuoit Moyſe, enſuite auſſi au role royal le ſecretaire d'Orne, (*h*) qui comme controleur de l'audience de France, tient beaucoup de proprietez d'iceluy Prophete Ioſué. Bien peu apres, A Ioſué ſuccedoit le Prophete & ſecretaire Samuel, de fort vieille & ſterile femme iſſu, & de longue main auſſi à Dieu conſacré, homme ſimple, & en ſa ſimplicité treſcontant & de longue vie : ainſi que ſe peut dire maintenant le ſecretaire Longuet, (*i*) doyen des ſecretaires royaux & le plus ancien d'iceux, &

(*g*) *Huraut* &c) JAQUES HURAULT, Grand Audiencier de France jusqu'en 1568.

(*h*) *Le Secretaire d'Orne* &c.) FLORIMOND DE DORNE, Contrôlleur Général de la Chancellerie de France juſqu'en 1556.

(*i*) *Le Secretaire Longuet*) MATURIN LONGUET, reçu en 1519. mort ſeulement en 1563.

& comme tel quaſi auant les autres recongnu ſur le premier liure des roys, ainſi que Samuel ſur le ſien: qui comme l'autre, &c. Venant ledict François puis apres à parler d'autres ſept Prophetes, dit entr'autres choſes, que comme Eſdras fut viſité de grace ſpeciale du Createur, ainſi le grand Florimond Robertet (*k*) ou d'Alluye le fut vn iour par grand faueur du roy François ſon maiſtre iuſques en ſa chambre. Il adiouſte bien-toſt apres, Au beau plain de la compagnie de tous leſquels Prophetes & ſecretaires ſe doiuent ici nombrer ceux qu'on appelle encore maintenant les quatre grans Prophetes, ſous leſquels ſe peuuent auſſi figurer les quatre grans notaires evangeliques, a-ſçauoir Eſaye ou Matthieu, Hieremie ou Marc, Ezechiel ou Luc, & Daniel, ou Iean, comme ſecretaires & notaires de Dieu, qui ſemblent auoir plus faict d'expeditions, de deſpeſches, mandemens ou eſcritures, que les autres. A la ſemblance (d'eux tiree) des quatre grans

(*k*) *Florimond Robertet* &c.) Sécrétaire du Roi, reçu en 1519, & depuis Sécrétaire d'Etat. On ignore en quelle année il mourut, mais dans l'*Adoleſcence Clémentine*, au feuillet 90. de l'édition de 1532. on trouve, comme une Piéce qui avoit déja paru en 1530. une Poëſie de Marot, intutilée : *Deploration ſur le treſpas de feu Meſſire Florymond Robertet, jadis Chevalier, Conſeiller du Roy notre Sire, Treſorier de France, Secretaire des Finances du dit Seigneur, & Seigneur Daluye.*

grans notaires & ſecretaires des commandemens de la maiſon de France, ſurnommez (ſi par ordre ie le puis dire) Bourdin (*l*) ou Saſſi, &c. Il vient puis aux petits Prophetes, auſquels il accompare les ſeigneurs de Neuuille, Courlay, Bohier, &c. En la fin il vient à ceux qu'il dit pouuoir eſtre nommez prophetes ou ſecretaires gagers, aupris des autres, comme Semeia, Virdei, Heliſee, Ahias, Iehu, &c. auſquels, eſtans en nombre cinquante neuf, honorables perſonnes & ſeigneurs, Babou, Picard, Forget, Gaudart, &c. Puis il clot ce propos par ceſte exclamation, O correſpondance treſcer-

(*l*) *Bourdin*) JAQUES BOURDIN, Sécrétaire d'Etat encore en 1559.

Neuville) NICOLAS LE GENDRE, ſieur de Villeroy, pére de Nicolas de Neuville, reçu en ſurvivance de ſon pére en 1559.

Courlay) GUILLAUME DE COURLAY, reçu Sécrétaire du Roi en 1551.

Bohier) GUILLAUME BOHIER, reçu Sécrétaire du Roi en 1545.

Babou) LEONOR BABOU, reçu Sécrétaire du Roi en 1546. mort en 1558.

Picard) EUSTACHE PICART, reçu Sécrétaire du Roi en 1528.

Forget) PIERRE FORGET, reçu Sécrétaire du Roi en 1544. mort en 1559.

Gaudart) FRANÇOIS GAUDART, reçu Sécrétaire du Roi en 1554. ſur ces noms & ſur ces dates, Voiez Teſſereau Hiſtoire Chronologique de la Chancellerie de France.

certaine & digne, iusques à maintenant encore non entendue. Voila la belle inuention dudict constructeur du fort inexpugnable, pour laquelle il luy semble (comm'on dit en commun prouerbe) auoir ville gangnee. Ie te laisseray maintenant iuger, lecteur, si c'est à bon droict ou si c'est à tort que ie l'accuse de blaspheme : & cependant luy conseilleray (s'il se veut laisser conseiller par moy) d'oster ce discours de son liure, en la seconde impression : pour ne faire grand tort & grand' honte à tant de bons personnages, au lieu qu'il leur pense faire grand plaisir & honneur. Ie l'aduertiray aussi pour la seconde impression, qu'il n'y a point de Prophete en la Bible qui s'appelle *Virdei*, mais que *Vir dei* (*m*) est comme l'epithete de Semeia: comme si on disoit François le sot, on ne parleroit pas de deux personnes, mais le sot seruiroit pour descrire la qualité du-dict

(*m*) *Vir dei* &c.) Rabelais 3. 34. se moque de quelqu'un qui, bonnement avoit pris le mot *Canis* de la Vulgate, au commencement du 6. chap. de Tobie, pour le nom même du Chien de Tobie. Mais que dire de ce que, dans les premieres éditions de la Bible Angloise, le mauvais-riche dont parle Saint Luc, a un nom qui répond au mot de *Dives*, par lequel il est désigné dans la Bible latine? Voiez les Erreurs populaires de Jean d'Espagne, au chef. 2. de son *Shibboleth*.

dict François, & feroit comme fon epithete.

XIII. Il me refte vne forte de blafpheme (entre celles que les auteurs ont voulu eftre imprimees) plus eftrange fans comparaifon qu'aucune des autres dont i'ay faict mention : tellement qu'encores qu'on ne voufift confeffer aucune des fortes declarees ci-deffus eftre propre & peculiere à noftre temps, il le faudroit pour le moins confeffer touchant cefteci. I'enten de la façon de laquelle a vſé Sebaftian Caftalio à traduire la Bible en François. Car au lieu de cercher les plus graues mots & manieres de parler, pour applicquer vn tel fubiect, on voit euidemment que ceft homme s'eft eftudié à cercher les mots de gueux, ou pour le moins tels qu'ils fiffent amufer les lecteurs à rire, au lieu de s'amufer à confiderer le fens du paffage. Comme pour exemple ce que S. Iaques a dict au fecond chapitre de fon epiftre, *Gloriatur mifericordia aduerfus iudicium*, au lieu de le traduire mot pour mot, comme les autres ont faict, Mifericorde fe glorifie alencontre de iugement, il a traduit, Mifericorde fait la figue à iugement. Qui eft le lecteur qui au lieu de bien pezer ce paffage qui eft de telle importance, fe puiffe de prime face guarder de rire d'vne telle traduction : & puis s'aduifant de la malice du traducteur (qui a expreffeement cerché

ché telles façons de parler pour expoſer en riſee les propos ſi ſerieux & ſacrez) ne conçoiue vne grande indignation contre vn tel profanateur, s'il porte quelque reuerence à la parole de Dieu, & eſt touché d'aucun zele de l'honneur d'icelle ? Or a il faict le ſemblable en pluſieurs autres paſſages, comme chacun pourra voir qui voudra paſſer le temps à fueilleter ſa traduction : en laquelle il n'a pas pris plaiſir aux mots de gueux ſeulement, & à leurs manieres de parler, mais s'eſt donné des licences de toutes ſortes : appelant arriere-femme (comme on dit arriere boutique) celle que le mari entretient auec ſa femme, que les Latins ont appelé *pellex* , (empruntant le mot des Grecs, leſquels auſſi l'auoyent emprunté des Hebrieux) & au lieu de Prepuce , vſant de ce mot d'Auantpeau : au lieu de Circoncis , diſant Rongné : au lieu d'Incirconcis, Empellé. Il transforme auſſi Dieu en vn monſieur de Rochefort. Bref il n'eſt pas iuſques à Faire carous, qui n'ait trouué place en ceſte traduction. Voila l'inuention nouuelle que le diable a trouuee en noſtre temps, pour enfraindre l'autorité de la ſaincte & ſacree parole de Dieu: lequel par ſa grace y a pourueu de bonne heure, ayant permis que l'auteur de ladicte traduction (duquel on auoit eu tresbonne opinion pour quelque temps) ſe ſoit faict luy-meſme ſon proces

ces de sa propre bouche, & ait donné à congnoistre de quel esprit il estoit mené. Maintenant auant que venir à l'autre point de ce chapitre, ie diray vn mot pour response à ceux qui pourroyent trouuer estrange que i'aye estendu si auant la signification de ce mot Blaspheme. C'est que le vocable Grec Blasphemer signifie proprement, en le rapportant à son etymologie, Blaisser la renommee (car c'est comme si on disoit en Grec Blaptin phemen: & ce Blaptin est la propre diction que nous auons changee en Blaisser (*n*) & se dit generalement de toute personne selon ce reguard, es auteurs profanes: mais en la saincte escriture & es docteurs tant Grecs que Latins qui l'ont traictee, Blasphemer est dire quelque parole contre l'honneur & la reuerence que nous deuons à la tres-sacree maiesté de Dieu. Or ie croy que chacun m'accordera que si le crime de lese maiesté s'estend bien loing à l'endroit des roys mortels, il se doit estendre beaucoup plus loing à l'endroit de l'immortel roy des roys.

XIV. L'AVTRE point que i'ay à traicter en ce chapitre, sont les maudissons, ou

(*n*) Blaisser, *de blaptin* &c.) H. Etienne, grand Hellénistc a changé hardiment l'ortographe de ce verbe François, pour pouvoir le dériver plus naturellement du Grec.

ou imprecations. Mais comme ie n'ay voulu employer le temps à raconter les façons de renier & maugreer, vsitees maintenant (pour estre vne chose non seulement trop longue, mais aussi trop odieuse, voire du tout insupportable aux oreilles de ceux qui ont quelque goutte de pieté) aussi me guarderay-ie bien de m'amuser au denombrement des imprecations desquelles nous voyons auiourdhuy la cholere de plusieurs personnes ne se pouuoir aucunement saouler, mais en forger à tous coups de nouuelles. Et me suffira d'aduertir que comme les François, entr'autres, ont emprunté de l'Italie des façons de maugreer, comme si leur pays n'en estoit pas assez bien fourni, aussi n'ont point eu honte d'emprunter de là quelques façons de maudire: & ceste-ci entr'autres, Te vienne le chancre. Toutesfois ceste-ci en Italie est tenue pour une des plus legeres, Te venga'l cancaro: comme aussi à Venise, Te venga la ghiandussa, (o) Te venga'l mal di san Lazaro. Ils ont aussi accoustumé en plusieurs lieux d'Italie de souhaiter à ceux qu'ils maudissent, il malanno & la mala pasqua. Lequel maudisson me fait souuenir d'vne histoire fort plaisante, & venant bien

(o) *La ghiandussa* &c.) La peste, apparament dans l'Italien corrompu qui se parle à Venise.

bien à propos ici. C'eſt d'vn couſturier de Florence, lequel ayant de long temps adoré auec grande deuotion vne image de S. Iean Baptiſte, qui eſtoit au temple de ſanto Michaele Berteldi, vn iour entre les autres de bon matin s'eſtant agenouillé deuant ceſte image, vient, apres quelques oraiſons qui luy eſtoyent ordinaires, à tenir tels propos à icelle, Glorioſo ſanto Giouanni benedetto io ti priego che &c. C'eſt à dire, Glorieux ſainct Iehan beniſt, ie te prie de m'ottroyer ces deux requeſtes. La premiere eſt, que ie voudrois ſçauoir ſi ma femme me fit iamais faute : la ſeconde, qu'il doit aduenir d'vn fils que i'ay. Voila la priere de ce deuotieux couſturier. Or faut-il noter qu'vn ieune ſecretin qui s'eſtoit ia pluſieurs fois apperceu de ceſte façon de faire d'iceluy, eut enuie de deſcouurir le ſecret, & de ſçauoir quel propos ceſt homme tenoit à ceſte image: & de faict trouua moyen d'ouir ladicte priere, s'eſtant caché derriere l'autel ou elle eſtoit. Contrefaiſant donc S. Iehan Baptiſte, reſpondit, Sappi chariſſimo figliolo, &c. C'eſt à dire, Ie veux que tu ſçaches mon treſcher fils que pour la deuotion & reuerence que tu m'as portee long temps, tu feras exaucé. Reuien ici demain matin, & tu auras certaine reſponce. Va t'en en paix. Le couſturier fort ioyeux de telle reſponſe s'en retourna à la mai-

ſon & ne faillit le lendemain à l'aſſignation, ni n'oublia apres toutes ſes deuotions & oraiſons ordinaires, de ſommer ledict S. Iehan Baptiſte de ſa promeſſe, diſant, Dolciſſimo ſanto Giouani io ti priego che mi obſerua la promeſſa. C'eſt à dire, Treſcher S. Iean ie te prie me tenir promeſſe. Alors ce ſecretin (qui n'auoit failli auſſi de retourner pour acheuer de iouer la farce) reſpondant en la perſonne dudict S. Iean, luy dict, Seruo & amico mio ſappi chel tuo figliuolo ſara impiccato preſto, & la toa donna ha fatto fallo con piu di vno. C'eſt à dire, Mon bon ſeruiteur & ami ſçache que ton fils ſera bien toſt pendu, & que ta femme a faict faute auec plus d'vn. Alors le couſturier eſtant entré en grande cholere, ſe leue, & s'en va ſans mot dire. Mais quand il fut vers le milieu du temple, ſe retourna, & ſans s'agenouiller, ni faire aucune de ſes reuerences accouſtumees, meſme ſans oſter le bonnet, vint à dire, Et quel S. Iean es tu? L'autre reſpond, Ie ſuis ton S. Iean Baptiſte. Alors ne ſe peut tenir le couſturier de luy vſer du maudiſſon lequel m'a mis ſur ce propos : & de luy reprocher que ce n'eſtoit pas d'alors qu'il auoit eu vne meſchante langue, & qu'elle auoit eſté cauſe de luy faire couper la teſte par Herode. Mais ie metteray les propres mots, tels que ie les trouue,
ſans

ſans y rien changer, non pas meſme l'orthographe, Sia col malanno & con la mala paſqua che Dio te dia. Tu non diceſti mai altro che male, & per la tua peſſima lingua ti fu egli tagliato el capo da Herode. Et puis il adiouſta, So che tu non hai detto el vero di coſa io thabi domandata: io ſono venuto qui ad adorarti da vinticinque anni, o piu, non ti ho mai dato impaccio alcuno: ma io ti prometto che mai piu ci ritornero a vederti. Voila quell'eſt ceſte hiſtoire: & ha pour ſon auteur (au lieu dont ie l'ay priſe) le ſeigneur Piero di Coſmo di Medici. Or l'ay-ie voulu reciter pour monſtrer à propos des maudiſſons, comment ces poures gens hebetez, voire abbrutis en leurs ſuperſtitions, s'en aidoyent alencontre des ſaincts auſſi bien qu'alencontre des autres. Quant à nous, nous auons auſſi bien nos maudiſſons en noſtre language, comme les Italiens & les autres nations ont chacune les ſiens. Et ce que nous voyons que les preſcheurs que i'ay alleguez ci-deſſus diſent quelquesfois, *Ad omnes diabolos*, *Ad triginta mille diabolos*, c'eſt vn certain Latin dont le patron a eſté pris ſur noſtre François: lequel bien ſouuent pour exaggerer, conte les diables par tant de mille chartees: diſant, Ie le donne à trente mille chartees de diables, ou quarante, &c. Et nous faut conſiderer ſur ce propos combien peut

l'accouſtumance : quand nous voyons l'vn des ſuſdicts preſcheurs eſtre venu iuſques à attribuer ceſte façon de parler à S. Paul. Ce preſcheur eſt Michel Menot, duquel voici les mots au Fueil. 129. S. Paul oyant qu'vn certain poure miſerable auoit paillardé, dict incontinent, Et ie le donne à tous les diables. Mais voici ſes mots, *Sanctus Paulus audiens quòd quidam miſerrimus fornicatus fuerat, ſtatim dixit, Et eum do ad omnes diabolos.* Il eſt vray que ceci eſt encore plus paſſable que ce qu'il dit de l'vne des deux paillardes qui vindrent plaider leur cauſe deuant Salomon : aſcauoir qu'elle iura par ſa foy : Fueill. 47. *Altera ſuperbè reſpondit, dicens, Mentiris : eſt meus quem teneo : quære tuum vbi volueris. Et ſic in illa camera verberabant ſe mutuo. Dixit altera, Tu non habebis per fidem meam, neque tu &c. Et ſic venerunt ad regem Salomonem, &c.* I'ay dict que cela qu'il attribue à S. Paul eſt plus paſſable, pource qu'il eſt faux ſeulement *in forma* : mais ce qu'il dit ici eſt faux & *in forma* & *in materia.*

XV. OR comme telles imprecations ſont plus vſitees en noſtre ſiecle qu'en aucun de tous les precedens, auſſi ſont celles dont ou vſe contre ſoymeſme : comme quand on ſe donne au diable, (& meſmes aucuns adiouſtent tripes & boyaux) quand on renonce ſa part de paradis, &c. Et à propos de diuerſes impre-

precations, il me fouuient d'vne chofe que i'ay autresfois obferuee à Venife: c'eft que l'election des magiftrats eftant faicte par la pluralité des voix (le lieu defquelles toutesfois tiennent les balottes, felon leur couftume) les vns de ceux qui ont efté propofez, eftans demourez, les autres non, la couftume eft que ceux qui ont efté fruftrez de leur efperance ne laiffent pas pourtant de remercier tous les gentils-hommes en fortant: lefquels reciproquement ne laiffent pas de leur dire tous l'vn apres l'autre qu'ils font bien marris de ce que telle ou telle office ne leur eft demouree, & qu'il n'a pas tenu à eux: & ne fe contentent de leur dire fimplement, mais l'vn adioufte vne forte d'imprecation, l'autre vn' autre. L'vn dit, Se Dio me gardi ft'alma: l'autre, Se Dio mi garenti la mia moglie, l'autre, Se Dio mi garenti miei fioli: l'autre, Se Dio me gardi ft'occhi: l'autre, Se no, che fia appicao per la gola: l'autre, Se no, che me vegna il cancaro. Or en quelle confcience la plus part peut vfer de telles imprecations, ie m'en rapporte à eux: car c'eft vne conclufion infaillible, que puifque les vns de ceux qui ont efté nommez ou propofez, ont efté acceptez, les autres non, la plus grand' part des voix ait efté pour ceux-la, & non pour ceux-ci: & au contraire, fuyuant ce qu'ils difent & veulent confermer par

telles imprecations, il faudroit conclurre qu'ils eussent donné leurs voix tant aux refusez qu'aux acceptez. Mais toutesfois ie laisseray soudre ceste question à quelqu'autre: & me contenteray de repeter ce que i'ay dict n'agueres, a-sçauoir que l'accoustumance peut beaucoup. Car il est certain que l'accoustumance au mal oste le sentiment d'icelluy, ou du tout, ou pour le moins en partie: & principalement en nostre siecle, auquel on prend plaisir d'accoustumer au mal (& nommeement à iuremens, blasphemes, imprecations) ceux qui ne sont pas encores en aage de discretion du bien & du mal.

XVI. MAIS voici vne autre sorte d'imprecation contre soymesme, autant horrible comme elle est commune en la cour: Ie voudrois pouuoir iouir d'vne telle en peine d'estre damné. A-fin qu'on congnoisse que comme nostre siecle est superlatif pardessus tous les precedens en toutes meschancetez, ainsi les cours des princes sont superlatiues en icelles par dessus tous autres lieux: & toutesfois (pour ne supprimer l'honneur des Italiens) moins en France & autres pays de la Chrestienté, qu'en Italie.



CHAP.